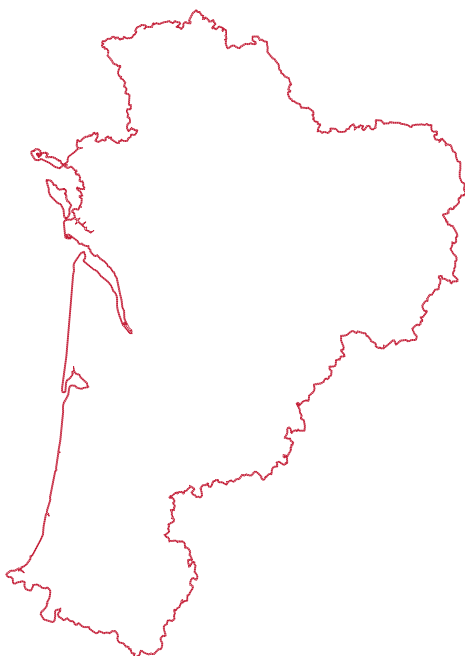




Contrat de plan ÉTAT-RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE 2021 - 2027



SOMMAIRE

ARTICLE 1 – DE L’ACCORD RÉGIONAL DE RELANCE 2021-2022 AU CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION 2021-2027	7
ARTICLE 2 – PORTRAIT DE TERRITOIRE	9
ARTICLE 3 – VOLETS THÉMATIQUES PROPOSÉS Á LA CONTRACTUALISATION CPER 2021-2027	24
1 Enseignement supérieur, recherche et innovation	24
1.2 Le paysage existant.....	25
1.3. Le Schéma Régional de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation – SRESRI	26
1.4. Les grands enjeux globaux du volet ESRI du CPER 2021-2027	28
1.5. Domaines d’intervention et principaux projets structurants	35
2 Transition écologique et énergétique	58
2.1.La Nouvelle-Aquitaine, une région concernée au premier plan par les défis climatiques et environnementaux	58
2.2. Un changement d’échelle à opérer dans les politiques de transition écologique et énergétique, et d’aménagement durable des territoires	59
2.3. Une gouvernance favorisant la cohérence de l’action publique	60
2.4. Thématiques et sous-thématiques de contractualisation	61
3 Soutien à l’appareil productif et aux filières	71
3.1.La mobilisation du PIA 4 en appui du Plan de relance national.....	71
3.2.La politique des filières de la Région Nouvelle-Aquitaine au cœur des actions de relance	72
3.3.Un effort conjoint en matière d’intelligence économique	73
3.4.Un appui massif et coordonné pour accélérer l’innovation des entreprises notamment grâce à l’investissement vers des démonstrateurs	74
3.5.Soutien à l’économie sociale et solidaire	75
3.6.Soutien à l’économie touristique	75
4 Cohésion sociale et territoriale	77
4.1. Emploi et formation professionnelle	77
4.2. Accompagner les territoires dans leur diversité.....	82
4.3. Le Numérique	88
4.4. La Santé	90
4.5. Jeunesse et sport.....	96
4.6. Culture et patrimoine	98
4.7. Approches territoriales.....	105
4.8. Itinérance et voie fluviale	111
4.9. Réaliser l’égalité entre les femmes et les hommes en Nouvelle-Aquitaine	114
5 Synthèse générale	132
ARTICLE 4 – ECO ET SOCIO-CONDITIONNALITÉS DES AIDES.....	133
ARTICLE 5 – GOUVERNANCE DU CPER	136

Préambule

Fusion des trois Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, la Région Nouvelle-Aquitaine a été créée au 1er janvier 2016. La Région Nouvelle-Aquitaine a défini son cadre stratégique par plusieurs schémas structurants, comme le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ou encore le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

Le Conseil régional a également engagé, en juillet 2019, sa feuille de route pour la transition écologique et énergétique NeoTerra visant à transformer le modèle économique et social néo-aquitain d'ici à 2030 pour le rendre compatible avec l'impératif absolu de lutte contre les effets dévastateurs du réchauffement climatique et de l'effondrement de la biodiversité.

La pandémie mondiale de la covid-19 aura durablement impacté notre société et notre modèle de développement.

Cette crise a fragilisé le dynamisme de l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et publics de la Région. Elle a renforcé également la nécessité d'accompagner les mutations économiques, logistiques et industrielles. Ce contexte a obligé enfin, l'État et les collectivités territoriales à renforcer leur action en faveur des plus fragiles, à l'image des jeunes et des personnes âgées qui ont été particulièrement atteints. Les enjeux d'accompagnement au bien vieillir mais également de formation, d'orientation, d'insertion dans la vie active et d'émancipation des jeunes n'ont jamais été autant d'actualité.

Durant cette période, les établissements publics de coopération intercommunale, les Conseils départementaux et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine ont su faire front commun aux côtés de l'État pour répondre à l'urgence sanitaire mais également accompagner les acteurs socio-économiques et les citoyens.

La gestion de la crise sanitaire a fait la démonstration du besoin ardent pour les pouvoirs publics de s'accorder sur des priorités stratégiques dans un nouveau cadre concerté de dialogue des collectivités avec l'État. La crise économique et sociale engendrée par la crise sanitaire de la covid-19 appelait une réponse rapide et massive pour soutenir les territoires et faire redémarrer notre économie.

Dans ce contexte, l'État et les collectivités territoriales se sont engagés dans une démarche commune pour contribuer aux conditions d'une reprise de l'activité.

C'est tout l'objet du plan de relance français qui vise à injecter sur les années 2021 et 2022 le plus de financements possibles dans les infrastructures et la mobilité, l'enseignement supérieur et la recherche, le soutien à l'appareil productif, les transitions environnementales et énergétiques, et la cohésion sociale et territoriale.

Le Conseil régional et l'État en région ont contribué ensemble à cet effort à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine en élaborant l'Accord régional de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022, qui rassemble pour chacun des volets, des projets matures et significatifs identifiés après de nombreuses consultations menées en quelques semaines avec les Conseils départementaux et les principales intercommunalités.

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Ce document a constitué une première étape pour engager les projets structurants. Il témoigne ainsi :

- ✓ D'une ambition importante en matière de mobilités durables (notamment ferroviaire), de transition écologique, et d'équité territoriale et sociale ;
- ✓ D'une volonté de l'État et de la Région de bâtir une vision stratégique à plus long terme dans un contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027.

Il intègre, notamment, à son volet « Infrastructures – Transport – Mobilités » un nouvel avenant aux CPER Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes 2015-2020, illustrant la volonté des collectivités territoriales d'inscrire les infrastructures de réseaux comme un enjeu majeur pour les prochaines années.

Le nouveau contrat de plan pour la Région Nouvelle-Aquitaine constitue un outil privilégié de coordination de l'action de l'État et de la Région en poursuivant à cet effet, trois objectifs essentiels.

Si l'accord de relance a assuré la définition d'objectifs partagés entre l'État et la Région en matière de reprise de l'activité, le CPER 2021-2027 doit définir les contours d'un modèle de développement résilient, durable, dynamique et solidaire de notre territoire dans un esprit décentralisé. Aussi :

L'État et la Région – par la signature en avril 2021 d'un cadre de contractualisation, dit CPER-Cadre – se sont engagés à la définition de grandes orientations stratégiques et de moyens financiers nouveaux pour retrouver le sens de l'action publique. Le contrat de plan entend ainsi répondre à la crise sanitaire, économique et environnementale en s'appuyant notamment sur l'accord régional de relance élaboré pour 2021 et 2022, et en favorisant l'investissement public.

Parce qu'il intervient dans un contexte de grandes difficultés économiques et sociales nées de la crise sanitaire, le CPER 2021-2027 a aussi vocation à aller plus vite, plus loin et plus fort dans les transitions, pour transformer, sur une durée plus longue, notre modèle de développement, dans une optique de transition écologique, numérique et productive pour permettre à la Région de faire face aux enjeux immédiats et ambitionner un nouveau départ pour les territoires néo-aquitains.

Il doit, en outre, fixer les orientations stratégiques visant à répondre aux défis de souveraineté économique, de recherche, de formation, d'accès à la santé et aux services publics, d'accompagnement du bien vieillir, d'infrastructures et d'équipements, de sûreté alimentaire, d'équité territoriale ou encore de transition écologique et énergétique.

Enfin, il illustre, pour l'État, l'approche différenciée que celui-ci a initiée à travers ses contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Les quatre volets thématiques d'intervention arrêtés – aux termes d'échanges nourris depuis l'automne 2019 avec les élus et acteurs locaux – visent à intégrer les défis propres et spécifiques de la Région Nouvelle-Aquitaine :

1. L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
2. La transition écologique et énergétique ;
3. Le soutien à l'appareil productif et aux filières ;
4. La cohésion sociale et territoriale.

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

L'État se mobilisera sur ces priorités à travers ses politiques publiques et ses moyens financiers soit :

- 868,315 M€ de crédits contractualisés,
- 989,633 M€ de crédits valorisés,
- 555,008 M€ de crédits au titre de la relance (hors mobilités).

La Région mobilisera également les montants suivants :

- 1 053,637 M€ de crédits contractualisés,
- 843,173 M€ de crédits valorisés,
- 612,315 M€ de crédits au titre de la relance (hors mobilités).

Les crédits mobilisés dans le cadre du contrat de plan ne sont pas exclusifs des autres interventions financières de l'État ou de la Région ou de crédits obtenus grâce aux succès à des appels à projets nationaux ou régionaux.

Parallèlement aux différentes consultations réglementaires, un important travail partenarial d'échanges et de concertations s'est poursuivi au 2nd semestre 2021 afin d'intégrer une liste de projets au CPER-Cadre, qu'il convient d'apprécier comme une 1^{ère} base de programmation non limitative, afin de conserver au Contrat de plan, toute la souplesse nécessaire à l'accompagnement de projets devenus matures ou qui émergeraient des territoires d'ici 2027.

Le dialogue territorial continu a permis d'évaluer la capacité de ces projets – annexés au CPER – à s'inscrire dès à présent dans les objectifs poursuivis par le CPER. Ils dessinent l'avenir dans lequel les acteurs publics et socio-économiques locaux souhaitent ensemble inscrire la Nouvelle-Aquitaine.

-=000=-

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification et notamment son article 11 ;

Vu la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) et notamment son article 34 ;

Vu la Loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret 83-32 du 21 janvier 1983 relatif au Contrat de Plan entre l'État et les collectivités territoriales ;

Vus les circulaires du Premier Ministre n°5670-SG du 02 août 2013, n°5689-SG du 15 novembre 2013 et n° 5730-SG du 31 juillet 2014 relatives à la nouvelle génération de contrats de plan État-Région ;

Vu la lettre du Premier ministre du 23 octobre 2020, adressant à la Préfète de région Nouvelle-Aquitaine le mandat de négociation du CPER 2021-2027 de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la circulaire du Premier ministre n°6220/SG du 23 octobre 2020, relative à la mise en œuvre territorialisée du Plan de Relance ;

Vu le Contrat de Plan État-Région Aquitaine 2015-2020 approuvé par délibération n° 2015.994.SP du Conseil régional Aquitaine en date du 6 juillet 2015 et signé le 23 juillet 2015 ;

Vu le Contrat de Plan État-Région Limousin 2015-2020 approuvé par délibération n° CP 15-01-0406 du Conseil régional du Limousin en date du 30 avril et signé le 28 mai 2015 ;

Vu le Contrat de Plan État-Région Poitou-Charentes 2015-2020 approuvé par délibération 2014CR078 du Conseil régional de Poitou-Charentes en date du 12 décembre 2014 et signé le 4 mai 2015 ;

Vu les avenants n°1, 2, 3, 4, 5 et 7 aux CPER Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes 2015-2020, signés respectivement les 9 mars 2017, 25 juin 2019, 05 septembre 2019, 21 octobre 2019, 13 janvier 2020 et 24 juillet 2020 ;

Vu la délibération n°2020-2278.SP du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine en date du 17 décembre 2020 approuvant l'Accord régional de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022 et l'avenant n°8 aux volets « Mobilités multimodales » des CPER Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes 2015-2020 ;

Vu la délibération n°2021-554.SP du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine en date du 02 avril 2021 approuvant l'Addendum à l'Accord régional de relance Nouvelle-Aquitaine 2021-2022 et le cadre de contractualisation du Contrat de Plan État-Région (CPER-Cadre) 2021-2027, signés le 22 avril 2021 ;

Vu la délibération n°2022-399.SP du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027 ;

Vu l'avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional de Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'avis de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) réunie les 17 janvier et 17 février 2022 ;

Vu les Commissions n° 1 à 10 réunies et consultées ;

L'État en Nouvelle-Aquitaine, représenté par Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde, ci-après désigné « l'État »,

Et

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil régional, ci-après désignée « la Région »,

conviennent ce qui suit :

ARTICLE 1 – DE L’ACCORD RÉGIONAL DE RELANCE 2021-2022 AU CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION 2021-2027

Pour répondre aux conséquences économiques de la crise de la Covid-19 et venir en aide à leurs territoires, aux entreprises, au secteur associatif, l’État, le Conseil régional Nouvelle Aquitaine, et de nombreuses collectivités territoriales se sont entendus pour dégager ensemble des moyens financiers et humains supplémentaires. Ces moyens sont inscrits dans les crédits des plans de relance, « France relance » et déclinaison territoriales.

Plusieurs milliards d’euros sont ainsi mobilisés à l’échelle nationale en faveur du soutien à l’ensemble des thématiques sur lesquelles peuvent se positionner aussi bien les personnes publiques que privées, les collectivités, les entreprises, les associations, ... Pour être efficaces et mobilisés rapidement, ces nouveaux crédits d’intervention doivent faire l’objet d’une mise en œuvre coordonnée au niveau du territoire régional.

La Région et l’État ont souhaité réaliser cet exercice partagé dans le cadre d’un accord régional de relance qui met en œuvre, d’une part les crédits du plan national “ France Relance”, et d’autre part, des crédits exceptionnels de la Région et des autres collectivités territoriales ou des opérateurs publics.

La Région a mis en place une concertation territoriale qui a permis de faire remonter l’ensemble des projets majeurs dont la réalisation s’inscrit dans les deux années 2021 et 2022. Cet exercice a été conduit en relation avec la préparation du Contrat de plan État-Région 2021-2027. L’effort public sur les deux années 2021 et 2022 sera ainsi la somme des engagements correspondants de ces deux accords, donnant par un effet de massification toute l’ampleur de l’intervention publique déployée sur nos territoires.

Les projets et leur traduction financière ont été regroupés en 5 thématiques :

1. **Infrastructures de transport et de mobilité ;**
2. **Enseignement supérieur recherche innovation ;**
3. **Transition écologique et énergétique ;**
4. **Soutien à l’appareil productif ;**
5. **Cohésion sociale et territoriale.**

En ce qui concerne les infrastructures de transport et de mobilité, l’enjeu collectif de la Région et de l’État est de financer un programme d’opérations en très forte progression sur les années 2021 et 2022. Cela permettra de préparer l’indispensable poursuite de la remise à niveau et du développement du réseau ferré sur la période 2023-2027.

La dotation significative de l’État lui permet de respecter le financement de ses engagements pris au titre du CPER 2015-2020. Cet engagement a été traduit dans un avenant n°8 aux CPER 2015-2020 au titre des mobilités. Sa conjugaison avec les financements de la Région ne sera néanmoins pas suffisante pour réaliser la feuille de route nécessaire à la modernisation du réseau ferroviaire qui est bien souvent dans un état critique.

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Une forte accélération des opérations se révèle plus que jamais nécessaire pour éviter de nouvelles fermetures de lignes ou des limitations de vitesse qui seraient très pénalisantes pour les usagers et les territoires. Aussi, pour ces deux prochaines années, la Région souhaite pleinement s'investir en cohérence avec son plan directeur d'investissement ferroviaire voté en avril 2019. Pour prévenir une situation encore plus critique sur le réseau ferré, la Région abondera, de manière exceptionnelle (sans engagement pour les années 2023 et ultérieures) à hauteur de 86 M€.

Sur l'ensemble des thématiques, les projets seront financés dans le respect de critères respectueux de l'environnement et d'une transition visant à assurer un développement durable, ce qui correspond, pour le Conseil régional à l'application des principes de sa feuille de route NeoTerra. A côté des projets identifiés, l'accord est constitué d'enveloppes destinées à financer des interventions en faveur des projets qui correspondent aux appels à projet « France Relance » ou aux divers plans mis en place par la Région pour soutenir le redéploiement, la modernisation et la conquête de nouveaux marchés. Ainsi, cet accord participe de la volonté régionale et nationale de réappropriation de la souveraineté économique, notamment en matière de médicaments, ou d'instrumentation médicale.

Le montant total mobilisé est de 1,495 M€ pour l'État et de 1,310 M€ pour la Région, affectés à chacune des thématiques de l'accord :

Thématiques de l'accord de relance	État	Région
1- Infrastructures - transport - Mobilités	939,878 M€	697,245 M€
2- Enseignement supérieur, recherche et innovation	24,754 M€	68,400 M€
3- Transition écologique et énergétique	39,185 M€	89,305 M€
4- Soutien à l'appareil productif et aux filières	26,841 M€	241,200 M€
5- Cohésion sociale et territoriale	464,228 M€	213,410 M€
Total de l'accord de relance	1 494,886 M€	1 309,560 M€

La Région et l'État ont mis en place une coordination qui vise à suivre au plus près la réalisation de ces projets pour que la temporalité courte dans laquelle ils doivent s'inscrire soit respectée. Une coordination avec les autres échelons du plan de relance national, notamment à l'échelle départementale est assurée par les services de l'État en Nouvelle Aquitaine.

ARTICLE 2 – PORTRAIT DE TERRITOIRE

La Région Nouvelle-Aquitaine dans l'exercice d'élaboration de son SRADDET a mis en lumière quatre défis majeurs à relever :

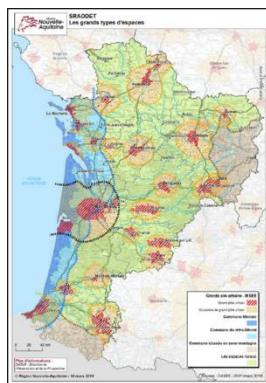
- 1- L'équilibre des territoires ;
- 2- La cohésion régionale ;
- 3- La transition environnementale ;
- 4- L'équité sociale.

La Région entend s'appuyer sur la diversité des territoires qui la composent, en accompagnant la créativité et l'énergie de celles et ceux qui y vivent, s'y déplacent, travaillent, étudient ou créent. Aménager et développer durablement le territoire implique de créer, maintenir et renforcer l'emploi sur tous les territoires. Cela suppose également de faciliter l'orientation et la formation tout au long de la vie, afin de permettre à toutes et tous de se réaliser et d'évoluer professionnellement sans obstacle géographique ou financier, et aux entreprises des territoires de trouver une réponse à leurs besoins de recrutement. C'est aussi faciliter la vie quotidienne des Néo-Aquitains en leur permettant de bénéficier de soins de qualité sur leur lieu de vie, de se loger dans de bonnes conditions, d'accéder aux services, comme de se connecter au très haut débit. C'est également soutenir le développement d'offres de mobilité pour répondre aux besoins croissants de déplacement des Néo-Aquitains, et leur garantir l'accès à des services de plus en plus spécialisés à l'échelle de tous les territoires de la Région. C'est encore accélérer la mise en œuvre d'une transition énergétique, agricole et écologique qui réponde dès à présent à l'urgence climatique et environnementale. La ressource en eau doit être gérée durablement comme un bien commun, précieux et fragile. C'est enfin contribuer à la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs.

Il s'agit de s'appuyer sur l'inventivité de toutes et tous pour joindre intelligence économique, utilité sociale et devoir de solidarité, dans et au bénéfice de la diversité de nos espaces régionaux :

- Un littoral et un rétro-littoral soutenables et résilients ;
- Des montagnes valorisées, préservées, et plus faciles à vivre ;
- Une métropole vivable et accessible, en réseau avec les territoires ;
- Des villes attractives et vertueuses, points d'équilibre de l'espace régional ;
- Des espaces ruraux inventifs et conscients de leurs atouts, permettant à chacun de bien vivre dans son territoire.

Autant de défis à relever dans les prochaines années et dont la crise a amplifié les tendances structurelles mises en évidence lors de l'élaboration de l'état des lieux du territoire régional.



Ce diagnostic partagé par les services en région de l'État au terme d'un travail approfondi et d'une vaste consultation en direction des territoires et acteurs socio-économiques néo-aquitains, réévalué dans ce contexte aigu de crise, s'articule autour de 5 constats :

1^{er} CONSTAT : UNE RÉGION ATTRACTIVE ET DYNAMIQUE QUI FAIT FACE À DE MULTIPLES TRANSITIONS DÉMOGRAPHIQUES, ÉCONOMIQUES, CLIMATIQUES

Un espace géographique qui s'inscrit pour une grande partie dans le territoire de l'Aquitaine historique et qui fait de la Nouvelle-Aquitaine la plus vaste des régions de la France métropolitaine avec 84 036 km² et 1/7^{ème} du territoire national.

Elle comptait au 1^{er} janvier 2021 6 millions d'habitants, ce qui en fait la 3^{ème} région française mais peu densément peuplée (72 habitants/km²). La répartition de la population est déséquilibrée entre l'est et l'ouest, avec un phénomène d'héliotropisme et de métropolisation : 50 % de la population est concentrée à moins de 60 km de l'océan. C'est ainsi que l'on constate des taux de croissance plus élevés sur le littoral, la métropole, les pôles urbains et leurs couronnes, ce qui en fait la 3^{ème} région française la plus attractive. Elle constitue la 1^{ère} région agricole de France par la valeur ajoutée et par la surface avec 15 % de la Surface Agricole Utile (SAU) nationale.

↗ **Une forte attractivité démographique avec une population inégalement répartie et une problématique de vieillissement notamment dans les espaces ruraux** : Le dynamisme démographique régional est supérieur à celui observé au niveau national, essentiellement basé sur l'apport migratoire (jeunes adultes et jeunes retraités).

Néanmoins, la population de la Région vieillit : en 2021, 11,6 % de la population a 75 ans ou plus contre 9,6 % en France métropolitaine, plaçant la Nouvelle-Aquitaine en tête des régions les plus âgées derrière la Corse. Certaines zones rurales de l'est sont plus touchées avec des enjeux en termes de santé, de formation, de logement et de déplacements. La Région conserve un caractère rural prégnant avec 53,5 % des habitants résidant dans une commune peu dense ou très peu dense contre seulement 35 % au niveau national. La pression démographique et l'importance des résidences secondaires sont sources de tensions foncières, immobilières et de pressions sur les ressources naturelles. Le marché de l'immobilier est caractérisé par une hausse des prix dans les aires urbaines et sur le littoral provoquant un éloignement de la population aux revenus plus faibles en périphérie.

↗ **Un niveau de vie médian des ménages néo-aquitains comparable à celui observé en France de province, plus élevé au sein des grands pôles et de leurs couronnes mais plus faible dans les espaces hors de l'influence des villes** : Trois départements sont au-dessus de la médiane régionale (Gironde, Pyrénées-Atlantiques, Landes). A l'opposé la Creuse, le Lot-et-Garonne et la Dordogne font partie des six départements français dont le niveau de vie médian des ménages est le plus bas.

Les ménages sont dans l'ensemble moins confrontés à la pauvreté avec un taux de 13,6 % contre 14,6 % pour la France métropolitaine en 2018. Il existe cependant des disparités territoriales avec une façade ouest moins impactée à l'inverse du nord de la Haute-Vienne, de la Charente limousine et de la Creuse plus affectés. Dans l'ensemble, les villes-centres des pôles urbains et les espaces éloignés des villes sont les plus touchés par la pauvreté.

↗ **Une économie régionale dynamique, percutée par la crise sanitaire** : Au début de l'année 2019, plus de 2,4 millions de Néo-aquitains occupaient un emploi salarié ou non salarié, soit 9 % du total national et le 3^{ème} rang des régions derrière l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. La Région créait proportionnellement plus d'emplois qu'au niveau national et ce depuis plusieurs années (+0,7 % par an en moyenne depuis 2010 contre +0,5 % en France métropolitaine). Initialement portées par le seul secteur tertiaire, les créations d'emplois ont été également soutenues à partir de 2017 par le BTP et par l'industrie, laquelle a recruté à nouveau après plusieurs années d'érosion quasi continue de ses effectifs. La répartition sectorielle de l'emploi diffère légèrement de celle observée au niveau national : alors que le poids de l'industrie est identique, l'agriculture ainsi que, dans une moindre mesure, le tertiaire non marchand et le BTP, sont surreprésentés. A l'inverse le tertiaire marchand est proportionnellement moins présent en Nouvelle-Aquitaine.

L'agroalimentaire, la filière bois-papier, la métallurgie et les matériels de transports représentent environ la moitié de l'emploi salarié industriel régional. Des activités à fort potentiel de croissance sont également présentes : matériaux avancés, chimie verte et éco-technologies, photonique, numérique, santé, silver économie...

Tous les territoires ne bénéficiaient cependant pas de manière égale de ces évolutions, les zones de la façade Atlantique montrant un plus fort dynamisme. Aussi les perspectives régionales d'activité et d'emploi étaient-elles bien orientées fin 2019, en dépit des tensions géopolitiques internationales et du contexte social national tendu. La Nouvelle-Aquitaine figurait au 1^{er} rang des régions enregistrant la plus forte hausse des prévisions d'embauches pour l'année 2020 (+19 % sur un an contre +10 % en moyenne nationale) selon l'enquête sur les besoins en main d'œuvre de Pôle emploi. Dynamique et diversifiée, créant des emplois à un rythme plus rapide que la moyenne nationale, l'économie régionale abordait ainsi l'année 2020 avec de solides atouts.

Le choc massif et brutal produit par la pandémie de coronavirus a plongé l'économie mondiale dans une grave crise. Plus de 630 000 emplois salariés ont été perdus en France au 1^{er} semestre 2020 dans le secteur privé. Si le troisième trimestre s'est traduit par une forte reprise, soit 320 000 emplois supplémentaires, cette reprise n'a pas compensé les pertes des deux premiers trimestres. Au 4^{ème} trimestre, l'aggravation de la situation sanitaire et les mesures de restriction se sont traduites par une nouvelle chute de l'emploi (-40 000). Le solde est donc resté négatif de 360 000 emplois sur l'ensemble de la période, soit un taux de croissance trimestriel moyen de -0,5 %, équivalent au taux observé lors de la crise de 2008-2009.

En Nouvelle-Aquitaine, les pertes nettes d'emploi s'élevaient à 16 200 salariés (-0,8 %) à la fin du 3^{ème} trimestre par rapport au 4^{ème} trimestre 2019, toutes activités confondues. La forte hausse des emplois du 3^{ème} trimestre (35 200) n'a pas intégralement compensé les destructions du 1^{er} semestre (-51 500). La Nouvelle-Aquitaine se place au 3^{ème} rang des régions françaises ayant le mieux résisté à la crise, derrière la Bretagne et les Hauts-de-France :

- Les effectifs salariés ont été réduits dans l'agriculture (-1 600 postes), le tertiaire marchand (-18 600) et l'industrie (-2 700). Les pertes sont proportionnellement plus modérées qu'au niveau national dans chacun de ces trois secteurs.
- Dans l'industrie, les équipements électriques, électroniques et informatiques sont le secteur le plus touché en Nouvelle-Aquitaine comme au niveau national. A l'inverse, l'agroalimentaire a créé des emplois à l'échelle de la Région alors qu'il en a perdu au niveau national.
- Dans les services marchands, l'hébergement et la restauration ont le plus fortement réduit leurs effectifs.
- A l'inverse, la construction (+1 600) et le tertiaire non marchand (+5 000) ont étoffé leurs effectifs. Dans ces deux secteurs, les créations d'emploi ont été proportionnellement plus nombreuses qu'au niveau national.
- Les emplois intérimaires ou en contrat à durée déterminée ont été les plus durement touchés, les dispositifs de soutien à l'économie permettant de maintenir l'emploi permanent.

Les analyses structurelles-résiduelles, à l'échelle des régions comme à l'échelle des zones d'emploi, montrent que les effets locaux dominent toujours les effets structurels. L'effet local positif de la Nouvelle-Aquitaine s'explique pour une bonne part par une dynamique moins défavorable de l'intérim, du commerce et par une dynamique plus favorable de l'industrie agro-alimentaire.

↗ **Des activités majeures - agriculture, forêt, tourisme - soumises aux conséquences des dérèglements climatiques :** L'économie régionale se caractérise par une forte spécificité agricole (1^{ère} région française par la production en valeur, d'un montant de 11,5 Mds € en 2019), dont la production diversifiée tend vers le durable et la qualité. L'agriculture biologique se développe fortement depuis plusieurs années (2^{ème} région française en 2019 par le nombre d'exploitations bio et la superficie certifiée ou en cours de conversion) et la Région dispose de tous les atouts nécessaires au développement des circuits courts, circuits de proximité et filières locales alimentaires : 17 % des exploitations agricoles commercialisent tout ou partie de leur production en circuits courts (moyenne nationale 15 %) avec des réciprocitys alimentaires ville-campagne en développement.

L'agriculture régionale devra faire face dans les années à venir à la baisse du nombre des exploitations, au vieillissement de ses exploitants ainsi qu'au dérèglement climatique qui impactera en particulier les grandes cultures, les activités d'élevage : changement de modes culturels, problématique de la gestion de la ressource en eau, élévation des températures, dégradation de la qualité des sols et modification de la biodiversité associée aux écosystèmes agricoles.

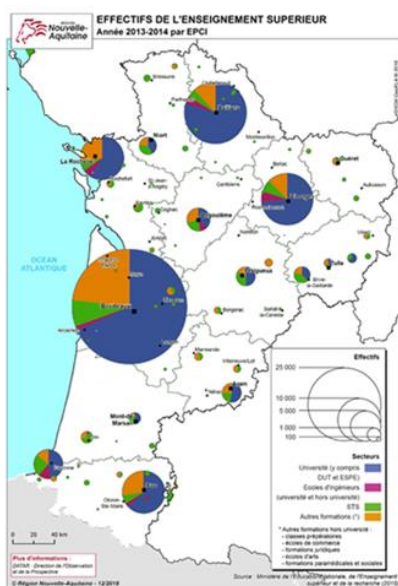
La filière bois joue également un rôle essentiel pour l'économie régionale et locale : elle place la Région au 1^{er} rang des régions françaises pour la production et la transformation, emploie 60 000 personnes et réalise 10 Mds € de chiffre d'affaires. Impactée également par une modification du climat (sécheresse, tempêtes, incendies...), elle devra mettre en place différentes stratégies sylvicoles avec des actions d'adaptation et d'atténuation.

La Région bénéficie d'une filière touristique attractive de par la richesse et la diversité de son patrimoine naturel et culturel avec des sites touristiques bien répartis sur l'ensemble du territoire, des offres d'activités diversifiées et des hébergements de qualité (la Nouvelle-Aquitaine se positionne en tête des régions avec 82 hébergements certifiés Ecolabel Européen).

La Nouvelle-Aquitaine est la 2^{ème} région française par la fréquentation touristique, avec 46 millions de nuitées en 2019 représentant 15 % de la fréquentation nationale, derrière l'Île de France et devant l'Occitanie. Néanmoins, le tourisme régional montre quelques fragilités : certains territoires notamment littoraux et montagneux sont marqués par la saisonnalité et une vulnérabilité liée aux effets du changement climatique (îlots urbains de chaleur, érosion littorale, diminution de l'enneigement, usages de l'eau, sécheresse estivale, surcroît de population...) avec un impact futur sur l'activité du secteur.

↗ **Un écosystème régional de recherche et d'innovation qui connaît une montée en puissance scientifique et technologique : 11 pôles de compétitivité et 70 clusters, vecteurs d'innovation dans les entreprises, sont présents sur le territoire :** Forte d'une offre de formation de qualité présente sur l'ensemble du territoire, la Région bénéficie d'une élévation du niveau de qualification de la population. Le nombre croissant d'étudiants (2^{ème} région par la croissance de leurs effectifs) et leur réussite aux diplômes illustrent l'attractivité et la qualité de l'enseignement supérieur dans les établissements régionaux d'enseignement supérieur. En forte progression, l'offre de formation en ingénierie doit encore être amplifiée.

Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), approuvé en mars 2018, reconnaît que la Nouvelle-Aquitaine bénéficie d'une dynamique d'excellence académique et scientifique à différentes échelles mais identifie un certain nombre de carences :



La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) représentait 2,4 milliards d'euros en 2017, plaçant la Nouvelle-Aquitaine au 4^{ème} rang des régions hors Île-de-France. La DIRD des entreprises concerne principalement l'aéronautique-spatial et électronique (38 %), l'industrie pharmaceutique et chimie (19 %), les transports et biens d'équipements (16 %).

L'effort de recherche, mesuré par le ratio DIRD/PIB, était de 1,4 % en 2015, en hausse de 0,4 point depuis 2007 soit la plus forte hausse des régions françaises. Il reste inférieur au taux national (2,2 %) et pour l'UE (1,9 %), loin encore de l'objectif européen de 3 %. Pour autant, la Région s'inscrit dans une dynamique de progrès : sa part dans l'emploi total en France en termes d'emplois industriels et de services de haute technologie a progressé de 5,2 % à 5,7 % entre 2008 et 2018 et sa part en termes de personnes diplômées de l'enseignement supérieur et/ou employées en S&T est passée de 7,9 % de la population active à 8,4 %.

Sur la question des inégalités territoriales, la Région présente de fortes disparités en termes :

- de niveau de qualification de la population → 40,8% des néo-aquitains âgés diplômés de l'enseignement supérieur (43,8% en moyenne nationale) avec des taux de 45,8% en Gironde et 46,5% en Pyrénées-Atlantiques quand ce taux tombe à 32,4% en Lot-et-Garonne et Dordogne ;
- de poursuite d'études des bacheliers dans l'enseignement supérieur → sur env. 57 000 bacheliers et selon les académies, 73,5% à 74,2% d'entre eux poursuivent leurs études (80% en moyenne nationale) ;
- de spatialisation des forces universitaires et scientifiques → la Métropole bordelaise concentre 47,5% des effectifs étudiants, environ 50% des effectifs d'enseignants-chercheurs et 75% des projets labellisés dans le cadre du PIA ;
- des conditions d'études et de vie des étudiants → des écarts constatés selon les sites universitaires en matière de services proposés aux étudiants dans le cadre de leur parcours de formation.

2^{ème} CONSTAT : UNE RÉGION OUVERTE SUR LE MONDE, DOTÉE D'UN MAILLAGE D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS DENSE MAIS QUI DESERT INÉGALEMENT LES TERRITOIRES

11 aéroports avec un trafic aérien de passagers en progression, porté par la croissance de l'aéroport de Bordeaux et celle des vols à bas coûts ;
4 ports de commerce répartis sur l'ensemble du littoral néo-aquitain ;
1 449 km d'autoroutes, réseau dense et principalement structuré en étoile autour de Bordeaux
1 370 km de routes nationales, ainsi que plusieurs routes départementales structurantes au niveau régional
3 410 km de voies ferrées dont un peu plus de 300 km de LGV au service de la grande accessibilité comme du transport du quotidien



↗ **Un réseau ferroviaire étendu qui nécessite remise en état et modernisation, en priorité des «petites» lignes** : le trafic ferroviaire régional est en progression, porté notamment par le dynamisme de la mise en service de la LGV Tours-Bordeaux (19,3 millions de voyageurs un an après sa mise en service en juillet 2017) et sa jonction avec l'offre TER. Les infrastructures et les équipements ferroviaires sont néanmoins vieillissants sur le territoire. Une majorité de lignes affiche un niveau de vétusté impactant aussi bien le transport de marchandises que de voyageurs et limitant les évolutions possibles de l'offre de mobilité. Toutes lignes confondues, le besoin d'investissement sur les dix prochaines années pour maintenir la performance du réseau s'élève à 3 Mds €.

↗ **Des situations d'enclavement territorial, en particulier dans le cas de Limoges** : Malgré la densité des réseaux de transports, la Région est marquée par des disparités territoriales d'accessibilité avec un défaut d'axes et de services de communication notamment dans le sens est-ouest : absence de lien ferré et infrastructures routières insuffisantes dans la partie nord de la Région. Certains territoires sont dans une situation d'enclavement comme Limoges et la Creuse à l'est, la pointe du Médoc, les Pyrénées Béarnaises, le sud de la Charente et le nord Deux-Sèvres, où l'enjeu territorial repose sur un maintien et une amélioration de la qualité de l'offre (RN 141 et RN 147 en desserte de Limoges en particulier) et un développement de services complémentaires au maillage existant. Certaines infrastructures routières sont dégradées (charges de trafic importantes, problématiques d'usure et de sécurité...) : 72 % du réseau nécessiterait des interventions immédiates d'entretien (3 points de plus que la moyenne nationale).

↗ **Une métropole bordelaise congestionnée et des flux migratoires intenses autour des principaux pôles urbains concentrateurs d'emplois**. Deux actifs néo-aquitains sur trois travaillent dans une autre commune que celle de résidence et se déplacent à 81,4 % en voiture. Le mode routier demeure pour le transport de marchandises et les déplacements des néo-aquitains le principal vecteur de mobilité. La Région subit des flux de transits routiers intenses sur les grands axes notamment nord-sud avec pour conséquence des problématiques de congestion (métropole bordelaise et conurbation basque), de pollution sonore et atmosphérique dans un contexte de part modale très faible du fret ferroviaire (2,3 %). La part d'utilisation des transports en commun dans les déplacements pendulaires reste encore trop anecdotique avec un taux de 5,3 % (7,8 % France métropolitaine).

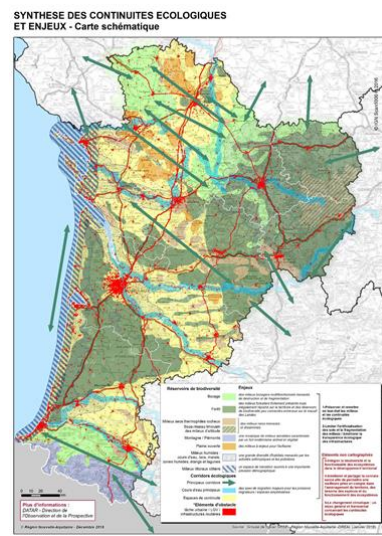
↗ **Une dépendance forte à la voiture malgré un paysage des mobilités en pleine évolution et des modes de déplacements alternatifs en essor** : Dans le contexte de changement climatique, la question de l'évolution de la mobilité se pose à toutes les échelles du territoire régional. Au-delà des transports collectifs et afin d'inverser la tendance de l'usage dominant de la voiture, des mobilités alternatives (partagées ou actives) sont développées : vélo libre-service avec de nombreux réseaux cyclables à vocation mixte, marche, covoiturage, auto-partage, « glisse urbaine » ...

Bien qu'encore minoritaires dans les usages, des plateformes de services de mobilités alternatives se mettent en place sur le territoire notamment dans les zones rurales ou en direction des publics fragiles.

↗ **Deux grands ports maritimes, La Rochelle et Bordeaux, constituent des portes d'entrée pour les grands flux internationaux** : Avec une activité des ports de commerce représentant 6,4 % de l'activité nationale, ils sont des vecteurs de développement du territoire et une alternative au transport routier : ils constituent un atout à conforter, en préservant et en renforçant leur compétitivité et leur dynamique multimodale.

3^{ème} CONSTAT : UN PATRIMOINE NATUREL RICHE ET DIVERS, MENACÉ PAR LES PRESSIONS ANTHROPIQUES ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

60 % du territoire en espace agricole ;
2^{ème} région pour les espèces animales ou végétales endémiques ;
2,8 millions d'hectares de massif forestier, 1/3 du territoire et 17% de la superficie boisée nationale (massif forestier le plus important de France) ;
74 000 kms de cours d'eau
Une trame verte et bleue (TVB) fragilisée par une consommation importante d'espaces et par une fragmentation de continuités



↗ **Une diversité paysagère et écologique régionale à l'origine d'une grande richesse faunistique, floristique et d'une biodiversité remarquable mais fragilisée face aux pressions humaines et au dérèglement climatique** : La Région est caractérisée par des paysages singuliers marqués par la présence importante de l'eau (façade atlantique, estuaires, rivières, zones humides...), de milieux naturels ou semi-naturels (forêts, bocages, plaines agricoles...) et de contreforts montagneux (Massif Central, Pyrénées). Elle constitue l'un des axes majeurs de migration de l'avifaune en Europe. Les espaces agricoles (cultures permanentes, terres arables, zones agricoles hétérogènes et prairies) occupent 60 % du territoire.

Le Massif landais est la 1^{ère} forêt cultivée sous label PEFC d'Europe. La forêt est un enjeu environnemental majeur pour la Région car elle joue un rôle de stockage du carbone et de limitation de l'effet de serre (au même titre que les prairies permanentes), ainsi que de réservoir de biodiversité. Néanmoins, le milieu forestier est soumis à diverses pressions et menaces : une fragmentation par les infrastructures linéaires de transports, les modes de gestion et les pratiques sylvicoles, le développement urbain, les risques phytosanitaires, d'incendie et de tempêtes.

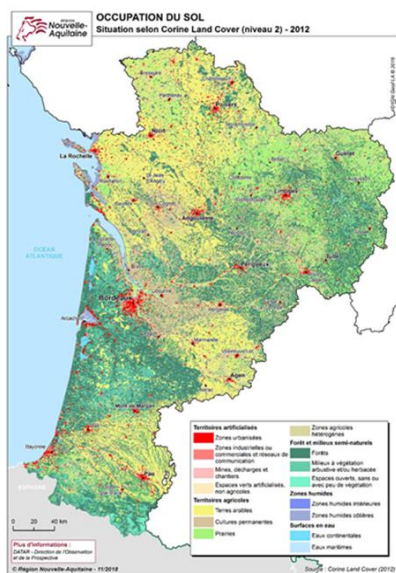
↗ **Un patrimoine naturel qui se caractérise également par la présence de deux espaces spécifiques que sont la montagne, les Pyrénées et le Massif central, et le littoral** : Ces espaces remarquables sur les plans écologiques et paysagers, se caractérisent par une mosaïque de milieux influencés par la géographie et le climat mais aussi entretenus par l'homme, ainsi que par un fort endémisme animal et végétal constituant un réservoir important de biodiversité.

Le milieu montagnard pyrénéen assure un réseau écologique fonctionnel mais certaines vallées apparaissent fragmentées à cause du tissu urbain et des infrastructures de transport. Il en est de même pour la montagne limousine dont les espaces sont peu fragmentés mais où des pressions anthropiques s'opèrent également sur certains secteurs, sources de perturbation pour les espèces et de dégradation pour la flore.

Constitué d'une grande diversité de milieux formant un ensemble de grande valeur paysagère, le littoral présente de nombreux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Il reste fragile face aux aléas climatiques, à la fréquentation touristique, à la pression démographique et aux pollutions. Il est fortement exposé au changement climatique et aux risques naturels dont les deux principaux aléas sont la submersion marine et l'érosion côtière. Le recul du trait de côte est une des conséquences constatées sur la côte aquitaine avec un recul côtier moyen en Gironde et dans les Landes de l'ordre de 0,5 à 1,5 m/an.

➤ **Un réseau hydrographique dense de cours d'eau (axe majeur pour les poissons migrateurs) et de ressources en eaux souterraines abondantes, complété par des milieux humides (marais, estuaires) qui abritent une grande diversité aquatique.** Les ressources en eaux sont fortement sollicitées et certains territoires sont confrontés à de fortes tensions : de forts prélèvements issus de l'agriculture (47 %) et de la production d'eau potable (39 %), 75 % du territoire régional (bande nord-sud) est en insuffisance chronique de ressources en eau. Les périodes estivales entraînent également des épisodes de tension entre les différents usages. La ressource est soumise à une problématique hydro-climatique avec des tensions concernant la disponibilité des eaux superficielles et souterraines impactées par une élévation des températures (eau, air) et une croissance d'évènements extrêmes (allongement des périodes d'étiages). En parallèle, la Région voit l'état de ses rivières et la qualité de ses eaux se détériorer, en particulier dans le nord-ouest. Plus de la moitié des cours d'eau sont dégradés, 1/3 des eaux souterraines sont polluées (concentrations en nitrates et pesticides) et 15 % de ces masses d'eaux sont en déséquilibre quantitatif. La qualité des eaux côtières est dans l'ensemble satisfaisante, à l'exception des grands estuaires (Gironde, Seudre, Charente...).

➤ **Une région consommatrice d'espaces avec un rythme d'artificialisation prononcé et en progression :** La Nouvelle-Aquitaine est la 1^{re} région française par les surfaces artificialisées (40 500 ha) entre 2006 et 2015, en majorité au détriment du foncier forestier ou semi-naturel. Diffuses sur l'ensemble du territoire, les dynamiques de consommation foncière ne sont pas semblables : les espaces agricoles, les forêts et les milieux naturels diminuent en espace urbain et péri-urbain ; dans les espaces ruraux, la consommation foncière se réalise au détriment des milieux naturels et augmente, par imperméabilisation des sols, les risques d'inondation.



L'artificialisation est plus soutenue autour des principales aires urbaines (plus de 60 % de surface artificialisée pour Bordeaux et sa banlieue), le long des axes routiers et du littoral. L'artificialisation est à relier à l'attractivité démographique et à l'étalement urbain, du fait d'un habitat dispersé et de la prépondérance de la maison individuelle. La Région se distingue aussi par l'importance de son parc de résidences secondaires qui participe également à l'urbanisation du territoire, essentiellement sur le littoral, les zones de montagne et celles situées à l'est et l'extrême sud-est.

Mais l'artificialisation apparaît aussi « déconnectée » des dynamiques démographiques : certains territoires moins urbanisés s'artificialisent à un rythme supérieur à celui de l'évolution de la population, en lien avec un coût foncier plus faible.

↗ **Une richesse écologique et la fonctionnalité des milieux naturels sont menacées par de fortes contraintes et pressions** : La destruction des habitats et des espèces, l'artificialisation des sols et la fragmentation des habitats naturels constituent l'un des premiers facteurs d'érosion de la biodiversité remarquable et ordinaire. Il s'agit notamment des conséquences directes du développement de l'urbanisation et des infrastructures de transport, de changements de pratiques ou d'usages des sols.

D'autres menaces pèsent également sur la biodiversité : pollutions, surexploitations des ressources, risques naturels, présence d'espèces exotiques envahissantes, changement climatique. Selon le constat dressé par le **comité scientifique régional ECOBIOSE**, « l'ensemble de la biodiversité (oiseaux, insectes, pollinisateurs...), notamment dans les plaines agricoles intensives, est actuellement en déclin (...) ». Pour enrayer ce déclin, le développement d'une agriculture durable, essentiel pour la préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau, se poursuit en région. Les surfaces agricoles qui se sont lancées dans une reconversion en agriculture biologique sont en augmentation (+16 % en 2019 contre +13 % au niveau national).

4^{ème} CONSTAT : UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE AMORCÉE, QUI DOIT ÊTRE AMPLIFIÉE

<p>1^{ère} région de France productrice d'électricité photovoltaïque ; 24 Territoires à Energie POSitive (TEPOS) participent à la démarche pour une croissance verte ; 12 territoires impliqués dans le « Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG) ».</p>

↗ **Une Région qui fait partie des territoires les plus concernés par le changement climatique avec un scénario prévisionnel de réchauffement de 2° C en moyenne à l'horizon 2050** : cela aura des conséquences majeures sur l'économie (agriculture, tourisme, viticulture...), la population (santé, habitat, îlots de chaleur...), les paysages (côtes, forêts, montagnes, estuaires...), l'environnement (air, eau...).

La Nouvelle-Aquitaine a anticipé les conséquences du réchauffement avec l'étude systémique du **comité scientifique régional ACCLIMATERRA**, composé de 21 chercheurs, qui a apporté les connaissances nécessaires à sa **stratégie régionale d'adaptation au changement climatique**.

↗ **Une consommation d'énergie finale régionale qui représentait, en 2018, 9 % de la consommation nationale** : les deux secteurs les plus consommateurs en 2018 sont les transports (36 % contre 33 % au niveau national) et le secteur résidentiel (28 % contre 25 %), du fait d'un habitat diffus, de l'importance du transit de marchandises et de l'inégale performance énergétique des bâtiments. Plus importante qu'au niveau national, la consommation d'énergie finale régionale par habitant est néanmoins en diminution ces dernières années et se diversifie avec le développement des ressources renouvelables locales et l'existence d'un important tissu d'entreprises innovantes.

↗ **La précarité énergétique liée au logement concerne près de 15 % des ménages néo-aquitains, en 2015, taux identique à la moyenne métropolitaine mais avec de fortes disparités territoriales**. Les différences climatiques, le type de logement ainsi que sa date de construction influent sur ce taux de précarité : la performance énergétique de l'habitat régional est inégale en raison d'un parc immobilier ancien et énergivore, avec une ligne de fracture nord-ouest /sud-est.

TERRITOIRES LES PLUS EXPOSÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Certains territoires ruraux sont plus impactés notamment dans l'est (climat rigoureux) alors que les grands pôles urbains et les départements de la façade Atlantique sont les moins touchés.

D'autre part, la population est confrontée à une vulnérabilité énergétique due aux déplacements avec un taux de 13,8 % supérieur au taux métropolitain (10,6 %) lié à l'importance des distances parcourues. Certains départements apparaissent plus touchés : les Landes, la Corrèze, la Dordogne et la Creuse.

Enfin, 3,5 % des ménages néo-aquitains subissent une double vulnérabilité énergétique (logement et déplacements) du fait de revenus faibles voire très faibles.

↗ **Une production d'énergie renouvelable en progression depuis 2005 (+80 %) et qui représentait, en 2018, 25 % de la consommation finale régionale (pour une moyenne nationale de 17 %) :** L'objectif national de 23 % (part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale) à l'horizon 2020 est donc déjà atteint. Dans la production énergétique renouvelable, les filières thermiques sont majoritaires (67 %) loin devant les filières électriques (24%) et les biocarburants (9%).

L'hydroélectricité est la 1^{ère} énergie renouvelable électrique de la Région en production (3 868 GWh soit 9 % de la production en 2018) et la 2^{ème} en puissance électrique raccordée. Elle est relativement stable depuis plusieurs décennies (variation selon les niveaux de pluviométrie) et domine dans quatre départements (Haute-Vienne, Corrèze, Dordogne et Pyrénées Atlantiques).

La Région accueille plus du quart du parc solaire national sur son territoire (essentiellement le long du littoral) et se positionne au 1^{er} rang des régions pour sa production photovoltaïque qui atteint 2 990 GWh en 2018, soit 7,1 % (le parc photovoltaïque de Cestas en Gironde est le plus grand d'Europe). Les capacités du parc éolien représentent 4,7 % de la production totale régionale, en nette augmentation.

Atout principal de la Région en ressource renouvelable, la biomasse représente 78 % de la production énergétique renouvelable (32 796 GWh). La filière méthanisation (biogaz) est une filière stratégique et porteuse en raison de l'identité agricole et agroalimentaire régionale et constitue l'un des leviers pour aboutir à une économie « décarbonée », par la réduction du coût énergétique et par la gestion durable du volume de déchets.

D'autre part, de fortes potentialités régionales sont présentes également en matière d'énergies marines renouvelables (EMR) avec une façade Atlantique propice au développement des énergies éolienne, hydrolienne estuarienne et fluviale, et houlomotrice.

Ces technologies contribuent au développement d'une filière industrielle régionale.

↗ **Une attractivité régionale qui se traduit par un accroissement des trafics de marchandises et des déplacements quotidiens intenses et étendus autour des pôles urbains.** Les émissions de gaz à effet de serre (GES) supérieures à la moyenne nationale sont dominées par les transports (40 %) et par l'agriculture (27 %). L'importance du secteur des transports a une origine historique, les trois ex-régions ayant toujours été un lieu de passage de grands flux de marchandises.

Les mobilités régionales sont aussi largement dominées par la voiture avec un taux d'équipement des ménages élevé (86,5 % contre 84,2 % France de province) au détriment des transports collectifs. L'étalement urbain provoque un allongement des migrations pendulaires, engendrant une problématique prégnante de congestion et de saturation routière (autour de la métropole bordelaise et des grandes agglomérations) et une pollution de l'air plus importante.

Quant au poids du secteur agricole, celui-ci s'explique par des émissions non énergétiques (engrais) et par des émissions de méthane (élevage).

Forte d'un environnement touristique attractif, la Région enregistre également une augmentation des flux de déplacements en période estivale qui laissent une empreinte carbone environnementale importante dans les territoires concernés. Il se produit une saturation importante des réseaux routiers d'accès aux zones touristiques avec pour corollaire des émissions de polluants et de gaz à effet de serre.

Néanmoins le total de GES est en baisse depuis 2005, tendance qu'il convient de nuancer selon les émissions sectorielles : le transport et le bâtiment sont en nette hausse alors que les émissions issues de l'agriculture et de l'industrie diminuent.

↗ **Une région qui connaît, depuis une dizaine d'années, une amélioration de la qualité de son air avec une baisse de concentration des polluants atmosphériques :** Plus de la moitié des émissions de particules fines produites sont provoquées par le trafic routier, le chauffage, les industries et sont localisées essentiellement sur cinq départements : Gironde, Charente-Maritime, Landes, Pyrénées-Atlantiques et Dordogne. Ce constat positif est à nuancer puisque des seuils d'émission réglementaires sont dépassés régulièrement avec des écarts importants d'exposition à la pollution selon les espaces territoriaux.

La Région affiche un profil contrasté sur le plan de la santé environnementale avec des espaces marqués par une diversité d'exposition et/ou par des spécificités environnementales conduisant à des différences d'exposition de la population.

↗ **Une transition écologique régionale qui repose aussi sur un renforcement des actions en faveur de l'économie circulaire et qui touche à l'aménagement, à l'écologie industrielle et territoriale, à l'énergie, aux transports et aux déchets :** La croissance économique et démographique régionale a un impact sur l'augmentation de la quantité de déchets des activités économiques et des ménages. Un néo-aquitain génère 665 kg de déchets ménagers et assimilés/an. La hausse observée entre 2010 et 2018 s'est interrompue en 2019 avec une baisse de 0,5%. Des efforts importants restent encore à accomplir en termes de réduction et de valorisation des déchets pour atteindre les objectifs nationaux : après une baisse de 2 % entre 2010 et 2015, le tonnage des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) a légèrement augmenté (+0,2 %) entre 2015 et 2019.

La Région obtient des résultats significatifs avec un taux de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 63 % et occupe une 5^{ème} place nationale. Les déchets d'activités économiques (DAE) déclarés sont valorisés à 70 %, mais la connaissance du devenir de ces déchets doit encore progresser. De même, la filière professionnelle de valorisation des biodéchets, encore peu présente sur le territoire, nécessite d'être amplifiée. Le parc d'installation de traitement des déchets est bien maillé au sein du territoire régional et le réseau de déchetteries offre une couverture plus élevée qu'en moyenne nationale.

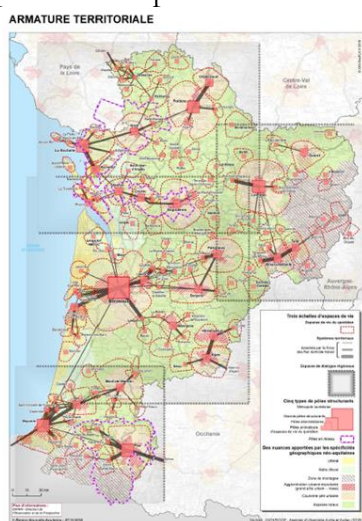
Les territoires néo-aquitains s'engagent également dans des stratégies de transition énergétique : 24 Territoires à Energie POSitive (TEPOS) participent à la démarche pour une croissance verte et 12 territoires sont impliqués dans celle du « Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG) ».

5^{ème} CONSTAT : UNE ARMATURE DE VILLES ET DE BOURGS, GARANTE DE L'ACCÈS AUX SERVICES ET QUI DOIT DEMEURER UN BARRAGE A LA DÉPRISE TERRITORIALE

7 agglomérations de plus de 100 000 habitants ;
25 « grandes » aires urbaines qui concentrent 70% de la population régionale ;
8ème région (hors IDF) en temps d'accès médian aux services (moy. 19min en voiture) ;
175 maisons de santé pluridisciplinaires ;
212 tiers-lieux.

↗ **La Nouvelle-Aquitaine, région forte d'une armature urbaine (villes et bourgs) qui maille et irrigue les territoires.** Cette armature est marquée en premier lieu par la métropole bordelaise, à fort rayonnement régional, surtout dans le centre de la Région. Six autres agglomérations de plus de 100 000 habitants se distinguent, localisées de manière concentrique autour de la métropole : Bayonne et Pau pour la partie sud de la Région, Limoges, Poitiers, La Rochelle et Angoulême pour sa partie nord. D'une manière générale, les pôles urbains de la Région structurent l'espace et sont caractérisés par une forte concentration de population, d'emplois, d'équipements et de services.

Pour preuve de cette polarisation, les 25 « grandes aires urbaines » au sens de l'INSEE, que compte la Région regroupent 70 % de sa population (20 % pour la seule métropole bordelaise) et plus de 7 emplois sur 10. Les aires urbaines de Bordeaux, Poitiers et Limoges s'étendent sur une grande partie de leur département d'implantation. Cette organisation territoriale est complétée par un maillage de moyens et petits pôles, assez denses en particulier en Deux-Sèvres, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques. Ils sont des points clés pour l'accès de la population aux services de proximité et pour la lutte contre la déprise territoriale.



↗ **Une région qui offre un bon niveau d'équipements et de services d'usage courant et des zones de faible densité qui ne sont pas nécessairement les moins bien pourvues.** La Nouvelle-Aquitaine est la 8ème région de province pour le temps d'accès médian à ce type de services, avec une moyenne de 19 minutes en voiture. L'accessibilité à ces services, liée à la densité de population, est plus ou moins effective selon les types d'espaces.

Des disparités territoriales existent : certaines zones sont situées à 25 minutes (dans une partie des Pyrénées ; au nord de Mont-de-Marsan ; au nord de Limoges et dans le Limousin). Les temps d'accès sont plus faibles dans les bassins de vie des grandes agglomérations et plus élevés dans ceux des zones montagneuses et à la périphérie des départements. Les territoires ruraux, plus ou moins enclavés, et certains espaces périurbains isolés font également face à des difficultés d'accès.

↗ **Le taux d'équipement en établissements de santé est supérieur à la moyenne nationale mais des inégalités de répartition de l'offre de soins observées avec une concentration autour des villes côtières et touristiques.** L'accès à la médecine généraliste est plutôt homogène sur le territoire avec des exceptions pour quelques territoires ruraux (Deux-Sèvres, Lot-et-Garonne, Charente, Creuse). La présence de 175 Maisons de Santé Pluridisciplinaires améliore cette accessibilité et permet une offre en termes de soins plus spécialisés.

L'offre de santé régionale s'oriente de plus en plus vers le numérique et la mutualisation (e-santé, télémédecine, plateforme de mutualisation, living-lab...) pour lutter contre la déprise médicale, faire face au vieillissement des professionnels de santé (1/3 des médecins généralistes néo-aquitains ont plus de 60 ans) et développer une dynamique industrielle innovante déjà existante.

↗ **Des établissements d'enseignement et de formation implantés sur l'ensemble du territoire :** Leur concentration dans les pôles urbains et un effet de métropolisation de l'enseignement supérieur et de la recherche est à souligner. Dans les territoires ruraux, l'offre de formation est bien présente, adaptée au contexte territorial. Malgré tout, l'offre de proximité, moins diversifiée qu'en milieu urbain, influence de fait les parcours des jeunes, dont l'orientation et le parcours de formation sont déjà impactés par le niveau de diplôme et le milieu social des parents. La Région bénéficie d'une élévation du niveau de formation de sa population, comparable à celle observée au niveau national.

↗ **Un territoire qui se singularise également par une offre d'espaces publics numériques importante et par un maillage dense de 212 tiers-lieux, en progression dans les zones rurales :** Véritables « outils » de revitalisation rurale, ils permettent de répondre aux enjeux d'attractivité et d'innovation de ces territoires. Émergent ainsi des territoires dits « intelligents », qui favorisent le déploiement de solutions et de services numériques permettant de réduire la fracture territoriale avec les grandes agglomérations et de créer un trait d'union rural-urbain.

↗ **Une accessibilité régionale aux services et aux équipements fragilisés par le processus de dévitalisation des centres-villes et centres-bourgs :** La vacance résidentielle et commerciale y est importante, en particulier à l'est de la Région dans les intercommunalités à dominante rurale au sein desquelles le recul démographique est sensible. La vacance résidentielle, légèrement supérieure à la moyenne nationale, connaît un accroissement significatif causé par une offre de logements parfois inadaptée aux besoins et un parc vétuste, en particulier sur le plan énergétique.

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Bien que l'habitat collectif soit en progression (+9 % en 2017), la maison individuelle reste le mode dominant de la construction (71 %) et provoque un « desserrement » urbain (habitat/activités).

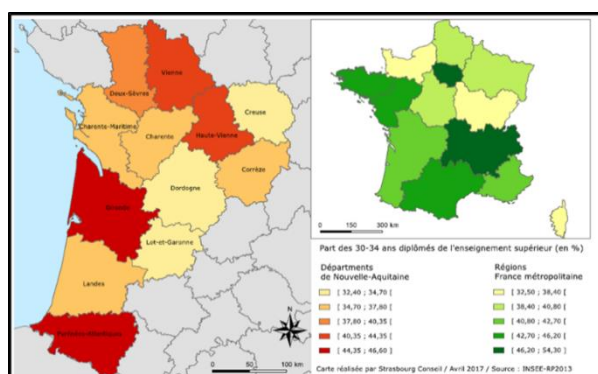
D'autre part, avec un taux de logement social nettement inférieur à la moyenne nationale (11 % contre 17 %) la Région présente des contrastes territoriaux avec un taux plus élevé en milieu urbain (pôles urbains et périphéries) qu'en milieu rural.

La dévitalisation commerciale des centres-bourgs et centres-villes est quant à elle en partie due à des développements commerciaux en périphérie disproportionnés à la zone de chalandise.

ARTICLE 3 – VOILETS THÉMATIQUES PROPOSÉS À LA CONTRACTUALISATION CPER 2021-2027

1 Enseignement supérieur, recherche et innovation

1. Objectif général et méthode



Le développement des formations supérieures, de la recherche et de l'innovation constitue un enjeu majeur et prioritaire pour préparer la Nouvelle-Aquitaine, ses habitants, ses entreprises et ses territoires, aux défis à venir, que ce soit la transition écologique et énergétique ou la numérisation de la société.

Pour cela, le CPER doit à travers l'investissement de l'État et de la Région porter les priorités scientifiques et technologiques permettant aux étudiants, et aux établissements et organismes d'enseignement et de recherche, de répondre à ces défis, en confortant les domaines d'excellence de notre territoire, et en accompagnant l'émergence de nouvelles thématiques. L'État et la Région reconnaissent ainsi les priorités partagées en matière d'investissement et de développement des sites d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (ESRI) et la nouvelle génération de CPER 2021-2027 gardera sa vocation à financer des projets structurants sur les priorités stratégiques mentionnées ci-après. Elle exercera des effets de levier pour l'investissement dans les différents sites ESRI, indispensables à l'élévation du niveau de qualification des jeunes, à la modernisation des infrastructures et à la préparation de l'avenir.

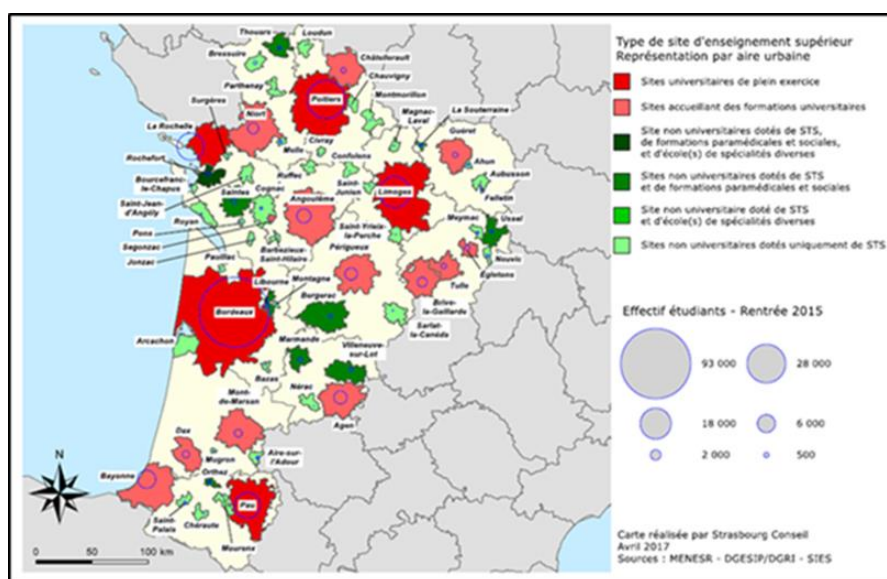
L'élaboration du volet ESRI du CPER s'articule avec l'Accord régional de Relance État-Région et la nouvelle programmation des fonds européens. Un travail partenarial a été lancé au dernier trimestre 2019, sous l'égide de l'État et du Conseil régional, associant tous les acteurs, sur l'ensemble des sites académiques (Bordeaux, La Rochelle, Limoges, Pau et Poitiers) pour une approche « politique de site ».

L'État et la Région ont en particulier mis à profit le groupe de travail « ESR » de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) pour associer l'ensemble des collectivités du territoire néo-aquitain aux réflexions portant sur le volet ESRI du CPER.

1.2 Le paysage existant

La Nouvelle-Aquitaine, la plus étendue des treize nouvelles régions métropolitaines, compte en 2020 plus de 213 000 étudiants répartis sur 80 sites, dans trois académies : l'académie de Bordeaux qui représente 64% de la population étudiante, celle de Poitiers 24,5% et celle de Limoges 11,5%.

Globalement le centre universitaire de Bordeaux concentre 49,5% de la population étudiante alors que 36% se répartissent sur quatre autres sites universitaires : 14% pour Poitiers, 9,5% pour Limoges, 7% pour La Rochelle et 6% pour Pau. De plus, la métropole bordelaise concentre 50% des enseignants-chercheurs de la Nouvelle-Aquitaine. Ce paysage est enrichi par l'implantation des grands centres de recherche nationaux qui disposent d'établissements de pointe en Nouvelle-Aquitaine : CNRS, INRA, INSERM, INRIA, IRSTEA, CEA, IFREMER et BRGM.



Par ailleurs, la recherche partenariale, qui réunit les acteurs de la recherche publique et ceux de la recherche privée, représente en Nouvelle-Aquitaine une dimension importante. A ce titre, la Nouvelle-Aquitaine dispose d'unités mixtes de recherche - organismes de recherche / universités - avec l'industrie et de nombreux laboratoires communs (Total, STMicroelectronics, PSA, Ariane Group, Solvay, ITECA, ARKEMA, SAFRAN, THALES Alenia Space, NXP Semiconductors, Air Liquide, CILAS, ELLYX, SIEMENS, EUROFINS, Chauvin-Arnoux, Michelin...).

La Nouvelle-Aquitaine bénéficie d'une dynamique d'excellence académique et scientifique reconnue à différentes échelles

- ✓ Labels obtenus par les établissements dans le cadre des appels à projets compétitifs : PIA avec notamment l'Idex de Bordeaux, et l'I-Site E2S à Pau, une SATT, un IHU, un ITE, neuf EquipEx, cinq EUR, six NCU, ...
- ✓ Partenariats entre universités et organismes de recherche pour le développement d'unités mixtes de recherche et unités d'appui à la recherche
- ✓ Partenariats entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et entreprises, en recherche collaborative et dans le cadre de laboratoires mixtes
- ✓ Partenariats internationaux et rayonnement (nombreux prix et distinctions)

Toutefois, les territoires de la Nouvelle-Aquitaine présentent globalement des faiblesses :

- ✓ Alors qu'elle représente 13% du territoire national (15,45% de la France métropolitaine) pour 8,7% de la population (9% de celle de la France métropolitaine) elle ne compte que pour 7,6% des effectifs étudiants (7,75% des effectifs de France métropolitaine) ;
- ✓ Le nombre de chercheurs en ETP par habitants est (en 2015) deux fois inférieur à la moyenne nationale (2,2‰ vs 4,2‰) ;
- ✓ L'effort de R&D se situe à 1,4% du PIB régional, très loin de l'objectif européen des 3% et de la moyenne nationale de 2,22% ;
- ✓ Elle compte 6,8% d'enseignants-chercheurs internationaux, contre 9,1% au niveau national ;
- ✓ Elle compte, sur le plan de la formation :
 - 3,4% des étudiants de Nouvelle-Aquitaine sont des élèves ingénieurs, à comparer au taux de 5,7% à l'échelle nationale ;
 - 3,2% d'apprentis parmi les étudiants, contre un peu plus de 3,9% au niveau national ;
 - Des taux de poursuite d'étude post-baccalauréat (en 2015 sur les trois Académies - Bordeaux : 74,5 % - Limoges : 76,1 % - Poitiers : 73,9 %) inférieurs à la moyenne nationale (78,2 %).

1.3. Le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation – SRESRI

Le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine mène une politique qui associe recherche et innovation pour soutenir la compétitivité des entreprises et favoriser l'émergence de filières industrielles d'excellence ou à fort potentiel de croissance (exemple : structuration de la filière photonique dans la continuité du Laser MégaJoule - LMJ) : déclinaison en feuilles de route thématiques (santé, chimie & matériaux...).



Le SRESRI vise à une mise en cohérence des stratégies des acteurs dans une perspective d'aménagement équilibré du territoire. Il prend en compte les orientations stratégiques de l'État : la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur, (StraNES), la Stratégie Nationale de la Recherche (SNR) et la Stratégie Nationale de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (SNCSTI), mais aussi les stratégies des établissements et les Schémas Locaux établis par les collectivités.

Le SRESRI repose sur deux piliers :

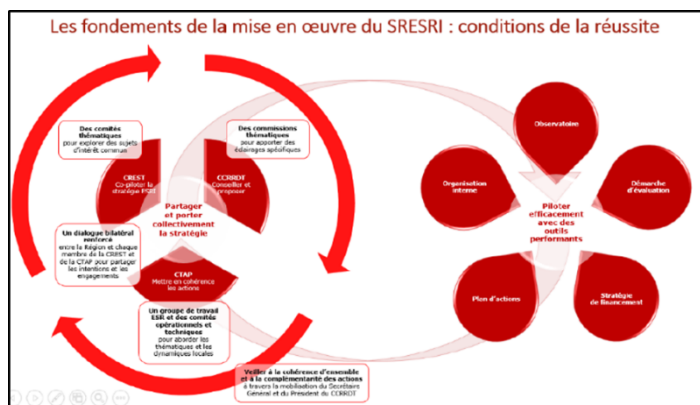
- I. **La construction d'un espace régional de l'enseignement supérieur et de la recherche par la mise en cohérence des stratégies des acteurs et par l'aménagement équilibré du territoire**
- II. **Le partage de la stratégie avec l'ensemble de ses partenaires.**

Ces deux piliers soutiennent cinq ambitions principales :

1. **Améliorer le potentiel universitaire et scientifique de la Région dans une dynamique d'excellence** : rattraper les retards constatés et construire un espace régional d'excellence ;
2. **Lutter contre les inégalités présentes sur le territoire régional en matière d'enseignement supérieur et de recherche** : augmenter les taux de poursuite d'étude dans le supérieur et affirmer une spécialisation territoriale de l'ESRI (aménagement équilibré du territoire), articuler le premier cycle universitaire sur tout le territoire et l'entrée dans le deuxième cycle ;
3. **Structurer en réseaux des forces d'enseignement supérieur et de recherche pour répondre aux grands enjeux sociétaux** : faire émerger des leaderships nationaux et internationaux (visibilité et performance) ;
4. **Développer l'impact économique, social et environnemental de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire régional** : structurer les territoires d'innovation autour des pôles universitaires ;
5. **Aider les citoyens à mieux appréhender ce qu'est la science et ses applications ainsi que leurs impacts sur la société** : prendre en compte l'enjeu sociétal et démocratique de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI).

Dans le cadre du SRESRI, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, pour pouvoir concevoir et piloter sa politique, a mis en place une gouvernance originale et unique en France, qui repose sur trois outils :

1. La création ex nihilo d'une Conférence régionale pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et le Transfert de technologie (CREST), espace de dialogue stratégique et d'information, qui rassemble tous les responsables d'établissement d'ESR (universités, écoles, organismes de recherche) et les représentants de l'État (Rectorats, Délégation Régionale Académique à la Recherche et à l'Innovation - DRRARI) ;
2. La mise en place du groupe de travail ESR de la CTAP qui rassemble toutes les collectivités concernées et intéressées par l'ESRI ; l'enjeu consistant à bien articuler le SRESRI et les schémas stratégiques locaux et à converger vers des stratégies pluriannuelles partagées et co-portées ;
3. Le renforcement du rôle du Comité Consultatif pour la Recherche, le Développement et l'Innovation durables en Nouvelle-Aquitaine (CoRDINA), qui regroupe les acteurs de la société civile pour donner un avis sur la stratégie et les actions de la Région en matière d'ESRI, avec la volonté de lui confier un rôle plus actif, notamment en matière de prospective.



En vue de développer l'attractivité et le rayonnement de ses différents sites d'ESR, l'ambition conjointe de l'État et du Conseil régional vise à améliorer le parcours d'ambition et de réussite des étudiants, et le potentiel universitaire et scientifique de la Nouvelle-Aquitaine dans une dynamique d'excellence. Il s'agit de contribuer au développement de l'accès à l'enseignement supérieur et d'offrir des environnements propices à la réussite étudiante. Cet ensemble s'inscrit aussi dans la volonté politique de mieux articuler le continuum Formation - Recherche - Innovation : offre et parcours de formation, vie étudiante, entrepreneuriat étudiant, diffusion de la CSTI, usages numériques et développement de la recherche. De cette manière, l'ambition pour notre territoire est de lui permettre de converger vers un taux d'équipement comparables aux autres régions.

Aujourd'hui chacun des sites, et tout particulièrement les six universités de Nouvelle-Aquitaine (Université de Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne, La Rochelle Université, Université de Limoges, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Poitiers), portent des stratégies qui visent à mettre en évidence et à renforcer leurs pôles d'excellence. Cette démarche conduit à une spécialisation avec une véritable signature territoriale dont l'objectif est de constituer, autour de ces pôles d'excellence, des territoires d'innovation grâce à un rapprochement physique et géographique et à une meilleure articulation fonctionnelle entre les acteurs académiques et socio-économiques, en tirant le meilleur parti des structures existantes (structures de transfert, pôles de compétitivité, clusters d'entreprises, ...).

1.4. Les grands enjeux globaux du volet ESRI du CPER 2021-2027

La recherche, l'enseignement supérieur et le transfert vers la société (transfert technologique, soutien aux politiques publiques, diffusion vers le grand public) sont le socle fondamental de toute société et économie de la connaissance, et la source des solutions à venir pour assurer les transitions obligatoires de notre mode de vie.

Ainsi, les grands enjeux du volet ESRI du CPER s'articulent avec 11 grands domaines prioritaires, visant à faire progresser notamment le système productif de la Région, organisés en réseau et s'appuyant sur des spécificités de sites :

- 1. Transition écologique et énergétique**
- 2. Santé et biotechnologies**
- 3. Économie bleue et océan**
- 4. Énergies renouvelables et alternatives**
- 5. Aéronautique et spatial**
- 6. Chimie et matériaux**
- 7. Laser et photonique**
- 8. Techniques et ingénierie de la construction**
- 9. Hautes technologies, numérique, Intelligence Artificielle (IA) et robotique**
- 10. Projets pluridisciplinaires et sciences humaines et sociales**
- 11. La transformation numérique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

La définition de ces enjeux traduit également la volonté de faire bénéficier, en amont, chaque grand secteur économique, prioritairement néo-aquitain, d'une recherche d'excellence. L'objectif pour la Nouvelle-Aquitaine est de développer la compétitivité des acteurs économiques, de préparer les emplois de demain, de maîtriser les technologies clés pour anticiper l'évolution des industries traditionnelles et de décloisonner le monde de la recherche et celui de l'entreprise, en s'adaptant notamment à la nécessité de lutter contre le changement climatique grâce à des solutions en termes d'atténuation et d'adaptation.

La co-production à travers des partenariats associant des acteurs publics et privés, et la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat étudiant sont encore à promouvoir. La relation avec les acteurs socio-économiques est en effet indispensable pour la formation professionnelle, mais également pour renforcer le champ de l'innovation technologique et sociétale.

A cet égard, les technologies de rupture suscitent un accompagnement public dans trois directions : la chaîne de valeur et la structure des coûts quand il s'agit par exemple de transposer des technologies spatiales à l'aéronautique, la performance et les nouveaux usages quand il s'agit par exemple du stockage d'énergie, et enfin l'accompagnement des entreprises établies, dans la montée en gamme et la recherche de segments de marchés plus profitables et supérieurs en volume. Cet accompagnement passe notamment par un soutien à l'innovation à travers des plateformes universitaires de recherche appliquée, la R&D des entreprises en association avec des laboratoires publics, y compris des laboratoires communs, ou à travers les structures de transfert de connaissances présentes sur le territoire, notamment les centres de ressources technologiques, labellisés ou non.

Au-delà du fort taux de succès aux appels à projets du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), et des nombreuses initiatives soutenues en propre par les établissements et les organismes de recherche, la Région Nouvelle-Aquitaine, dans l'objectif de mobiliser très largement la communauté scientifique sur les grands enjeux environnementaux et sociétaux, a déployé des Réseaux Régionaux de Recherche (3R) sur ses axes stratégiques de développement en soutien des filières économiques. Par ces espaces de coopération régionale, l'enjeu est de fédérer des communautés de chercheurs pour apporter des réponses et/ou solutions aux problématiques scientifiques et sociétales par l'élaboration de projets de recherche, le développement d'offres de formation plus adaptées et le transfert vers la société (technologique, soutien aux politiques publiques, diffusion de la culture scientifique). Dans ce cadre, une quinzaine de réseaux sont en cours de constitution ou ont déjà été créés dans de grands domaines identifiés pour autant de Réseaux Régionaux de Recherche (3R).

Si ces réseaux sont interdisciplinaires par nature, ils contribuent à un renforcement de la position des sciences humaines et sociales et à un soutien public qui est indépendant de cette interdisciplinarité. Il s'agit par exemple d'adapter l'économie à l'augmentation du poids des services, ou de prendre en compte l'importance des facteurs culturels dans les processus d'innovation. L'enjeu est ainsi pour les sciences humaines et sociales que, si elles sont essentielles à la Société de la connaissance, dans un même temps, l'interaction entre les ressources académiques et notre environnement socio-économique détermine les activités de transfert de connaissance.

Ces différents enjeux renvoient à la nécessité de mieux faire réussir les étudiants d'une génération connectée et mobile, avec d'autres habitudes d'information et de communication, ce qui démontre là aussi une priorité sociétale pour notre territoire. Ces nouvelles habitudes de travail marquées par le nomadisme et le poids du digital confirment la nécessité d'offrir des infrastructures numériques assurant un maillage territorial. A ce titre, 5 « Campus connectés » ont été labellisés en 2020 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) en Nouvelle-Aquitaine (Mont-de-Marsan - 40, Périgueux - 24, Saintes - 17, Tulle - 19 et Villeneuve-sur-Lot - 47). Ces nouvelles initiatives, permettant de suivre une formation à distance ou de reprendre un cursus universitaire, doivent désormais recevoir un appui dans leur déploiement sur ces différents territoires.

1- Transition écologique et énergétique

Les travaux internationaux des scientifiques du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) pour le changement climatique, et de la plateforme IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services) pour la biodiversité alertent sur l'urgence d'engager la transition écologique et énergétique au niveau mondial et à l'échelle de chaque territoire. L'État en fait l'une de ses priorités majeures, la Région, pour sa part, y répond directement par sa feuille de route NéoTerra, son SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), ainsi que par son SRESRI à travers la mobilisation des moyens recherche et innovation. Les projets d'investissements immobiliers et en équipements scientifiques proposés dans le CPER 2021-2027 s'inscrivent dans cette perspective.

Ainsi la problématique de la ressource en eau, de sa qualité et de sa disponibilité pour les différents usages est une préoccupation majeure conjointe de l'État et de la Région, et constitue l'un des axes de recherche prioritaire. De même, la question de la préservation de la biodiversité est tout aussi importante et fait déjà l'objet d'un état des lieux avec l'initiative régionale Ecobiose ; elle doit cependant être poursuivie par des recherches pluridisciplinaires pour mettre en évidence les services écosystémiques de la biodiversité et leur application en matière d'agro-écologie et de foresterie pour sortir des pesticides et repenser les modèles économiques agricoles.

Pour relever les défis liés au changement climatique et à la sortie des pesticides, des efforts importants doivent être réalisés en termes de recherche et d'innovation. Il s'agit de rendre opérationnelles des solutions alternatives aux pesticides de synthèse afin de répondre aux impasses rencontrées par les agriculteurs, en accélérant la recherche, notamment sur les produits de biocontrôle. Il s'agit également de développer de nouvelles technologies en matière d'agriculture de précision, en recherchant de nouvelles variétés adaptées au changement climatique et résistantes aux maladies. La recherche scientifique doit également être soutenue pour favoriser l'autonomie protéique des filières, augmenter le stockage du carbone dans le sol, trouver des alternatives pour favoriser la bientraitance animale. Enfin, des actions de recherche et de formation sont également nécessaires pour lever les freins socio- économiques aux changements de pratiques.

En matière d'adaptation au changement climatique, la Nouvelle-Aquitaine doit prendre en compte l'augmentation des aléas pour prévenir ou atténuer son exposition aux risques littoraux. Elle est en effet caractérisée par une façade littorale importante de plus de 700 km et donc tout particulièrement concernée par les problématiques marines et par les secteurs d'activités qui en dépendent directement. Les questions de l'érosion le long des côtes aquitaines et de la submersion sur la façade charentaise impliquent une capacité à comprendre et prévoir les évolutions du trait de côte. Il s'agit aussi d'aider les populations qui y vivent et les activités socio-économiques qui s'y développent à s'adapter à cette évolution. Cela suppose la mobilisation d'une recherche pluridisciplinaire sur la prévision fine de la morphodynamique littorale, sur la capacité d'acceptation et d'adaptation des populations à la prévention des risques, et sur la gestion adaptative de ces espaces exposés. C'est ainsi un axe de recherche essentiel en soutien des politiques publiques qui doivent anticiper les impacts du changement climatique.

2- Santé et biotechnologies

En matière de santé, il convient de répondre à la fois, à la crise sanitaire de la Covid-19 et ses conséquences, à court et moyen termes, aux défis environnementaux et à l'urgence de la déprise médicale. Il convient également d'accompagner les transformations liées aux pathologies chroniques et à l'allongement de la durée de la vie. Il s'agit enfin, d'appuyer l'émergence et le développement des innovations en santé. La crise sanitaire, que nous traversons actuellement, démontre toute l'importance d'investir ces défis auxquels l'humanité doit faire face. Ainsi, l'État et la Région accompagnent les transformations du système de santé qu'impose ce contexte de changement : médecine personnalisée, prédictive, préventive et participative, nano-biotechnologies, défis du numérique et de l'intelligence artificielle en santé, révolution de l'ambulatoire, impératif de prévention, révolution des formations (contenus et formats), coordination des professionnels de santé.

Dans ce contexte, les sciences et technologies numériques sont celles qui contribuent le plus à cette transformation ; les outils et méthodes de production de données (séquençage du génome humain, imagerie du corps humain, imagerie biologique, kit de dépistage, mesure des polluants...), de traitement de données (l'épidémiologie, la pharmacologie in silico, les algorithmes produits par les entreprises régionales comme Sophia Genetics, Certis therapeutics, Deski...) et de stockage de données évoluent rapidement.

Le territoire doit donc maintenir ses équipements et ses équipes au meilleur niveau international. Il doit également veiller à la mutualisation de ces moyens à l'échelle régionale et intégrer les CHU régionaux aux démarches.

Deux domaines disciplinaires révèlent un potentiel de recherche, d'industrialisation et d'impact médical exemplaires :

1. La cancérologie, dont la communauté était jusqu'à présent moins visible en comparaison avec les neurosciences et la cardiologie, qui se structure à travers le réseau régional de recherche Oncosphère et ses projets de site ;
2. La « Réparation du corps humain » qui, en étant très proche du patient, implique une relation directe entre recherche et innovation. La Nouvelle-Aquitaine présente une réelle richesse dans ce domaine, qu'elle soit industrielle (matériaux et dispositifs médicaux) ou académique (apprentissage au geste chirurgical, transplantation), et unique à l'échelle nationale (ingénierie tissulaire).

En outre, pour contribuer directement à l'évolution de nos sciences médicales reconnues internationalement (transplantation, neurosciences, cardiologie, orthopédie), la Région s'est engagée, à travers sa feuille de route Santé, à soutenir une mise en cohérence des actions en accompagnant des programmes de R&D impliquant trois champs technologiques :

- Biomatériaux, dispositifs médicaux, ingénierie tissulaire (dont thérapie cellulaire) ;
- Instrumentation / robotique ;
- Apprentissage au geste chirurgical et e-learning / test de nouveaux outils, procédés et pratiques.

3- Économie bleue et océan

L'océan est aussi pourvoyeur de ressources naturelles renouvelables importantes. Dans le plus grand respect de ces ressources naturelles, il est important de développer et structurer la recherche pour valoriser les molécules issues des organismes marins à des fins alimentaires et pharmaceutiques, pour fournir de nouveaux médicaments et de nouveaux compléments alimentaires, pour le traitement ou la prévention de maladies invalidantes et dégénératives (diabète, neurodégénérescence...). De tels programmes de recherche nécessitent de mobiliser notamment des compétences en biotechnologie, de manière à identifier de nouvelles sources de molécules naturelles, de les caractériser et de les tester. Ce domaine, qui s'inscrit dans la volonté régionale de faire émerger et de valoriser de nouvelles filières économiques, est de répondre à des enjeux de santé publique.

Les axes de recherche sur le littoral et l'océan, et sur la transition écologique font l'objet d'une structuration régionale à travers la constitution de réseaux pluridisciplinaires de recherche qui mobilisent l'ensemble des chercheurs en région.

4- Énergies renouvelables et alternatives

Les batteries sont au cœur de la transition énergétique de notre société. La reconfiguration du marché automobile est ainsi une opportunité de faire émerger un challenger industriel producteur de cellules de batteries, capable de concurrencer le leadership asiatique. C'est ainsi que se positionne l'entreprise SAFT, avec des leaders de la chimie également présents en Nouvelle-Aquitaine, et avec le soutien conjoint de l'État et de la Région.

L'écosystème d'innovation scientifique et technologique, déjà très riche et reconnu notamment dans le domaine de la chimie et des matériaux, doit se renforcer encore en proximité des équipes des industriels pour devenir le pôle d'excellence européen, capable de développer et d'industrialiser rapidement la génération avancée de batteries au lithium, et de préparer les générations suivantes pour rester compétitif et inscrire la filière dans la durée, en intégrant les questions des ressources et de l'impact environnemental. C'est un enjeu collectif qui doit constituer un axe fort du CPER.

Le stockage d'énergie via l'hydrogène dédié à la mobilité ou aux applications stationnaires fait également appel à des technologies prometteuses. Afin de faire évoluer ces technologies pour qu'elles deviennent accessibles et compétitives, des travaux doivent être encouragés sur plusieurs axes :

- Le rendement énergétique et plus particulièrement le rendement électrique des différentes briques technologiques doit être amélioré. Sont concernés en premier lieu les électrolyseurs et les Piles à Combustibles (PAC). Dans ce cadre, les systèmes réversibles à même de remplir les deux fonctions, électrolyseur et PAC, pourront faire l'objet de travaux de recherche ;

- Les systèmes, en particulier les PAC, fonctionnent avec des matériaux rares (le platine par exemple) et des composants, tels que les membranes, encore trop coûteux. Les recherches sur les matériaux s'appliquent aussi à des systèmes alternatifs de production d'hydrogène d'origine renouvelable et les réservoirs Haute pression. Il convient également d'optimiser des microgrids (micro-réseaux électriques) décarbonés autonomes par la recherche de plus forts rendements énergétiques ;
- Les technologies de recyclage des différents systèmes liés au stockage d'hydrogène doivent être développées avec deux objectifs : récupérer les matériaux pour les réutiliser et éviter de propager des produits néfastes pour l'environnement.

5- Aéronautique et spatial

Dans le domaine aéronautique et spatial, les défis principaux, au-delà de la compétitivité industrielle des entreprises en lien avec l'Usine du futur, portent sur la réduction de l'empreinte écologique et énergétique, par l'allègement des structures et des modes de propulsion plus propres (électrification, hybridation et carburants alternatifs), tout en assurant un renforcement de la sécurité et de la connectivité. Les compétences et moyens scientifiques dans le domaine des matériaux, notamment composites, de l'électronique embarquée et de l'énergie devront poursuivre leur développement. Une montée en puissance des formations supérieures (augmentation de l'offre et des capacités d'accueil) notamment d'ingénieurs, devra être accompagnée.

6- Chimie et matériaux

Parmi les domaines scientifiques et technologiques d'excellence de la Région Nouvelle-Aquitaine, stratégiques pour le développement et la diversification de son économie, la chimie et les matériaux jouent un rôle central, en irriguant de nombreuses filières économiques en aval. Les priorités stratégiques portent sur le développement de matériaux fonctionnels à haute valeur ajoutée et des matériaux composites, avec une attention particulière pour les matériaux biosourcés. Les efforts de soutien déjà entrepris en matière de chimie et procédés sur des technologies critiques comme les fibres de carbone, notamment pour le développement de procédés de recyclage devront se poursuivre, de même sur la chimie du bois et les sous-produits de la biomasse. Le savoir-faire unique dans le domaine des céramiques doit être également conforté.

7- Laser et photonique

La politique de soutien massif qui a été menée a permis de faire émerger dans le domaine de la photonique une véritable filière industrielle et la consolidation d'un écosystème qui couvre les domaines de la recherche, du développement technologique jusqu'à la formation supérieure. Des infrastructures de premier plan mondial ont également été développées en coopération avec le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) et avec le soutien des universités. Il convient donc de poursuivre le renforcement des compétences et moyens visant le développement de nouvelles générations de technologies laser (haute puissance moyenne), avec un effort sur l'amélioration des performances et sur les solutions fibrées, permettant d'adresser les marchés applicatifs prioritaires (Santé, Défense, Énergie).

8- Techniques et ingénierie de la construction

Le développement d'une construction durable constitue également un enjeu majeur pour faire face aux défis de la transition énergétique. Une large consultation des acteurs de terrain de la filière BTP a permis de proposer une stratégie régionale conjuguant développement économique et bâtiments durables, économes en énergie et en ressources fossiles. Afin d'accompagner la filière « construction et rénovation » de la Nouvelle-Aquitaine à anticiper les futurs modes de construction ou de rénovation, l'État et la Région ont structuré une offre scientifique et technologique riche, qu'il convient de conforter, pour favoriser l'innovation ouverte au service de l'efficacité énergétique du bâtiment, avec notamment l'Institut pour la Transition Énergétique INEF4. Les capacités et moyens de recherche universitaire sur les outils, technologies et savoir-faire du futur doivent se conforter en veillant à leur transfert à l'ensemble des acteurs de la construction.

9- Hautes technologies, numérique, IA et robotique

La mutation rapide du monde vers le tout numérique nécessite un niveau de réactivité et de maîtrise des risques que très peu d'acteurs du monde socio-économique possèdent individuellement. Pour accompagner efficacement cette mutation, un effort important de mutualisation et de rationalisation dans l'expression des besoins des différents acteurs est devenu incontournable pour définir et optimiser les investissements futurs. Le CPER accompagnera les domaines de pointe de la robotique, de l'intelligence artificielle et du traitement massif de données, pour des applications multiples dans tous les domaines (services, industrie lourde...). Des développements dans de nombreux domaines devront ainsi être poursuivis : robots industriels, intelligence artificielle appliquée à l'industrie ou aux services, véhicules autonomes, etc...

Dans ce contexte, les enjeux pour la Nouvelle-Aquitaine sont, dans une approche collaborative :

- Le développement d'un écosystème dynamique autour de la donnée ;
- Une forte visibilité dans le cadre du déploiement du marché unique numérique européen ;
- La souveraineté des données publiques produites en région ;
- La mise à niveau des infrastructures numériques pour le stockage, l'accès et la valorisation des données ;
- La maîtrise de la facture énergétique, de l'empreinte écologique et des coûts de maintenance dans l'exploitation des infrastructures numériques ;
- Le meilleur niveau de sécurité physique des données et de cybersécurité pour faire de la Région un territoire de la confiance numérique.

10- La transformation numérique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Pour la modernisation des établissements et de leur recherche grâce aux technologies avancées, les actions poursuivies s'inscrivent dans trois grands axes :

- La construction et la mise à disposition, possiblement en 2023, d'un Datacenter régional ouvert, mutualisé et hautement sécurisé. Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche régionaux en constitueront un utilisateur majeur, avec l'hébergement et le développement à court terme de services partagés de type Cloud. L'appétence pour ce projet est aussi partagée par d'autres acteurs comme des établissements de santé, des collectivités territoriales et des acteurs privés ;

- La mise à disposition d'un maillage pan-régional de réseaux et câbles, véritable ouvrage d'aménagement du territoire. Dimensionné pour accueillir prioritairement les usages des établissements de l'ESR, de la santé, de l'éducation et des collectivités territoriales, il projettera les services du futur Datacenter régional et permettra le développement rapide d'usages innovants ;
- La mise à disposition de moyens de calculs intensifs, dont la pièce maîtresse sera hébergée au sein du futur Datacenter régional. Ces équipements seront dimensionnés en cohérence avec les autres moyens accessibles par les chercheurs aux niveaux national et européen via la société publique GENCI afin que leur exploitation dans des projets de recherche ou d'innovation atteigne la plus grande efficacité.

1.5. Domaines d'intervention et principaux projets structurants

En réponse à ces grands enjeux, le soutien aux opérations proposées dans ce nouveau **CPER 2021-2027 couvre 7 axes d'intervention** sur lesquels les contributions de l'État et de la Région pourront se compléter (vie étudiante, immobilier, équipements scientifiques pour la recherche...) et associer des fonds tiers (Union européenne, PIA...) :

- 1. Améliorer la réussite et la qualité de vie des étudiants**
- 2. Moderniser les espaces d'enseignement**
- 3. Moderniser les espaces de recherche**
- 4. Acquérir des équipements scientifiques**
- 5. Bâtir une infrastructure numérique mutualisée à l'échelle néo-aquitaine**
- 6. Renforcer les écosystèmes de l'innovation**
- 7. Renforcer les liens entre Science et Société**
- 8. Développer les projets pluridisciplinaires en sciences humaines et sociales**

1- Améliorer la réussite et la qualité de vie des étudiants

L'attractivité nationale et internationale des campus et la réussite des étudiants impliquent un environnement de qualité disposant, entre autres, de lieux de vie associative, sportive et culturelle et une offre appropriée de services : logement, restauration.

Le Livre blanc du logement des jeunes et des étudiants, élaboré par la Région Nouvelle-Aquitaine en 2018, et l'étude réalisée en 2019 par l'Observatoire régional du logement étudiant (OLENA) dressent un constat préoccupant : si les précédents CPER 2007-2013 et 2015-2020 ont en effet permis de rénover 3 300 places d'hébergement dédiées aux étudiants et d'en créer 2 500, le ratio « nombre de places d'hébergements conventionnés dédiés aux étudiants rapporté au nombre d'étudiants », qui atteint 9%, demeure insuffisant en raison de la hausse soutenue du nombre d'étudiants (+10% sur la période 2017-2027 soit +23 000 étudiants, dont 18 000 sur la seule métropole bordelaise). S'y ajoute une tension accrue sur l'offre locative privée sous l'effet du phénomène de la location touristique et des plateformes de réservation digitales.

L'ambition conjointe de l'État et de la Région est donc d'atteindre sur l'indicateur précédent un ratio de 12% à l'horizon 2030, ce qui nécessite de produire 5 880 places d'hébergement étudiant sur 7 ans. Une partie est recensée au titre du plan gouvernemental des 60 000 logements étudiants (période 2018-2022). Les acteurs institutionnels (État, Région, collectivités locales concernées) et les acteurs du logement se sont organisés pour relever ce défi. L'essentiel de ces nouveaux hébergements étudiants devra être construit sur la métropole bordelaise, à savoir au moins 4 200 places. Pour répondre à l'objectif global néo-aquitain, en complément, des logements pourront être construits sur les autres sites et antennes universitaires de la Région. Sur la période 2021-2027, le besoin en développement de l'offre conventionnée dédiée aux étudiants est donc de 840 places par an à l'échelle régionale, dont 600 places sur Bordeaux Métropole.

Le CPER 2021-2027 participera au soutien de ce nécessaire investissement au travers :

- ✓ **D'opérations portées par les CROUS et/ou les universités**, avec des engagements des acteurs à préciser ;
- ✓ **D'opérations qui pourront être réalisées par des bailleurs sociaux**, (financement PLUS, implantation territoriale stratégique, innovation, étudiants étrangers...) ;
- ✓ **Des rénovations de cités universitaires, modernisation d'équipements de restauration estudiantine et aménagements de lieux de vie de campus.**

Objectifs généraux poursuivis :

Dans un contexte de poussée démographique et de tensions du marché locatif immobilier, il faut :

- Développer significativement l'offre conventionnée de logements dédiée aux étudiants, en déclinaison du plan gouvernemental « 60 000 » et au-delà ;
- Offrir des conditions d'hébergement adaptées et accessibles aux étudiants pour la réussite de tous ;
- Accroître l'attractivité nationale et internationale des sites universitaires néo-aquitains.

2- Moderniser les espaces d'enseignement

Les investissements immobiliers s'inscriront dans les 11 grands domaines identifiés.

La dynamique immobilière s'inscrit en outre dans une perspective d'équilibre entre les territoires, afin notamment de démocratiser l'accès à des formations sélectives (Agen, Angoulême, Dax, Pau, Périgueux), comme les STAPS, ou encore les premières années d'études de santé dites « PASS ». Le soutien à la création de « Campus connectés » pourra s'inscrire dans cette ambition de surmonter les barrières géographiques, urbaines et sociales à l'accès à l'enseignement supérieur.

Les axes stratégiques prioritaires partagés par l'État et la Région sont :

- L'amélioration du potentiel universitaire dédié à l'enseignement dans une dynamique d'excellence ;
- La lutte contre les inégalités territoriales en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;
- La structuration en réseaux des forces de recherche et d'enseignement supérieur pour répondre aux grands enjeux sociétaux ;

- Les transitions environnementale et énergétique ;
- Le déploiement des potentialités du numérique en matière de pédagogie et d'organisation de la formation ;
- L'innovation en tant que levier de cohésion et de développement territorial.

Ainsi l'État et la Région, chacun pour leur part soutiendront des opérations qui s'inscrivent dans les objectifs généraux suivants :

- ✓ Faire la transition environnementale et énergétique (cf. prochain décret « tertiaire » et prochaine réglementation thermique) ;
- ✓ Développer les activités dans les axes stratégiques identifiés ;
- ✓ Augmenter le nombre d'ingénieurs formés en Nouvelle-Aquitaine ;
- ✓ Déployer les potentialités du numérique en matière de formation ;
- ✓ Réduire les inégalités territoriales en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Pour le patrimoine immobilier de l'État ou de ses établissements, il s'agira prioritairement :

- ✓ De poursuivre les remises en conformité du patrimoine existant (mise en sécurité et mise en accessibilité) ;
- ✓ D'assurer une gestion patrimoniale immobilière économiquement soutenable sur le long terme ;
- ✓ D'adapter les locaux d'enseignement à l'évolution des besoins.

3- Moderniser les espaces de recherche

Le SRESRI vise l'excellence et le développement des liens avec le tissu économique régional, en ciblant les domaines porteurs d'enjeux sociétaux majeurs (environnement, énergie, santé, mobilité...), les technologies diffusantes (numérique, matériaux...), et à fort potentiel. Les efforts fournis au cours des dernières années ont contribué à l'émergence ou à la consolidation de véritables pôles scientifiques d'excellence, sur des champs disciplinaires décloisonnés, en relation avec les entreprises, pôles à forte personnalité articulés dans un espace néo-aquitain cohérent.

Ce travail a permis à l'État et à la Région de formaliser des projections pluriannuelles qui s'inscrivent logiquement dans le CPER 2021-2027, en partenariat avec les établissements et organismes de recherche (universités, écoles d'ingénieurs, CNRS, INRAE, INSERM, INRIA, CEA, IFREMER, et BRGM). Les projets visent à la restructuration de l'immobilier et l'environnement physique des équipements scientifiques, afin de donner les moyens de développer les axes identifiés.

Ainsi l'État et la Région, chacun pour leur part soutiendront des opérations qui s'inscrivent dans les objectifs généraux suivants :

- ✓ Accroître l'attractivité des laboratoires et des infrastructures de recherche ;
- ✓ Augmenter les capacités de recherche en Nouvelle-Aquitaine ;
- ✓ Développer un socle scientifique structuré, sur les axes identifiés et en appui aux filières industrielles régionales ;
- ✓ Favoriser l'émergence de nouveaux projets de recherche pluridisciplinaires.

Pour le patrimoine immobilier de l'État ou de ses établissements, il s'agira prioritairement :

- ✓ De poursuivre les remises en conformité des existants (mise en sécurité et mise en accessibilité) ;
- ✓ D'améliorer la performance et la sobriété énergétique des bâtiments, et de l'environnement des équipements ;
- ✓ D'assurer les conditions d'une gestion patrimoniale immobilière économiquement soutenable sur le long terme ;
- ✓ D'adapter les locaux de recherche à l'évolution des besoins.

4- Acquérir des équipements scientifiques de tout premier plan pour la recherche

Les enjeux et les objectifs poursuivis sont les mêmes qu'en matière de rénovation des espaces de recherche et se déploient sur les mêmes axes de recherche.

Les objectifs partagés par l'État et la Région sont les suivants :

- ✓ Déployer des équipements scientifiques mi-lourds, renforçant les infrastructures de recherche en lien avec la feuille de route nationale des infrastructures de recherche et/ou d'éventuelles infrastructures émergentes ;
- ✓ Faciliter la structuration de projets de recherche pluri ou transdisciplinaires ;
- ✓ Développer les plateformes mutualisées.

5- Construire une offre numérique mutualisée : réseaux, Datacenter régional unique et calcul haute performance

La révolution numérique engendre une profonde mutation des usages, aussi bien dans la recherche que dans la pédagogie, ce qui amène à repenser les modes de travail collaboratif. Les établissements d'enseignement supérieur néo-aquitains se sont engagés dans une démarche collective et concertée pour répondre à ces enjeux de massification tant sur les domaines pédagogiques (recherche, formation à distance, ...) que sur les fonctions e-administration, data, fonctions logistiques, compétences, formation et ressources humaines des enseignants et chercheurs... Mieux faire réussir nos étudiants, d'une génération connectée, mobile, avec d'autres habitudes d'information et de communication est un enjeu crucial.

Le développement de l'usage des ressources et des dispositifs numériques est une priorité partagée par l'État et la Région qui s'inscrivent absolument dans cette révolution à tous les niveaux.

Ainsi, pour répondre à ces enjeux, l'État souhaite pour l'ESRI s'appuyer sur un système consolidé, à l'échelle nationale, de 17 Datacenters maximum (4 Datacenters nationaux et 13 Datacenters régionaux). En 2017, les acteurs néo-aquitains, avec le soutien du Préfet de Région, du Président du conseil régional, et du Recteur de Région Académique et du Préfet de Région, avaient candidaté à la première vague de labellisation des Datacenters régionaux de l'ESR par la Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) - MESRI. Après cette première candidature infructueuse, les acteurs régionaux, avec le soutien du Président du Conseil régional, du Recteur de Région Académique et du Préfet de Région, ont obtenu en novembre 2020, la labellisation de leur projet Datacenter néo-aquitain, affirmant ainsi, non seulement la dimension « Stockage régional mutualisé et hautement sécurisé », mais aussi les dimensions liées aux réseaux de transport de l'information entre les différents sites universitaires principaux et secondaires. Ce projet s'inscrit également dans une dimension « Calcul haute performance », avec les besoins qui en découlent. Au-delà de cette labellisation, l'État et la Région portent leur ambition sur le déploiement de nouvelles infrastructures numériques au service de l'ESRI.

Les objectifs poursuivis sont :

- ✓ **Déploiement d'un réseau à très haut débit à l'échelle de la Région, maillant l'ensemble des établissements et leurs pôles délocalisés ;**
- ✓ **Migration d'équipements informatiques des établissements (serveurs, baies de stockage...) et le transfert de données dans un Datacenter répondant aux enjeux de souveraineté, de maîtrise énergétique et de cyber sécurité ;**
- ✓ **Arrêt des anciennes infrastructures et la mutualisation de compétences ;**
- ✓ **Développement, sur le territoire, de campus connectés.**

6- Renforcer les écosystèmes de l'innovation

L'intensité de la compétition économique internationale et la rapidité de ses évolutions imposent aux entreprises de se différencier et de se renouveler, en particulier par la mise sur le marché de produits à haute valeur ajoutée, intégrant notamment les défis des transitions écologique, énergétique et numérique, et du vieillissement de la population. Or, les petites et moyennes entreprises, particulièrement nombreuses en Nouvelle-Aquitaine, ne disposent pas, le plus souvent, des moyens technologiques, humains et financiers pour mener à bien des programmes d'innovation coûteux et risqués. La Nouvelle-Aquitaine dispose d'un écosystème riche, actif et efficient de plates-formes, cellules de transfert, centres de ressources technologiques et centres de développement technologique qui accompagnent les entreprises dans cette phase délicate de leur développement. Ils sont les acteurs de la maturation et du développement technologique. Ce maillon constitue un élément clé pour accompagner et démultiplier l'innovation dans les PME, qui n'ont souvent pas les ressources financières et humaines pour porter seules cette phase à risque. La capacité des centres à se ressourcer scientifiquement, à intégrer les avancées scientifiques issues des universités et des organismes de recherche, et leur connaissance des problématiques et contraintes industrielles leur confèrent un rôle central.

La maîtrise de technologies clés pour l'avenir, notamment les matériaux avancés, les technologies numériques, les biotechnologies et les nouvelles énergies, constitue le socle indispensable à la nécessaire évolution de nos industries, en particulier vers l'usine du futur. Elle permettra également à la société de s'adapter aux effets du changement climatique et contribuer par anticipation à l'élaboration des politiques publiques. Cette maîtrise est également la clé de voûte du positionnement de la Nouvelle-Aquitaine sur de nouvelles filières à haute valeur ajoutée.

Les objectifs poursuivis sont :

- ✓ **Assurer un transfert des résultats de la recherche vers la valorisation socio-économique et industrielle ;**
- ✓ **Anticiper les besoins futurs en compétences nouvelles issues de la mutation des secteurs industriels traditionnels et de l'émergence de nouvelles filières.**

7- Renforcer les liens entre Science et Société

La compréhension des enjeux sociétaux passe souvent par une meilleure appréhension des dynamiques de progrès et d'innovation. La démocratisation de la culture scientifique, technique et industrielle et la qualité des liens entre « Science et Société » concourent ainsi à la responsabilité citoyenne. Dans un contexte de révolution technologique permanente, porteuse de fortes ruptures, il est parfois difficile de s'adapter au rythme et à l'ampleur des innovations. Ces transformations sociétales majeures impactent nos modes de vie et de travail, et font de cette question « Science et Société » un enjeu démocratique absolument fondamental.

Dans ce contexte, lutter énergiquement contre toute forme de désinformation (*fake news*), manipulation et contre-vérités, où le fait scientifique est ramené au statut de simple opinion, constitue un enjeu majeur. Une information objectivée, rendue accessible sans être simpliste, et une formation à l'esprit critique doivent donc être une exigence de nos politiques publiques. De plus, une meilleure connaissance des sciences et techniques et des métiers qui s'y rapportent joue un rôle décisif, non seulement dans l'orientation et dans l'insertion professionnelle, notamment des jeunes, mais aussi dans la compréhension et l'appropriation par les citoyens des grands enjeux de société. Elle est aussi déterminante pour l'avenir de la recherche et de la technologie, ainsi que pour celui de l'industrie, qui y puise des capacités d'innovation. L'enjeu en la matière est ainsi d'informer et de sensibiliser le public, en particulier les jeunes, aux progrès de la science et de la technologie et aux métiers de demain, en adéquation avec les besoins des acteurs socio-économiques, tout en s'appuyant sur le solide réseau d'acteurs implantés sur le territoire régional néo-aquitain.

Les objectifs poursuivis sont :

- ✓ **Améliorer la sensibilisation à la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) du grand public, et en particulier des jeunes, sur l'ensemble des territoires de la Région ;**
- ✓ **Renforcer le réseau régional des acteurs de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle en :**
 - **Donnant une lisibilité territoriale à des programmations d'actions (expositions, événements, ...)** ;
 - **Valorisant les compétences et savoir-faire techniques, industriels et scientifiques des différentes filières économiques de la Nouvelle-Aquitaine ;**
 - **Intégrant auprès des jeunes, et plus largement du public néo-aquitain, les sciences dans la démarche culturelle ;**
 - **Élargissant la culture scientifique à l'ensemble des acteurs économiques, culturels, sociaux et touristiques.**

8- Développer les projets pluridisciplinaires et les sciences humaines et sociales

L'État et la Région favorisent l'émergence de projets pluridisciplinaires, en raison de la complexité des thématiques soutenues par les politiques publiques (environnement et transitions énergétiques, développement économique, santé, aménagement du territoire, etc.). Cette complexité implique le dialogue entre les disciplines pour créer les conditions d'un réel ressourcement des politiques publiques en prenant appui sur les Sciences Humaines et Sociales. En ce sens, l'intérêt porté par l'État et la Région à la société de la connaissance, est motivé par les effets favorables de l'agrégation des savoirs dans une dynamique pluridisciplinaire où les sciences humaines et sociales ont pleinement leur place et un rôle majeur à jouer. Il s'agit de préparer chaque composante de la société aux mutations en cours et à venir, et de soutenir les filières et les secteurs économiques stratégiques du territoire, notamment par une interaction avec une recherche d'excellence.

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

SYNTHÈSE MAQUETTE CONTRACTUALISATION ÉTAT-RÉGION 2021-2027									
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE ET INNOVATION									
en M€	ÉTAT				Région				
Thématiques	Sous-thématique	ARR	CPER	Crédits valorisés	Sous-thématique	ARR	CPER	Crédits valorisés	TOTAL CPER
Logement étudiant *	BOP 231 BOP 362		13,750			10,000	25,000		38,750
Vie étudiante et restauration étudiante	BOP 150 BOP 362	125,085	8,996	21,100			11,817		20,813
Immobilier recherche *	BOP 150 BOP 362		27,432	3,500			97,161		124,593
Immobilier enseignement *	BOP 150 BOP 362		33,341	54,500		36,000	37,465	0,250	81,606
	BOP 142 BOP 362	5,627	2,800						
	BOP 361 BOP 362		5,500						
	BOP 361 BOP 362	4,641	2,500						

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

en M€	ÉTAT				Région				TOTAL CPER
	Thématiques	Sous-thématique	ARR	CPER	Crédits valorisés	Sous-thématique	ARR	CPER	
Équipement scientifique pour la recherche	BOP 172		13,100			9,400	38,903		52,003
Réseaux, DataCenter régional unique et calcul haute performance	BOP 172		5,000			13,000	18,272		23,272
Ecosystèmes de l'innovation, transfert de technologie	BOP 172		3,900					60,000	3,900
Renforcer les liens entre sciences et société - CSTI								18,000	
Total		135,353	116,319	79,100		68,400	228,618	78,250	344,937

* Le résultat de l'appel à projet national a permis, in fine, à la Région Nouvelle-Aquitaine de bénéficier de 132,853 M€ au titre du BOP 362 « Ecologie / Plan de relance »

Crédits valorisés : crédits de l'État ou de la Région engagés en dehors du contrat de plan mais contribuant à la réalisation des opérations qui y sont inscrites

**LISTE DES PROJETS DES ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE INNOVATION - CPER 2021 - 2027**

Opération libellé court	Enseignement supérieur, Recherche et innovation	BOP	État	Région	Opérateur État	Collectivités locales	Crédits valorisés État Dévolution Univ. Poitiers	Crédits valorisés État Plan Relance	Crédits européens : possible éligibilité FEDER uniquement
	<u>Logement étudiant</u>	-	-	-	-	-	-	-	-
	CROUS de Bordeaux Aquitaine, Université de Bordeaux, CROUS Poitiers ; exceptionnellement, bailleurs sociaux								
(Talence) Village V1 - Surélévation de 6 bâtiments (115 places d'hébergement) du village 1 et rénovation thermique (510 chambres)	Rénovation thermique (510 chambres) et surélévation (115 places d'hébergement) des bâtiments du village V1, à Talence, pour la reconstitution (suite à démolition) d'une offre énergétique et sociale performante de logement étudiant.	362						X	
(Pessac) Réhabilitation bâtiment F du village 3 (126 chambres)	Rénovation thermique du bâtiment F du Village 3 (126 chambres) à Pessac.	362						X	
(Gradignan) Réhabilitation résidence étudiante Village V6 (294 chambres)	Réhabilitation de la résidence étudiant Village V6 à Gradignan (294 chambres)	362						X	
(Pessac - Antilles Ouest) Libération foncier État pour construction ultérieure d'une résidence	Libération de foncier appartenant à l'État, à Pessac (secteur Antilles ouest), par déconstruction de locaux obsolètes et déplacement d'un parking, pour la construction ultérieure d'une résidence étudiante de 300 places d'hébergement.	231 + 362	X					X	
(Région) Construction de résidences étudiantes (1800 places) principalement sur foncier État	Construction de nouvelles résidences étudiantes ou surélévation de résidences existantes, avec un objectif de création de 1 700 places d'hébergement conventionnées, sur les sites régionaux à forte tension (métropole bordelaise, côte Basque, La Rochelle), principalement sur du foncier de l'État.	231	X	X	X	X			

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Opération libellé court	Enseignement supérieur, Recherche et innovation	BOP	État	Région	Opérateur État	Collectivités locales	Crédits valorisés État Dévolution Univ. Poitiers	Crédits valorisés État Plan Relance	Crédits européens : possible éligibilité FEDER uniquement
	Bailleurs sociaux								
(Métropole Bordelaise) Constructions de résidences étudiantes (2 400 places) par des bailleurs sociaux	Construction de résidences étudiantes (2 400 places d'hébergement) par des bailleurs sociaux sur la métropole bordelaise				X	X			
(Région NA hors BM) Construction de résidences étudiantes (1 680 places) par des bailleurs sociaux	Construction de résidences étudiantes (1680 places d'hébergement) par des bailleurs sociaux en région Nouvelle-Aquitaine (hors métropole bordelaise)				X				
(Région NA) Réhabilitation de résidences étudiantes de bailleurs sociaux	Réhabilitation de résidences étudiantes de bailleurs sociaux				X				
	Vie étudiante et restauration étudiante	-	-	-	-	-	-	-	-
	CROUS de Bordeaux Aquitaine								
(Talence) Déconstruction/reconstruction du RU n°1	Déconstruction/Reconstruction du RU n°1 sur le campus bordelais à Talence. Pour information, Bordeaux Métropole apportera les 2,23M€ mobilisés au titre du CPER 2015-2020 (opération inscrite au CPER 2015-2020 mais non réalisée).	150 (et AE CPER 15-20 pour 0,956M€)	X	X	X	X			
(Agen) Restructuration de la Cafétéria "la Péniche"	Restructuration/Réhabilitation de la Cafétéria "la Péniche" à Agen.	150 362	X	X	X	X		X	
(Pessac) Restructuration de la cafétéria "le Forum"	Restructuration/Réhabilitation de la Cafétéria "Le Forum" sur le Campus universitaire bordelais à Pessac.	150	X	X	X	X			
(Talence) Restructuration du restaurant universitaire n°2	Restructuration/Réhabilitation du Restaurant Universitaire n°2 sur le Campus universitaire bordelais à Talence.	150	X	X	X	X			
(Périgueux) Restructuration de la cafétéria "l'Entracte"	Rénovation thermique du restaurant universitaire "l'entracte" à Périgueux.	362						X	

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Opération libellé court	Enseignement supérieur, Recherche et innovation	BOP	État	Région	Opérateur État	Collectivités locales	Crédits valorisés État Dévolution Univ. Poitiers	Crédits valorisés État Plan Relance	Crédits européens : possible éligibilité FEDER uniquement
(Pau) Rénovation thermique de du restaurant universitaire Cap Sud	Rénovation thermique du restaurant universitaire Cap Sud à Pau	362						X	
CROUS de Poitiers									
(Poitiers) Restructuration restaurant universitaire Champlain et d'un espace de services	Espace Champlain : restructuration/réhabilitation d'un espace de restauration et de services aux étudiants sur le campus Est Poitiers	362			X	X		X	
CROUS de Limoges									
(Limoges - Quartier Innovation) Extension du restaurant universitaire ESTER	Extension du restaurant universitaire ESTER : Tranche 1 - Phase 1: Extension du restaurant universitaire de l'école d'ingénieur ENSIL – ENSCI	150	X	X	X				
Université de Pau et des Pays de l'Adour									
(Agglomération Pays basque) Campus des sports (construction complexe pédagogique et sportif)	Construction d'un Campus des sports dans l'agglomération Pays basque - 1ère tranche : 3,56 M€ (bâtiment pédagogique & administratif + espace d'athlétisme). Bâtiment pédagogique et administratif de 610 m2 SUN (2,560 M€ HT) et espace d'athlétisme (piste + espace saut et lancer (1 M€ HT)) - 2e tranche : 4,5 M€ - Equipements sportifs : un gymnase supplémentaire type "c" (salle sports collectifs, équipé d'un mur d'escalade et une salle danse / combat) (4,5 M€ HT)	150	X	X		X			
La Rochelle Université									
(La Rochelle) SYNTECO (réhabilitation d'un terrain de sports)	Réhabilitation d'un terrain de sports de grands jeux en synthétique (SYNTECO) à La Rochelle (11 182 m ²) et substitution granulats caoutchouc par Granulats liège	150	X		X	X			
Université de Poitiers									
(Poitiers) Pôle Formation et Réussite Etudiante (restructuration)	Restructuration/réhabilitation de bâtiment pour le Pôle Formation et Réussite Etudiante (PFRE) sur campus Est Poitiers	PM Dévolution					X		
(Poitiers) Pôle vie de campus (aménagement d'espaces dans 7 bâtiments)	Vie de campus Poitiers : Restructuration/Réhabilitation de 7 bâtiments afin d'y aménager ou réaménager des espaces de vie de campus (épicerie sociale, espace culturel et vie associative, espace de co-working, cafétéria, activités de sport-santé-bien être)	PM Dévolution		X			X		

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Opération libellé court	Enseignement supérieur, Recherche et innovation	BOP	État	Région	Opérateur État	Collectivités locales	Crédits valorisés État Dévolution Univ Poitiers	Crédits valorisés État Plan Relance	Crédits valorisés Région	Crédits européens : possible éligibilité FEDER uniquement
-	Immobilier enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Université de Bordeaux									
(Bordeaux PTG) Déplacement de l'IUT Sciences au cœur du campus	Restructuration/Déplacement de l'IUT Sciences et Technologies de Bordeaux au cœur du campus PTG Bordeaux à proximité de l'ENSAM et de Bordeaux INP, structuration d'un pôle de sciences technologiques et de l'ingénieur intégrant les dimensions usine du futur	150	X	X		X				X
(Bordeaux Mérignac) Extension Institut Evering (IMA)	Extension de l'institut Evering (IMA) sur le site de Mérignac : hangars neufs : 3,2 M€ ; tarmac : 0,8 M€ ; infrastructures ICNDE : 1,5 M€			X						X
(Périgueux) PLATIDO (extension)	PLATIDO - Extension de la Plateforme Agroalimentaire Technologique Innovante de Dordogne à Périgueux	150	X	X		X				
(Campus Carreire et PTG) Rénovation thermique et photovoltaïque	Rénovation énergétique et production photovoltaïque sur des bâtiments du Campus Carreire et Campus universitaire TPG à Bordeaux	362						X		
[Bordeaux PTG] Sécurisation campus	Elaboration et déploiement d'un schéma directeur de la sécurité – sûreté des Campus					X				
[Bordeaux] Ilot Victoire	Réaménagement et rénovation des bâtiments du site Îlot Victoire pour traiter la transition énergétique, la mise en accessibilité et l'accueil de nouveaux usages de réception					X				
	Université Bordeaux Montaigne									
[Pessac] Restructuration bâtiment H	Réhabilitation du bâtiment H	150	X							
(Bordeaux PTG) Réhabilitation et extension DEFLE-CLEF	Réhabilitation et extension de la Maison des Langues (DEFLE - CLEF)	150 362	X					X		
	Université de Pau et des Pays de l'Adour									
(Côte Basque) Learning Center (construction neuve)	Construction d'un Learning Center (bâtiment d'enseignement) + ISA NUM sur le campus Montauray (Agglomération Pays basque)	150	X	X		X		X		X
(Pau, Côte Basque, Mt-Marsan) Mise sécu. & accès.& rénov. Th.	Mise en sécurité, accessibilité et amélioration énergétique de plusieurs bâtiments	150	X							

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Opération libellé court	Enseignement supérieur, Recherche et innovation	BOP	État	Région	Opérateur État	Collectivités locales	Crédits valorisés État Dévolution Univ Poitiers	Crédits valorisés État Plan Relance	Crédits valorisés Région	Crédits européens : possible éligibilité FEDER uniquement
(Pau) Bâtiments sciences sociales et humanités	Structuration Sciences Sociales et Humanités (SSH), à Pau Tranche 1 : 10 M€ & tranche 2 : 10 M€ - Les surfaces à traiter sont : - Partie Sciences Sociales : 7 733 m ² - Partie Humanités : 9 968 m ²	150	X	X		X				
Campus Mt-de-Marsan	Aménagement du campus de Mont-de-Marsan : Études								X	
(Côte Basque) NIVE - IAE	NIVE 2025 (IAE) : Études pour la construction d'un nouveau bâtiment d'enseignement et de recherche pour l'IAE-UPPA, sur le campus de la Nive sur (Agglomération Pays basque)			X		X				
La Rochelle Université										
(La Rochelle) SmartRéhab1 (transition énergétique)	Opération multi-bâtiminaire : remplacement des sources lumineuses par des sources LED	150	X							
(La Rochelle) SmartRéhab2 (transition énergétique)	Opération multi-bâtiminaire : plan de comptage fluides-énergie, automates et pilotage	150	X							
(La Rochelle) SmartRéhab3 (transition énergétique)	SmartRéhab – Etudes pour la Réhabilitation énergétique et environnementale des bâtiments Curie (8,8 M€), d'Orbigny (11,1 M€) et Pascal Fourrier (5,3 M€) ; Réhabilitation du bâtiment Curie	150	X							
Université de Limoges										
(Brive) Vie étudiante Campus Universitaire de Brive & Rénovation énergétique IUT GEA et GEII	Campus Brive - Déconstruction de l'ancienne aile de l'école primaire Jules Vallès en proximité du bâtiment GEII (800 m ²) ainsi que d'un préfabriqué (70 m ²) afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment d'environ 800 m ² . Celui-ci abritera une salle informatique de 30 postes, une salle immersive pour l'enseignement distanciel, des locaux au service des usagers des locaux d'enseignement mutualisés en remplacement des locaux actuels et une salle multi-activités Rénovation énergétique des bâtiments occupés par les départements IUT GEA et GEII à Brive/ composante IUT	150 362	X	X		X		X		
(Limoges) ESTER (phase 1) : Extension ENSIL/ENSCI	Extension école d'ingénieurs ENSIL/ENSCI pour accompagner une augmentation du nombre d'étudiants - Phase 1 : extension 2 600 m ² SP (9 M€)	150	X	X		X				

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Opération libellé court	Enseignement supérieur, Recherche et innovation	BOP	État	Région	Opérateur État	Collectivités locales	Crédits valorisés État Dévolution Univ Poitiers	Crédits valorisés État Plan Relance	Crédits valorisés Région	Crédits européens : possible éligibilité FEDER uniquement
	ISAE – ENSMA									
(Futuroscope) Isolation thermique de 6 bâtiments (33 000 m ² SHON)	Isolation thermique des bâtiments de l'ISAE-ENSMA : - Isolation de façades des bâtiments B à F pour 5,1 M.€ ; - Isolation de la toiture et réfection de leur étanchéité et bâtiments A à F pour 5,9 M€	150	X							
(Futuroscope) (ENSMA) Adaptation patrimoine immobilier/ FUTUROLAB	Adaptation patrimoine immobilier/FUTUROLAB - Equipements numériques pour l'augmentation de la taille des promotions (masters internationaux), l'intégration de nouvelles formations par apprentissage et la création d'un tiers-lieu innovation et expérimentation (valorisation d'un foncier du CD 86)			X		X				X
	Université de Poitiers									
(Poitiers) Campus Santé (volet « Centre de Médecine Réparatrice »)	Campus Santé (volet « Centre de Médecine Réparatrice »). - Restructurer/Étendre les bâtiments du Campus Santé avec la constitution d'un Centre de Médecine Réparatrice autour de la relocalisation de l'UMR IRTOMIT (UP-INSERM) et la constitution du SimLifeCenter à partir de l'actuel centre de simulation et de la technologie SimLife. - Renforcer la dynamique partenariale académique autour de l'unité IRTOMIT avec d'autres équipes UP-CNRS (XLIM, LMA) ou UP-INSERM (LNEC) et le CHU de Poitiers, notamment à partir des IRM 3T et 7T disponibles au CHU de Poitiers, ainsi qu'avec l'INRA IBISA-MOPICT. - Regrouper sur un même site, l'ensemble des activités d'enseignement des métiers de la santé et ainsi favoriser de nombreuses mutualisations, à la fois pédagogiques et de moyens (BU, restauration, amphithéâtres, simulation)	150 (Dévolution)		X		X	X			
(Poitiers) Eco-Campus (transition énergétique)	Eco-campus : Amélioration de la performance énergétique et du bilan carbone : isolation thermique du bâtiment H1, champ photovoltaïque sur le campus de Poitiers, raccordement à des réseaux de chaleur sur les sites et antennes universitaires (Poitiers, Futuroscope, Niort, Angoulême, Châtellerauld)	150 (Dévolution)				X	X			
(Poitiers) SPSI	Autres opérations d'investissement, de GER et de maintien à niveau du patrimoine au regard des réglementations, inscrites au SPSI 2021-2026, sur les sites et antennes universitaires (Poitiers, Futuroscope, Châtellerauld, Niort, Angoulême)	150 (Dévolution) 362					X	X		
	Bordeaux Sciences Agro									
(Bordeaux PTG) BSA - Réhabilitation des bâtiments Saint-Emilion et Médoc	Le Campus Agronomique de Nouvelle-Aquitaine (CANA) - Bordeaux Sciences Agro : rénovation de 2 bâtiments pour de nouveaux espaces d'apprentissage au service du maillage territorial (réhabilitation du bâtiment Saint-Emilion et du bâtiment Médoc)	142 362	X	X	X			X		

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Opération libellé court	Enseignement supérieur, Recherche et innovation	BOP	État	Région	Opérateur État	Collectivités locales	Crédits valorisés État Dévolution Univ Poitiers	Crédits valorisés État Plan Relance	Crédits valorisés Région	Crédits européens : possible éligibilité FEDER uniquement
	ENSAPBx									
(Bordeaux) Restructuration et extension de l'ENSAPBX	Réhabilitation, restructuration, extension de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture et du Paysage de Bordeaux (ENSAPBx)	361 362	X	X		X		X		
	EBABx									
(Bordeaux) Restructuration et réhabilitation de l'EBABx	Restructuration-réhabilitation des bâtiments de l'École Supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux (EBABx)	131	X	X		X				
	EESI									
Aménagement EESI	Aménagement de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image Poitiers et Angoulême	131	X	X						
	PSMD Bordeaux									
Construction PSMD Bordeaux	Construction neuve pour reloger le pôle d'enseignement supérieur musique et danse de Bordeaux. <i>(Le financement de cette opération a déjà été programmé à hauteur de 5,000 M€ à part égale État-Région au titre du CPER Aquitaine 2015-2020)</i>	131	X	X		X				
	Ecole vétérinaire (Limoges)									
Ecole vétérinaire (Limoges)	Construction d'une école vétérinaire à Limoges			X						

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Opération libellé court	Enseignement supérieur, Recherche et innovation	BOP	État	Région	Opérateur État	Collectivités locales	Crédits valorisés État Dévolution Univ Poitiers	Crédits valorisés État Plan Relance	Crédits européens : possible éligibilité FEDER uniquement
-	Immobilier recherche	-	-	-	-	-	-	-	-
	Université de Bordeaux								
(Univ. Bordeaux) Pôle Océanog. Aquitain POA - SIREAUCO	Nouveau Pôle Océanographique Aquitain POA-SIREAUCO traitant de la problématique des écosystèmes aquatiques dans une logique de continuum des versants de l'océan	150 <i>CNRS</i>	X	X	X	X			X
(Bordeaux PTG) Extension Institut Sciences Vigne & Vin - ISVV	Extension de l'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin (ISVV) sur campus PTG Bordeaux	150		X					X
(Bordeaux PTG) MICROSEC	MICROSEC - réhabilitation et restructuration du bâtiment B10 de l'université pour installation d'un microtomographe haute-résolution en partenariat avec INRAE (cf. projet INRAE Equipements scientifiques)	150	X						
(Gradignan) CENBG Restructuration domaniale et immobilière	Restructuration et démolition de bâtiments sur le site du Centre Etudes Nucléaires Bordeaux Gradignan (CENBG) (3,4 M€). Construction d'une chaufferie Géothermie gaz en remplacement du fioul et dépollution de l'ancienne chaufferie (1,6 M€)	362 <i>CNRS</i>			X			X	
	Université Bordeaux Montaigne								
(Bordeaux PTG) MSHA (restructuration)	Restructuration du bâtiment de la MSHA sur le campus PTG Bordeaux, comprenant l'aménagement d'Aquitaine Multilingual Experimental (AMEL)	150	X	X		X			
(Bordeaux PTG) Extension du pôle Archéologie - CAMPUS ARCHEO	Extension du pôle archéologie (CAMPUS ARCHEO) sur le campus PTG Bordeaux <u>1 tranche à 12,5 M€</u> (surfaces incluant existantes et neuves), dont part équipements scientifiques de 1,922 M€ (cf. Equipements scientifiques Université Bordeaux Montaigne) - Archeovision ; Ausonius ; IRAMAT-CRP2A ; Enseignement ; Cap Archéo ; Total : 4000 m ² (Surface Utile) <u>1 seconde tranche à 7,522 M€</u> (surfaces incluant existantes et neuves) - Espaces mutualisés ; Presses universitaires ; Espace muséal ; Total 2400 m ² (SU)	150	X	X		X			
	Université de Pau et des Pays de l'Adour								
(Mont-de-Marsan) Xylomat 2 (construction halle technol.)	Construction du bâtiment (800 m ²) et d'une halle technique Xylomat II (400 à 600 m ²) à Mont-de-Marsan pour la cellule de transfert de technologie et de recherche appliquée Xylomat (équipe Xyloforest 2011-2020), sur la zone d'AgroLandes	150	X	X		X			X
(UPPA) IPREM 2 (IBEAS)	Aménagement du laboratoire IBEAS dans le bâtiment IPREM 2 et réaménagement du bâtiment libéré par l'ex-IBEAS pour installation du nouveau Centre de Recherche en Langues (CRL)	150	X	X					X

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Opération libellé court	Enseignement supérieur, Recherche et innovation	BOP	État	Région	Opérateur État	Collectivités locales	Crédits valorisés État Dévolution Univ Poitiers	Crédits valorisés État Plan Relance	Crédits européens : possible éligibilité FEDER uniquement
(Côte Basque) UPPA-IKER Laboratoire de langues	Labo IKER CNRS - UBM - UPPA - Création d'un laboratoire expérimental en multilinguisme localisé sur deux sites : site 1 à Anglet (Pays basque) ; site 2 dans le bâtiment MSHA sur le campus PTG Bordeaux.	150	X			X			
(Pays basque) Pôle d'Excellence Biomimétisme Marin	Création d'un centre de recherche et d'innovation comme un lieu de créativité autour de l'économie de l'océan - BioMIM : budget global : 10,85 M€ décomposé en 4 entités : IPREM Océan (5,0995 M€), Espace projets Master (0,7595 M€), CEEBIOS (0,868 M€), Pépinière d'entreprises (4,123 M€). IPREM Océan et Espace projets Master sont les 2 seules entités, parmi les 4, qui sont éligibles au volet ESRI du CPER 2021-2027. Assiette ESRI à considérer sur ce projet BioMIM : 5,859 M€.	150	X	X		X		X	
La Rochelle Université									
(La Rochelle) Institut du littoral (ILE 2 2e tranche) (extension)	Extension Institut Littoral 2 par aménagement intérieur d'un bâtiment existant.	150	X						
(La Rochelle) Campus Innov Eureka - tranches 1, 2 et 3 (construction)	Campus Innov Eureka (tranche 2 - biotechnologie et numérique) : Construction d'un bâtiment de 1 250 m ² et rénovation d'un autre bâtiment (450 m ²) dédiés à l'innovation et à la recherche partenariale composés de plateformes technologiques hybrides. Campus Innov Eureka (tranche 3) : Construction d'un bâtiment de 3 800m ² dédié à l'innovation et à la recherche partenariale composé de plateformes technologiques hybrides			X		X			X
Université de Limoges									
(Limoges) OMEGA HEALTH (phase 1)	OMEGA HEALTH (Site Marcland) - Phase 1 décomposée en 2 tranches : 1- Construction laboratoires avec parking (30 M€). 2- Laboratoires complémentaires (14 M€).	150	X	X	X				X
(Limoges) OMEGA HEALTH (phase 2)	OMEGA HEALTH (Site Marcland) - Phase 2 : Rénovation thermique.	362						X	
ISAE – ENSMA									
(Futuroscope) Extension du réseau d'eau glacée industrielle	Extension du réseau d'eau glacée industrielle pour le refroidissement des équipements et manipulations dans les bâtiments des laboratoires de recherche de l'ISAE - ENSMA (économie d'énergie et préservation de l'environnement).	150	X						
ENSAM									
(Bordeaux PTG - ENSAM) Pôle Ingénierie Bordelais (restructuration bâtiment R)	Constitution d'un Pôle d'Ingénierie Bordelais (PIB) par rénovation et restructuration du bâtiment R de l'ENSAM ou par déconstruction du bâtiment R et reconstruction d'un nouveau bâtiment.	150 ENSAM	X	X	X				X

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Opération libellé court	Enseignement supérieur, Recherche et innovation	BOP	État	Région	Opérateur État	Collectivités locales	Crédits valorisés État Dévolution Univ Poitiers	Crédits valorisés État Plan Relance	Crédits européens : possible éligibilité FEDER uniquement
	Université Poitiers								
(Poitiers) PALEVOPRIM paléontologie (déconstruction - reconstruction)	Déconstruction - reconstruction d'un bâtiment pour PALEVOPRIM : Créer les conditions immobilières de l'excellence en paléontologie à l'Université de Poitiers	<i>Dévolution</i>		X			X		
	CNRS								
SHZ050 Ragondins (CEBC – UMR7372)	Réfection des façades et rénovation énergétique	362						X	
Chizé (CEBC – UMR7372)	Biodistress : aménagements			X					
CNRS - Géo-Num Aquitaine - Maison des Suds (Réhabilitation)	Maison des Suds - Géo-Num Aquitaine - Redéploiement du Centre d'Information Scientifique et Technique Regards de l'UMR Passages	362 <i>CNRS</i>		X	X			X	
	INRIA								
INRIA 33 (extension du bâtiment INRIA)	Extension (4 000 m ² SUN) du bâtiment INRIA Bordeaux-Sud Ouest destiné à ouvrir le centre INRIA Bordeaux Sud-Ouest vers l'Université de Bordeaux et ses partenaires académiques et économiques, et à développer avec et pour eux de nouvelles activités et de nouveaux services	<i>INRIA</i>		X	X				
	INRAE								
INRAE (33) - Infra Vection - Campus Grande Ferrade - (Construction)	Infrastructures Vection - Campus INRAE Grande Ferrade. Déconstruction (510 m ²) puis Construction (540 m ²) de bâtiments (Serre et insectarium ZC+ (niveau de confinement S2+/S3) pour l'étude de la vection d'organismes de quarantaine transmis par insectes et d'un laboratoire de confinement L3 pour l'étude d'agents pathogènes à transmission aérienne de plantes (vigne, arbres forestiers, blé)	<i>INRAE</i>		X	X				
INRAE (33) - (St- Seurin/Isle) station d'expérimentation (réhabilitation et développement)	Site de Saint-Seurin-sur-l'Isle - Réhabilitation & développement de la station d'expérimentation, en vue d'une labellisation nationale et internationale. (Transformation de bassins extérieurs en circuits fermés en recirculation pour des raisons sanitaires, restructuration et réhabilitation du bâtiment Flesus et construction d'un nouveau bâtiment Flesus II, installation de panneaux photovoltaïques pour auto-consommation d'énergie)	<i>INRAE</i>		X	X				
INRAE (33) - Genesi Phénotypage (Construction)	Genesi Phénotypage. Phénotypage de précision pour l'étude de la transition vers des systèmes alternatifs d'élevage porcin. Construction d'un bâtiment pour l'hébergement des truies gestantes et construction d'un centre d'insémination porcin sur le site INRAE de La Gouvanière Rouillé à Lusignan (33)	<i>INRAE</i>		X	X				
INRAE (17) - Site du Magneraud - Déconstr./reconstr. Bâtiments élevage	EASM - Site INRAE du Magneraud, à Saint-Laurent-de-la-Prée (17). Proposer un nouveau standard de production du poulet de chair avec accès à un espace extérieur : Construction de 12 Bâtiments d'élevage ; Démolition de 8 bâtiments lapins	<i>INRAE</i>		X	X				

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Enseignement supérieur, Recherche et innovation (en M€)	BOP	État	Région	Opérateurs	Collectivités locales	Crédits valorisés État	Crédits valorisés Région	Crédits européens
Equipement scientifique pour la recherche + Numérique + Soutien à l'innovation + CSTI								
Equipement scientifique pour la recherche								
Université de Bordeaux								
Biomarqueurs / OMICS : Equipements pour la métabolomique, la lipidomique, la protéomique et les molécules bioactives/biomarqueurs	172	X	X	X				
	CNRS							
Imageries pour la biologie cellulaire & structurale	172	X	X	X				
	INSERM							
4D PRECLINICAL IMAGING : Imagerie pré-clinique multimodale à haute résolution spatiale	172	X	X					
1GHZ-ENAMAR (Euskadi- Nouvelle Aquitaine Magnetic Résonance) ; Acquisition d'un spectromètre de RMN à très haut champ	CNRS		X	X				X
MALABO (Matériaux Laser à Bordeaux) ; Chimie durable, matériaux, photonique et lasers de puissance	172	X	X	X				
	CNRS							
ICNDE : Centre d'Innovation en Contrôle Non Destructif - Innovation Center for Non- Destructive Evaluation	172	X			X			X
AniMUB 2 : Restructuration, Rationalisation et mutualisation des Animaleries de l'Université de Bordeaux	172	X		X				X
	CNRS							
Université Bordeaux Montaigne								
CampusArcheo : IRAMAT - CRP2A + AUSONIUS + ARCHEOVISION	172	X	X		X			

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Enseignement supérieur, Recherche et innovation (en M€)	BOP	État	Région	Opérateurs	Collectivités locales	Crédits valorisés État	Crédits valorisés Région	Crédits européens
Université de Pau et des Pays de l'Adour								
UPPATECH 2025 1 - IPREM : Nouvelles frontières d'analyse et de caractérisation de matrices complexes, de surfaces et d'interfaces (5,2M€) 2- IPREM Océan : Matériaux bio-inspirés pour la Santé/Bien-être & l'Energie (0,85M€) - Côte basque 3- Ultrananoindenteur, nano-to-macro-scratch et modules de visualisation associés (0,725M€) - Pau	172							
	CNRS	X	X	X				
La Rochelle Université								
PLUDI : Plateforme « Littoral Urbain Durable Intelligent »	172	X	X	X	X			
	CNRS							
Université de Limoges								
PILIM - ThetaLim - E2LIM	172	X	X	X				
	CNRS							
Ω-Lim / Mise en cohérence des liens Recherche - Formation en chimie - biologie -santé pour l'émergence d'une EUR. (Site MARCLAND)	172	X	X	X				
	INSERM							
SHS/ H2DS (Humanités pour Demain et Défis Sociétaux) - Site VANTEAUX	172	X						
Université de Poitiers								
EENVI : Énergie- Environnement, vers une solution durable	172	X	X	X				
	CNRS							
INOVE : Innovations expérimentales et cliniques	172	X	X					

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Enseignement supérieur, Recherche et innovation (en M€)	BOP	État	Région	Opérateurs	Collectivités locales	Crédits valorisés État	Crédits valorisés Région	Crédits européens
COMPUTE : Modélisation, apprentissage et réseaux collaboratifs	172	X						
TRANSCIS : Transitions sociétales, mutations culturelles et inclusion sociale	172	X			X			
INRAE								
BOOSTER + « Jouvence et développement des observatoires de l'environnement » en région Nouvelle-Aquitaine, Simulateur de climats extrêmes et phénotypage	172	X	X	X				
	INRAE							
MICROSEC - Système ouvert de microtomographie à rayons X pour l'étude du fonctionnement hydraulique des plantes. Localisation sur B10 - UB	172	X	X	X				
	INRAE							
GENESI 2 - Phénotypage de précision pour l'étude de la transition vers des systèmes alternatifs d'élevage porcin : Volet équipement	INRAE		X	X				
ISAE-ENSMA								
AEROTRANS : Aéronautique et Transport	172	X	X	X				
	CNRS							
CEA								
PETAL-Upgrade : Upgrade de l'Infrastructure de Recherche PETAL	CEA		X	X				
Réseaux, Datacenter régional unique et calcul haute performance								

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Enseignement supérieur, Recherche et innovation (en M€)	BOP	État	Région	Opérateurs	Collectivités locales	Crédits valorisés État	Crédits valorisés Région	Crédits européens
Projets mutualisés des 6 universités (La Rochelle Université, Université Bordeaux Montaigne, Université de Bordeaux, Université de Limoges, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de Poitiers), l'ISAE-ENSMA, Sciences Po Bordeaux, Bordeaux Sciences Agro, Bordeaux INP	172							
CAMPUS@THD : Vers des campus ESRI à très haut débit (24,5 M€)	172	X	X					
	INRIA (DOREMI)			X				
	INSERM (DOREMI)			X				
Renforcer les écosystèmes combinant toutes les dimensions de l'innovation								
Centres de ressources technologiques (CRT), Centres de Diffusion Technologique (CDT), plateformes technologiques (PFT)	172	X					X	
Autres centres de développement technologique								
Renforcer les liens entre Science et Société								
Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)		Compétence du Conseil régional depuis 2014 Impossibilité pour l'État d'intervenir au titre de la CSTI					X	

2 Transition écologique et énergétique

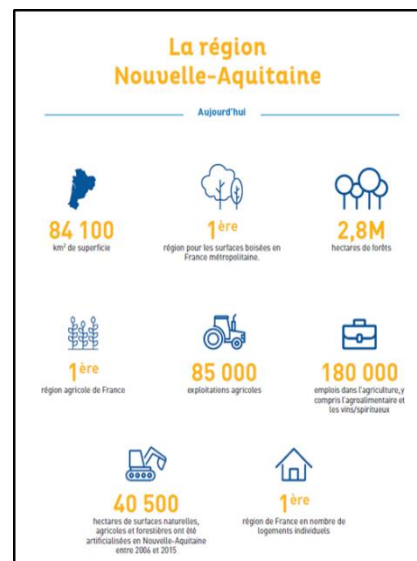
2.1. La Nouvelle-Aquitaine, une région concernée au premier plan par les défis climatiques et environnementaux

L'accélération du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité est une réalité, dont les actualités à travers le monde et les rapports scientifiques qui se succèdent viennent régulièrement nous rappeler l'ampleur.

La Nouvelle-Aquitaine ne fait pas exception, bien au contraire.

Sa dimension (plus vaste région française), la variété des climats et des territoires qui la composent, et son attractivité, notamment sur la frange littorale, en font une région particulièrement soumise aux pressions environnementales.

Afin de mieux appréhender ces phénomènes et leurs impacts au niveau local, et ainsi d'adapter plus finement les politiques et actions à mettre en place, la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité se doter d'une capacité d'analyse et d'anticipation objectives.



Les deux démarches **ACCLIMATERRA** et **ECOBIOSE**, pionnières à l'échelle d'une région, ont ainsi mobilisé 350 chercheurs pour la production d'une information scientifiquement fiable, qui a permis de confirmer et de mieux documenter les vulnérabilités de la Nouvelle-Aquitaine. Notre Région abrite une très grande diversité de milieux et d'habitats naturels, agricoles et forestiers, supports d'une importante richesse d'espèces végétales et animales (littoral, montagne, axes de migration pour les oiseaux et les poissons amphihalins.). Elle est exposée à de multiples risques naturels, notamment à l'ouest de la Région avec le risque de submersion rapide et l'érosion du trait de côte. La population exposée aux inondations est estimée à 1,5 million d'habitants, soit près de 20 % des habitants de la Région.

La Nouvelle-Aquitaine connaît de fortes tensions sur la qualité et la quantité de la ressource en eau. Seules 9,20% des masses d'eau superficielles et 52,60% de masses d'eau souterraines sont en bon état (état des lieux 2019). Les tensions entre usages de l'eau s'avivent depuis quelques saisons, et l'approvisionnement en eau potable devient critique dans plusieurs départements en période d'étiage. Le changement climatique viendra accentuer ces différentes vulnérabilités, avec notamment des effets attendus sur la fréquence et l'intensité des risques naturels (inondations, érosion, feux de forêt...), sur la biodiversité, sur la santé (canicules...), sur la ressource en eau (multiplication par six du déficit hydrique sur le bassin Adour-Garonne...).

Par ailleurs, la Région Nouvelle-Aquitaine produit 22 millions de tonnes de déchets par an (dont 11 millions de tonnes de déchets inertes du BTP), ce qui représente en une journée l'équivalent du poids de six Tours Eiffel. Chaque néo-aquitain produit à lui seul 665 kg/an de déchets ménagers, ratio supérieur à la moyenne nationale (573 kg/an). Si les déchets d'activités économiques (non dangereux et non inertes) connaissent une diminution progressive, les déchets ménagers et assimilés sont sur une trajectoire à la hausse.

2.2. Un changement d'échelle à opérer dans les politiques de transition écologique et énergétique, et d'aménagement durable des territoires

L'État et la Région partagent le constat que les politiques engagées depuis plusieurs années doivent désormais être amplifiées pour accélérer et massifier des transformations déjà à l'œuvre, ou pour inverser des tendances qui restent préoccupantes. Le volet « transition écologique » du CPER 2021-2027 a ainsi vocation à constituer le cadre d'intervention pour décliner en Nouvelle-Aquitaine les grandes priorités régionales et gouvernementales en matière d'environnement et de développement durable, telles que :

- ✓ La stratégie nationale Bas Carbone et la programmation pluriannuelle de l'énergie ;
- ✓ Le plan national d'adaptation au changement climatique ;
- ✓ Le plan de rénovation énergétique des bâtiments ;
- ✓ Le plan biodiversité ;
- ✓ Les assises de l'eau et le XI^{ème} programme des agences de l'eau ;
- ✓ La feuille de route de l'économie circulaire et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire ;
- ✓ Le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets,
- ✓ La circulaire du 29 juillet 2019 sur la gestion économe de l'espace.

La Région a adopté en juillet 2019 la feuille de route Néo Terra, qui propose une démarche systémique pour accompagner les transitions à venir dans les 10 prochaines années.

« NéoTerra » se décline selon 11 ambitions avec des objectifs à 10 ans :

1. Favoriser l'engagement citoyen pour la transition écologique
2. Accélérer et accompagner la transition écologique
3. Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises de Nouvelle-Aquitaine
4. Développer des mobilités propres pour tous
5. Développer et systématiser un urbanisme résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques
6. Construire un nouveau mix énergétique
7. Faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire « zéro déchet »
8. Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité
9. Préserver et protéger la ressource en eau
10. Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles
11. La Région une institution exemplaire dans la transition



Dans cette perspective, l'enjeu pour le volet « transition écologique et énergétique » (TEE) du CPER, est de catalyser l'action de tous (collectivités territoriales, acteurs économiques, associations, citoyens...), pour un impact positif démultiplié.

Une plus grande synergie sera recherchée entre les politiques et dispositifs d'intervention du Conseil régional (y compris via les fonds européens) et celle de l'État et ses opérateurs, ce qui permettra de concentrer les financements sur les démarches et projets prioritaires.

Dans le prolongement des orientations gouvernementales récentes (stratégie nationale bas carbone, programmation pluriannuelle de l'énergie, plan biodiversité...), et de la feuille de route « NéoTerra » adoptée par la Région en juillet 2019, l'État et la Région s'engagent, à travers le volet « transition écologique et énergétique » du CPER 2021-2027, à poursuivre conjointement les **deux grands objectifs** suivants :

- **Accélérer la transition énergétique des territoires et le déploiement de démarches d'économie circulaire**, dans une perspective de sobriété en carbone et en ressources à l'échelle régionale ;
- **Augmenter la résilience des territoires et leur adaptation au changement climatique**, en accentuant les efforts en matière de **préservation des ressources en eau**, de **restauration de la biodiversité** et de la **fonctionnalité des milieux aquatiques** par le recours aux solutions fondées sur la nature.

Ces objectifs sont porteurs d'opportunités pour les territoires, de bénéfices socio-économiques et environnementaux, d'une amélioration de la qualité de vie. Ils contribueront ainsi largement à la relance de la France, ce d'autant plus que la crise sanitaire liée à la Covid-19 a engendré de nouvelles attentes et de nouvelles pratiques de la société, allant dans le sens d'une accélération de la transition écologique.

2.3. Une gouvernance favorisant la cohérence de l'action publique

Dans le cadre du volet transition énergétique et écologique du CPER, une gouvernance opérationnelle est mise en place afin de mieux coordonner les interventions et les financements de l'État (notamment via ses agences) et de la Région. Dans le champ de la transition énergétique et de l'économie circulaire :

- La Région et l'ADEME se consulteront mutuellement avant le lancement des appels à projets régionaux et dans la mesure du possible, des appels à projets nationaux, à partir du moment où ils traitent des thématiques inscrites dans le CPER (efficacité énergétique, énergies renouvelables, mobilité propre, économie circulaire) ;
- Lorsqu'un bénéficiaire de Nouvelle-Aquitaine est candidat à un appel à projet de la Région ou de l'ADEME régional ou national, une information devra être transmise au partenaire afin d'optimiser les cofinancements publics ;
- Concernant le suivi et le bilan de la convention de partenariat, un bilan financier et qualitatif annuel devra être réalisé et partagé au sein d'un comité de gestion État-ADEME-Région.

Dans le champ de la préservation de la biodiversité et des ressources en eau, cette gouvernance régionale reposera sur les plateformes techniques biodiversité et eau, en déclinaison respectivement de la convention-cadre État-Région sur la biodiversité de décembre 2019 et de la convention de partenariat sur l'eau d'octobre 2020.

2.4. Thématiques et sous-thématiques de contractualisation

1. Un axe Transition écologique et énergétique

1.1. Transition énergétique et climat

État des lieux

Les émissions de GES sont en diminution (-2,2% par rapport à 1990), mais, rapportées à l'habitant, elles restent supérieures à la moyenne nationale (8,3tCO₂eq/hab. contre 6,8 tCO₂eq/hab.), en raison du caractère rural du territoire et de l'importance des consommations pour les transports. La précarité énergétique liée au logement touche un ménage néo-aquitain sur sept et un sur quatre en ex-Limousin.

Les énergies renouvelables représentent de l'ordre de 25% de la consommation énergétique régionale, pour un objectif de 32% en 2030. La Région dispose d'un potentiel important mais différencié selon les territoires. Aujourd'hui, la biomasse (notamment le bois énergie) est de loin la principale source d'énergie renouvelable en Nouvelle-Aquitaine (production de chaleur). Les autres gisements se développent et nécessitent un accompagnement pour assurer l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux.

Efficacité énergétique

En matière de rénovation énergétique des bâtiments, la Région, en étroite association avec l'État et l'ADEME, ainsi que l'ANAH, s'attachera à mettre en œuvre le programme régional d'efficacité énergétique, afin d'accélérer le rythme et la performance énergétique des rénovations et de permettre aux habitants de bénéficier, partout sur le territoire régional, d'un conseil de qualité pour leurs travaux de rénovation. Le déploiement régional du programme SARE (service d'accompagnement de la rénovation énergétique) sur 2021-2023, faisant appel aux certificats d'économie d'énergie (hors CPER), contribuera à cette ambition. L'État et la Région discuteront des modalités de poursuite du programme et de son financement au-delà de 2023, dans le souci d'apporter de la visibilité sur le long terme. La mobilisation des différents acteurs de la rénovation, à travers l'animation de réseaux, la sensibilisation, la formation et le soutien à l'ingénierie sera également recherchée.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments tertiaires sera une priorité. Seront ciblés d'une part les projets démonstrateurs et innovants engagés dans une démarche d'excellence énergétique et environnementale, et les projets de rénovation énergétique globale de bâtiments publics dans un cadre défini. Une articulation sera recherchée avec les financements apportés par l'État (mobilisation de la DSIL, cf. volet cohésion des territoires du CPER) pour la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales.

Pour répondre aux enjeux et scénarii régionaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre du **secteur industriel**, les consommations d'énergie fossile et notamment les consommations d'énergie fossile « hors réseau » - charbon, fioul, propane et butane - des industriels doivent être prioritaires, afin d'accélérer leur substitution. Si cette consommation ne représente que 14% de la consommation d'énergie du secteur aujourd'hui, elle est loin d'être anecdotique : elle représente 25% des émissions de gaz à effet de serre du secteur et concerne environ 80% des sites industriels de la Région Nouvelle-Aquitaine. L'État, l'ADEME et la Région soutiendront les entreprises qui investissent pour améliorer leur compétitivité énergétique et décarboner leurs process industriels.

Energies renouvelables

L'État, la Région et l'ADEME soutiendront et accompagneront un développement accéléré et équilibré des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine, afin d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux. Pour cela, une stratégie partagée sera définie, avec une attention particulière aux enjeux de préservation de la biodiversité et des paysages, d'utilisation du foncier ainsi que d'appropriation locale, afin de faire émerger des projets vertueux pour les territoires. Le financement participatif et citoyen des projets d'énergies renouvelables (électricité et gaz vert) sera encouragé dans cette perspective.

Les actions en faveur de la production de gaz vert et l'utilisation de la chaleur renouvelable seront intensifiées, à travers notamment la promotion de la méthanisation et la valorisation de la biomasse (animation de filières, contrats d'objectifs, méthanisation agricole et industrielle), en lien avec les démarches d'économie circulaire et de gestion des biodéchets (mobilisation des fonds chaleur et économie circulaire de l'ADEME), ainsi que le soutien aux expérimentations de production de gaz vert (gazéification, *power to gas*...).

Concernant la production d'électricité d'origine renouvelable, qui fait l'objet d'appel d'offres nationaux, l'échelon régional encouragera la consommation en circuit court (*green corporate PPA* et autoconsommation...). Un soutien sera également apporté aux dispositifs favorisant l'intégration et la gestion de l'électricité renouvelable, à travers notamment des mécanismes de régulation ou de stockage (smart grids).

Mobilités

L'État, la Région et l'ADEME œuvreront en faveur d'une réduction drastique des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs, en cohérence avec les objectifs du SRADDET et dans une perspective d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Ils veilleront également à ce que les actions engagées en matière de transition énergétique, contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air. Dans le secteur des transports, les orientations seront à préciser en complémentarité avec le futur volet mobilité multimodale du CPER.

Les collectivités territoriales pourraient notamment être accompagnées dans la mise en place de zones à faibles émissions (études de mobilité, construction d'aires de co-voiturage, de zones de recharge de véhicules à faibles émissions...). De façon complémentaire, les entreprises pourraient être accompagnées pour déployer de nouvelles motorisations moins polluantes (Bio GNV, électrique, hydrogène vert, bioéthanol), afin de réduire les impacts des transports routiers de marchandises et de voyageurs sur le dérèglement climatique et la pollution de l'air, notamment dans les agglomérations.

1.2. Économie circulaire

État des lieux

L'évolution de la production de déchets en Nouvelle-Aquitaine se caractérise par des hausses et des stagnations de l'évolution tendancielle de la production de déchets ménagers et assimilés (notamment de déchets de déchetteries) et de déchets non inertes, non dangereux des activités économiques. Le contexte de croissance démographique, supérieure à la moyenne nationale, et le renforcement de l'activité et de l'attractivité économiques du territoire rendent probable l'accentuation de l'augmentation des quantités de déchets produites et remettent en question la perspective de l'atteinte des objectifs régionaux en matière de réduction des déchets. Il en va de même pour les quantités de déchets admis en une année dans les installations de la Région qui menacent d'augmenter davantage et donc de ne pas atteindre l'objectif de 842 000 tonnes de déchets stockés en 2025.

Par ailleurs, le traitement et l'élimination des déchets peuvent engendrer l'émission de certains polluants dans le milieu naturel et, de ce fait, créer un impact à plus ou moins brève échéance sur la santé humaine.

L'État, la Région et l'ADEME soutiendront les actions visant à la réduction de la consommation de ressources et de la production de déchets. Ces actions concourront également au développement économique, à la relocalisation d'emplois, et renforceront l'attractivité des territoires par l'intensification des échanges en boucle courte et le développement d'activités locales.

En matière de prévention et de gestion des déchets, il s'agira notamment de promouvoir la réduction des déchets à la source, l'amélioration du recyclage et de la valorisation des déchets, notamment les déchets inertes du BTP, et le déploiement de la tarification incitative. Seront également soutenues les démarches de tri à la source et de valorisation des biodéchets, ainsi que de développement de la filière des combustibles solides de récupération (CSR), notamment via le soutien aux projets de préparation et fabrication de CSR. Un effort particulier sera mis sur la réduction, le recyclage et la valorisation des déchets plastiques. La transformation des modes de production et de consommation vers une économie circulaire doit être accélérée, par un soutien aux processus d'éco-conception, de réutilisation/réemploi, aux démarches d'écologie industrielle territoriale, en s'appuyant largement sur les acteurs de l'économie sociale et solidaire et sur les réseaux locaux.

Le développement de nouveaux modèles économiques liés à l'usage et la consommation (consommation collaborative, nouveaux services, économie de la fonctionnalité...), et la mobilisation citoyenne visant à faire évoluer les comportements seront encouragés.

1.3. Démarches d'aménagement et de développement durable des territoires

État des lieux

La Nouvelle-Aquitaine est l'une des régions les plus consommatrices d'espace (près de 120 000 ha d'augmentation de surfaces artificialisées entre 1990 et 2018), alors qu'elle est en même temps la première région agricole et forestière. Cette consommation d'espace, et le phénomène d'étalement urbain qui la caractérise, ont de nombreux impacts négatifs sur la consommation d'énergie, sur les besoins de mobilité, sur la biodiversité ou encore sur la qualité de vie.

La Nouvelle-Aquitaine est par ailleurs fortement exposée aux impacts du changement climatique, tels que l'intensification des risques naturels, la raréfaction des ressources en eau, l'accroissement des périodes de sécheresse et l'augmentation de la fréquence des canicules. L'artificialisation des sols accentue encore davantage ces impacts, avec par exemple les effets d'îlots de chaleur urbains, et limite les capacités d'adaptation et de résilience des territoires.

De manière générale, une cohérence sera recherchée dans les démarches de contractualisation territoriale portées par l'État, l'ADEME et la Région afin d'en faire un véritable levier de développement local au service de la transition écologique et énergétique. Plus spécifiquement, concernant les nouveaux dispositifs déployés par l'ADEME sur les territoires (Contrat unique, COT ENR, etc), une concertation entre l'ADEME, la Région et l'État devra être menée avant toute phase de déploiement. Cette concertation portera notamment sur le périmètre territorial, les exigences énergétiques, le financement, et les modalités d'identification des territoires.

Cet effort de dialogue est une condition indispensable pour assurer une bonne lisibilité des politiques de soutien à la transition énergétique des territoires. Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CTRTE) proposés par l'État ainsi que la prochaine génération de contrat de territoires déployée par le Conseil régional seront préparés en suivant ce principe.

L'État, la Région et l'ADEME encourageront les acteurs locaux, en particulier les collectivités territoriales, à développer des approches intégrées énergie-climat-ressources et des stratégies d'adaptation au changement climatique, dans le prolongement notamment de la mise en œuvre des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) : ingénierie, animation de réseaux, capitalisation et valorisation des expériences, sensibilisation-formation, centre de ressources en lien avec Acclimaterra, etc.

Le soutien aux observatoires régionaux (notamment observatoire énergie-GES et observatoire déchets-économie circulaire animés par l'AREC), aux exercices de prospective et au développement de pratiques d'évaluation contribuera à alimenter ces approches territoriales.

Les démarches visant à lutter contre l'artificialisation des sols constituent également une priorité. La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Les opérations d'aménagement s'inscrivant dans cette ambition, tels que les activités des Établissements publics d'aménagement (EPA Bordeaux Euratlantique), les projets partenariaux d'aménagement (PPA) et les projets de réhabilitation de friches, notamment pour la réalisation de centrales photovoltaïques, feront ainsi l'objet d'un soutien, en lien également avec les Établissements publics fonciers. Les dispositifs en faveur de la revitalisation des centralités et du développement des territoires ruraux, contractualisés au sein du volet cohésion des territoires du CPER 2021-2027, concourront également à une gestion plus économe de l'espace.

L'État et la Région soutiendront les travaux de l'observatoire des espaces naturels, agricoles, forestiers et urbains (Nafu), afin de développer la connaissance sur la consommation d'espaces en Nouvelle-Aquitaine, notamment avec le recensement des friches agricoles, et ceux de l'Observatoire régional des risques de Nouvelle-Aquitaine (ORRNA). L'État soutiendra également l'observation sur les mesures compensatoires de projets d'aménagement.

Une attention sera enfin portée aux initiatives partenariales de préservation et de valorisation des paysages remarquables, en particulier les Opérations Grands Sites, qui sont des vecteurs d'aménagement et de développement durable des territoires.

1.4. Reconquête de la biodiversité

État des lieux

La Nouvelle-Aquitaine présente une très grande diversité de milieux et d'habitats naturels, agricoles et forestiers, supports d'une importante richesse d'espèces végétales et animales. Elle est au deuxième rang national pour le nombre d'espèces endémiques. La destruction, l'artificialisation et la fragmentation des habitats naturels, dues au changement de pratiques et/ou d'usage des sols et aux politiques d'aménagement, restent les premiers facteurs d'érosion de la biodiversité. La Région compte ainsi 28 espèces menacées faisant l'objet d'un plan national d'actions. C'est aussi la seule région européenne où les six poissons migrateurs amphihalins sont présents. La Région se situe également sur le corridor ouest européen de migration des oiseaux, qui constitue un axe majeur. La Nouvelle-Aquitaine compte aujourd'hui 261 sites Natura 2000, représentant 13,6% du territoire régional, ainsi que 21 réserves naturelles nationales, 9 réserves naturelles régionales, 5 parcs naturels régionaux, 2 parcs naturels marins et un parc national.

Les actions de reconquête de la biodiversité soutenues par l'État et la Région s'inscriront dans le cadre de la Stratégie Régionale Biodiversité en cours d'élaboration.

L'État, les Agences de l'eau et la Région soutiendront le renforcement de la connaissance des milieux naturels et de la biodiversité régionale : conduite d'études sur la biodiversité visant à développer la connaissance des milieux naturels, inventaires du patrimoine naturel et production d'atlas faune, flore, habitats naturels, observatoires de la biodiversité, mise en place d'un réseau de suivi de la biodiversité, mise à jour en continu des ZNIEFF, établissement et mise à jour des listes rouges régionales, connaissance de la géo-diversité. Ces actions alimenteront le Système d'information sur la nature et les paysages – SINP.

En matière de gestion et de préservation des espaces naturels, seront notamment soutenus le fonctionnement et la création de réserves naturelles et des Parcs naturels régionaux (en lien avec la stratégie aires protégées 2020-2030), les opérations de restauration écologique, en particulier de zones humides et hotspots de biodiversité, et d'acquisition foncière. Les démarches de désimperméabilisation des sols seront également recherchées. Concernant la protection des espèces, l'accent sera porté sur la mise en œuvre des stratégies de soutien et de préservation des espèces menacées, dont les poissons migrateurs, ainsi que sur la lutte contre les espèces exotiques envahissantes émergentes avec la recherche de moyens de lutte innovants. Un soutien sera également apporté à la conservation de la biodiversité cultivée et domestique, au déploiement de cette biodiversité sur le territoire néo-aquitain et à la mise en réseaux des structures impliquées dans ces thématiques. L'amélioration de la mise en œuvre de la séquence éviter-réduire-compenser sera en outre recherchée, en accompagnant la création d'une communauté de travail régionale et d'un centre de ressources associé.

La mobilisation des différents acteurs concernés par la préservation de la biodiversité sera favorisée, à travers la recherche d'une plus grande implication de la société (actions d'éducation et de communication sur les enjeux, les menaces et les actions auprès de tous les publics) ainsi que le soutien aux structures d'ampleur régionale (dont l'ARB), aux projets de territoire en faveur de la biodiversité (« dispositifs engagés pour la nature » portés par l'OFB et les dispositifs portés par la Région), et à la conciliation des activités socio-économiques, notamment agricoles et sylvicoles, avec la préservation de la biodiversité (évolution des pratiques agricoles vers l'agro-écologie, développement de dispositifs territoriaux de sortie des pesticides).

1.5. Préservation de la ressource en eau, en qualité et en quantité

État des lieux

A cheval entre les bassins hydrographiques Adour-Garonne et Loire-Bretagne, la Région Nouvelle-Aquitaine se caractérise par la présence de différents types de ressources en eau et de milieux aquatiques (cours d'eau, nappes, étangs, zones humides...) rencontrés « inégalement » sur le territoire, forgés de longue date par la diversité des reliefs, des conditions climatiques et des usages.

Ces ressources et milieux fournissent à notre société de nombreux services écosystémiques (eau potable, régulation des écoulements, épuration, biodiversité...), ils sont sources d'aménités environnementales et constituent des facteurs-clés tant pour le maintien et le développement du vivant que pour le développement socio-économique et l'attractivité de nos territoires.

Pour autant, les pressions croissantes résultant de ces usages tendent à impacter la disponibilité de la ressource en eau (75% du territoire régional en Zone de Répartition de eaux), sa qualité (45% du territoire régional classé en zones vulnérables aux nitrates, 36% des linéaires des cours d'eau à risque « pesticides) et à affaiblir la capacité de ces milieux à nous fournir les services attendus

Les tensions sur la ressource en eau sont amenées à s'accroître dans les prochaines années, dans un contexte d'évolution démographique (augmentation des besoins) et de changement climatique (modification des régimes hydriques, baisse des débits moyens des cours d'eau, accentuation de phénomènes d'évaporation, diminution des recharges des nappes souterraines...)

L'État, les Agences de l'eau et la Région développeront et soutiendront la restauration de la qualité des milieux aquatiques et humide par l'accompagnement de démarche une gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle des bassins : restauration de zones humides, restauration de la fonctionnalité des cours d'eau et de leurs annexes hydrauliques, continuité écologique, lutte contre les dégradations morphologiques, développement de solutions fondées sur la nature, animation (SAGE, outils opérationnels de type CTMA ou CPT)...

L'expérimentation des paiements pour les services environnementaux en lien avec les aménités liés aux milieux aquatiques sera poursuivie. Les partenaires favoriseront également les maintiens de la biodiversité aquatique et notamment la mise en place des programmes de gestion des espèces amphihalines. En matière de lutte contre les pollutions diffuses, la réduction des usages de nitrates et de pesticides, la réduction des pollutions à la source, ainsi que la protection des captages prioritaires seront poursuivies, en particulier à travers la démarche multi-partenaire Re-Sources, en associant tous les acteurs concernés dans une gouvernance large. Des expérimentations sur la lutte contre les molécules émergentes pourront également être soutenues. Les initiatives liées à la gestion quantitative de l'eau, dans un contexte de changement climatique, seront une priorité de l'action publique, visant notamment à renforcer les économies d'eau, à accélérer l'évolution des pratiques agricoles (agro-écologie, plantation de haies, couverture des sols), et à développer la réutilisation des eaux non conventionnelles ainsi que l'innovation dans les entreprises de l'eau.

Enfin les actions d'acquisition et de développement de connaissances relatives à l'état chimique, écologique et quantitatif des masses d'eau souterraines et superficielles seront soutenues. Ces actions s'appuieront sur l'expertise du BRGM, à travers des conventions de partenariat spécifiques. Ils soutiendront également les études de vulnérabilité des bassins versants face au changement climatique.

1.6. Prévention des risques naturels

État des lieux :

La Région Nouvelle-Aquitaine est exposée à de multiples risques naturels, au premier rang desquels le risque inondation et submersion marine. 16 Territoires à risques importants d'inondation (TRI) ont été identifiés dans la Région et se traduisent par l'élaboration de stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI) et de programmes d'action de prévention des inondations (PAPI). La Région est également concernée par le risque de feux de forêt et de retrait-gonflement des argiles. L'exposition de la population va continuer à s'accroître avec le changement climatique (augmentation des inondations et feux de forêts notamment) et le développement démographique, en particulier sur le littoral, zone particulièrement exposée aux risques de submersion et d'érosion.

L'État soutiendra les projets relatifs à l'adaptation des territoires aux risques naturels et au changement climatique, avec l'appui de la Région le cas échéant. Les projets entrant dans un cadre prédéfini tels que les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), les stratégies de prévention des risques en montagne (STEPRIM), les cadres d'actions pour la prévention des risques sismiques (CAPRIS) et les programmes d'actions de prévention du risque cavités (PAPRICA) seront prioritaires, avec une mobilisation des crédits du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM). Afin de renforcer la connaissance et la culture du risque auprès des différents acteurs et du grand public, le soutien à l'Observatoire régional des risques de Nouvelle-Aquitaine (ORRNA), géré opérationnellement par le GIP ATGeRi, sera poursuivi.

2. Un axe Littoral



Le littoral de la Région Nouvelle-Aquitaine, la façade Sud-Atlantique, concentre des enjeux de tous types et très importants : sociaux, environnementaux, économiques, de protection contre les risques...

À l'échelle régionale, le Conseil Maritime de Façade Sud-Atlantique est l'instance de gouvernance qui permet de débattre de ces enjeux. Le GIP Littoral qui regroupe l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, les quatre départements littoraux et l'ensemble des EPCI littoraux de la Région complète le dispositif régional en tant qu'outil d'accompagnement des politiques publiques littorales. Une approche régionale des thématiques « mer et littoral » apparaît ainsi pertinente. Avec un littoral long de 970 km et 4 îles, la façade littorale et maritime de la Nouvelle-Aquitaine est un espace emblématique de la Région qui se distingue par la qualité de ses paysages et du cadre de vie qu'il offre.

La façade régionale bénéficie d'un patrimoine littoral et marin naturel et culturel d'exception, élément essentiel de l'attractivité de la Nouvelle-Aquitaine ; il est aussi le support direct ou indirect de nombreuses activités économiques telles que le tourisme, les sports et loisirs nautiques, la pêche maritime, l'aquaculture...

Enjeux

Les problématiques environnementales sont prégnantes sur cet espace :

- L'exploitation des ressources naturelles, les atteintes à la biodiversité et l'altération de la qualité des milieux naturels ont des conséquences sur le fonctionnement des écosystèmes et sur les services essentiels qu'ils assurent ;
- Les espaces littoraux et le milieu marin sont sensibles à ce qui se passe en amont, notamment en ce qui concerne la ressource en eau en termes qualitatifs et quantitatifs ;
- Le changement climatique, en particulier la hausse des niveaux marins, aggrave les risques propres à cet espace de contact entre terre et mer, de même l'élévation des températures et la baisse des précipitations accentuent le risque feu de forêt.

De manière générale, l'aménagement du littoral doit être conçu en tenant compte de ses capacités, en termes de ressource en eau, de gestion des déchets, de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

La préservation du capital-nature de la façade néo-aquitaine, moteur de son attractivité, est au cœur des politiques publiques déployées par l'ensemble des acteurs, État, Région et collectivités infrarégionales. Dans ce contexte de transition écologique, le maintien et l'adaptation de l'activité économique des filières maritimes emblématiques est nécessaire, tout comme l'engagement de la transition des modèles et la maîtrise de la pression anthropique. L'enjeu est de déployer les moyens concrets, en matière d'aménagement, de conception et de valorisation du continuum rétro-littoral / littoral / mer, pour concilier le développement du littoral néo-aquitain et la préservation de ses milieux, tout en augmentant la résilience des modèles aux risques et aux changements climatiques. Le volet "mer-littoral" du CPER permet d'exercer une gouvernance partagée et indispensable pour les politiques de développement durable de la mer et du littoral. Il se veut porteur d'une vision de long terme, à l'échelle territoriale pertinente de la façade maritime régionale, et intégratrice des problématiques terre-mer. Le dynamisme du littoral néo-aquitain exige une politique ambitieuse pour une gestion intégrée de son développement, suivant des principes de sobriété, d'adaptabilité et de résilience.

Les principaux objectifs de ce volet mer-littoral sont de :

- Soutenir les outils de gestion et de connaissance du territoire ;
- Préserver la biodiversité et les paysages des espaces côtiers et marins ;
- Apporter aux territoires littoraux un appui dans la transition de leur modèle d'aménagement et de développement ;
- Apporter un appui au développement d'activités maritimes durables, dans le cadre de l'atteinte des objectifs environnementaux du document stratégique de façade.

Dans le cadre du "volet mer-littoral », les axes d'intervention sont les suivants :

- **Soutien à l'acquisition de connaissances** sur le milieu marin et sur l'évolution du littoral :
 - ✓ Appui aux travaux de l'observatoire de la côte Nouvelle-Aquitaine et organismes de recherche, sur le trait de côte et l'expertise sur les risques littoraux, ainsi que le lien entre état de conservation des milieux naturels et résilience face aux risques (études et acquisitions de données) ;
 - ✓ Conduite d'études sur la biodiversité et les écosystèmes marins ;
 - Soutien aux réseaux de surveillance du milieu marin (réseaux identifiés dans le programme de suivi du document stratégique de façade notamment) ;
 - Appui aux dispositifs de sciences participatives (observatoires citoyens) ;
 - Soutien à la mise en œuvre du plan littoral Nouvelle-Aquitaine par le GIP Littoral, et soutien à la mise en œuvre du plan d'action du document stratégique de façade
- **Adaptation des territoires littoraux** : appui aux démarches et opérations d'amélioration de la résilience des territoires littoraux :
 - ✓ Accompagnement des projets issus des stratégies locales de gestion de la bande côtière, par une approche globale d'adaptation des littoraux à l'érosion, dont appui aux réflexions / démarches expérimentales de relocalisation des activités et des biens, et solutions fondées sur la nature ;
 - ✓ Développement de la culture du risque, sensibilisation du grand public, des élus locaux, professionnels de l'immobilier et professionnelles des filières soumises aux risques littoraux.
- **Préservation, valorisation et aménagement durable** des territoires littoraux :
 - ✓ Accompagnement des projets permettant la protection et la valorisation des espaces naturels spécifiques du littoral les plus fragiles et les plus fréquentés du littoral (aménagement durable des plages, projets d'innovation territoriale et durable, gestion multifonctionnelle des marais littoraux...) ;
- **Préservation et réhabilitation des écosystèmes marins**, appui à la transition écologique des activités et filières maritimes, restauration écologique d'habitats dégradés et lutte contre les pollutions des eaux côtières, à la base d'enjeux de santé publique et de nombreuses filières économiques (pêche, conchyliculture, tourisme balnéaire notamment) ;
- **Mesure transversale : accompagner la constitution d'espaces d'échanges**, actions de sensibilisation des acteurs (collectivités, entreprises, clusters...) et du grand public.

Les cadres d'interventions des schémas et stratégies (SRDEII, SNGITC, SRGBC, SRADDET, DSF) seront respectés, tout comme les principes d'éco-conditionnalité (appliqué aux projets en veillant à rechercher des hauts niveaux de performance, à valoriser et à capitaliser les expérimentations et d'une manière générale à renforcer la cohérence des projets avec les stratégies régionales) et de limitation de l'artificialisation.

SYNTHÈSE MAQUETTE CONTRACTUALISATION ÉTAT-RÉGION 2021-2027									
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE									
en M€	ÉTAT				Région				TOTAL CPER
Thématiques	Sous-thématique	ARR	CPER	Crédits valorisés	Sous-thématique	ARR	CPER	Crédits valorisés	
Transition énergétique et climat	ADEME				Economie circulaire & déchets	14,800	41,753	9,947	270,457
	Economie circulaire & déchets				Efficacité énergétique des bâtiments et entreprises	16,000	55,724	13,276	
	Efficacité énergétique & développement des énergies renouvelables		85,759		Mobilité propre	4,000	34,727	8,273	
	Territoires durables				Développement des énergies renouvelables dans les territoires	20,000	52,494	12,506	
Réhabilitation des friches		16,000				2,000	4,038	0,962	4,038
Efficacité hydrique des entreprises, innovation traitement micropolluants - RéUSE						8,000			0,000
Restauration et protection de la biodiversité		14,079				13,505			0,000
Paysages, eau et biodiversité	BOP 113		21,455		Biodiversité		70,665	16,835	137,345
					Education à l'environnement		11,306	2,694	
					PNR		33,919	8,081	
Agences de l'eau			250,270			79,145	18,855		329,415
Littoral (BOP 112 – FNADT)			11,000		Littoral Envir. & risques		29,881	7,119	47,382
					Littoral Aménag. Durable		6,501	1,549	

SYNTHÈSE MAQUETTE CONTRACTUALISATION ÉTAT-RÉGION 2021-2027									
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE									
en M€	ÉTAT				Région				TOTAL CPER
Thématiques	Sous-thématique	ARR	CPER	Crédits valorisés	Sous-thématique	ARR	CPER	Crédits valorisés	
Fonds de prévention des risques majeurs (BOP 181 - BARNIER)			10,230						10,230
Urbanisme, territoires et aide à l'habitat (BOP 135)			12,428						12,428
Agriculture et alimentation		9,106				11,000			0,000
Total		39,185	391,142	0,000		89,305	420,153	100,097	811,295
Total ARR + CPER		430,327				509,458			

Crédits valorisés : crédits de l'État ou de la Région engagés en dehors du contrat de plan mais contribuant à la réalisation des opérations qui y sont inscrites.

3 Soutien à l'appareil productif et aux filières

3.1. La mobilisation du PIA 4 en appui du Plan de relance national

Engagé depuis 10 ans, le Programme des Investissements d'Avenir finance des investissements prometteurs et innovants sur l'ensemble du territoire dans des secteurs stratégiques pour la France. L'État a souhaité mettre en œuvre un quatrième programme annoncé le 3 septembre 2020, doté de 20 milliards d'euros. »

Le PIA 4 s'articule autour de trois objectifs, qui guideront les choix d'investissements de l'ensemble du programme : la transition écologique ; la compétitivité de notre économie et la création d'emplois durables ; la résilience et la souveraineté de nos modèles d'organisation socio-économiques. Le PIA 4 interviendra en levier de l'intervention du plan de relance de l'État sur la période 2021-2022 mais poursuivra son action au-delà de la crise. Pour ce faire, le PIA 4 se décline en un volet dirigé ("stratégies d'accélération») qui finance des stratégies d'investissements portant sur un nombre restreint d'enjeux stratégiques de transition de notre économie, et un volet structurel qui garantit un financement pérenne et prévisible à l'écosystème d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Les « stratégies d'accélération » ont pour ambition de financer des investissements exceptionnels et interviennent sur l'ensemble du continuum de l'innovation, depuis la recherche jusqu'au marché en respectant une doctrine d'investissement exigeante, désormais inscrite dans la loi : ambition transformatrice, sélectivité, retours systématiques pour l'État, levier sur le financement privé et transparence. L'objectif de ces stratégies est de mobiliser sous forme de plans cohérents, les leviers les mieux adaptés pour répondre aux enjeux identifiés par le Comité Interministériel pour l'Innovation. L'articulation avec les stratégies et dispositifs mis en œuvre par les collectivités territoriales est recherchée afin de permettre le meilleur effet levier sur ces soutiens publics.

Le deuxième volet intègre des crédits pour le PIA 4 régionalisé. Le PIA4 régionalisé a vocation à être décliné en mobilisant des outils déjà déployés et qui ont fait leurs preuves, notamment dans le cadre du PIA3, à savoir :

- ✓ Le soutien aux PME innovantes à travers les projets d'innovation ;
- ✓ Les projets régionaux de recherche et développement, associant autour d'une ou plusieurs entreprises, organismes de recherche ou centres techniques (projets des pôles de compétitivité notamment, cf. PSPC-Régions) ;
- ✓ L'accompagnement et la structuration de filières ;
- ✓ Le développement de l'ingénierie de formation.

La mobilisation effective de ces volets reposera sur la capacité de l'État à engager un dialogue avec la Région sur les cadres et modalités de décision associées aux futurs dispositifs de soutien aux projets collaboratifs (PSPC Région), aux projets de transformation des filières et aux projets d'ingénierie de formation.

Les crédits de l'État seront versés selon une règle de parité avec les fonds du Conseil régional (1€ pour 1€).

3.2. La politique des filières de la Région Nouvelle-Aquitaine au cœur des actions de relance

Les dynamiques de filières encouragées par la Région Nouvelle-Aquitaine dans son Schéma Régional Développement Economique Innovation Internationalisation (SRDEII, décembre 2016) constituent des lieux privilégiés d'intégration d'une offre et d'une demande traduite par des usages en mutation et des marchés de biens et de services en rapide évolution. Ces dynamiques de filières sont fondées sur un dialogue permanent avec leurs parties prenantes respectives et un engagement partagé dans une démarche de collaboration, voire de coopération.

La Nouvelle-Aquitaine se caractérise par la diversité de ses filières :

- Des paris technologiques (dans le domaine des batteries, de l'hydrogène, du stockage, du recyclage des matériaux...) aux savoir-faire d'excellence (tels que cuir luxe textiles et métiers d'art) ;
- Des filières traditionnelles (aéronautique, santé...) aux filières émergentes (filières vertes...);
- Des filières industrielles (électronique, chimie...) aux activités servicielles (économie culturelle et créative, tourisme, formation...).

Elle se caractérise aussi par sa grande attractivité touristique, par son immense potentiel de forêts, de terres agricoles et d'espaces naturels à haut intérêt pour la biodiversité et par une géographie favorable à la multiplicité des énergies renouvelables. Les dynamiques collectives des filières régionales constituent des atouts majeurs pour construire durablement la relance économique, en s'appuyant sur les actifs matériels et immatériels du territoire. Il s'agit pour la collectivité régionale de sauvegarder ses filières emblématiques, marqueurs de l'identité et de l'attractivité de la Nouvelle-Aquitaine, et pourvoyeuses d'emplois.

Le plan de transitions et reconquête technologique « Nouvelle-Aquitaine Rebond » propose d'une part des mesures individuelles d'accompagnement des entreprises et d'autre part, en cohérence avec les ambitions de NéoTerra, une approche centrée sur l'emploi et l'impératif d'intégration des transitions centrée sur les dynamiques combinées des filières régionales. La stratégie d'accompagnement de la sortie de crise et de rebond durable diffère significativement d'une filière à l'autre selon leurs chaînes de valeur, leurs maturités, l'intensité et le caractère structurel de l'impact qu'elles subissent, leurs saisonnalités...

La diversité des situations des filières régionales a ainsi été analysée à travers un prisme comportant 6 problématiques :

1. La nécessité ou l'opportunité d'un changement de modèle ;
2. La nécessité ou l'opportunité d'une diversification ;
3. La nécessité ou l'opportunité d'une relocalisation partielle ou totale d'un maillon d'une activité ou de la production d'une matière première ;
4. La nécessité d'un accès rapide à la commercialisation ;

5. La nécessité du maintien d'une activité stratégique ou d'une entreprise « critique » pour un territoire ou une filière ;
6. La nécessité de renforcer / développer la formation et les compétences ad-hoc en appui de ces changements.

3.3. Un effort conjoint en matière d'intelligence économique

Afin d'accompagner la relance, le recours aux méthodes et outils du renseignement économique et de l'intelligence économique est indispensable pour anticiper (état des lieux des forces technologiques, études prospectives, parangonnage), protéger (les entreprises affaiblies de la prédation par des investisseurs peu scrupuleux ou du risque cybersécurité), et influencer (pour identifier et convaincre, être identifié et crédible, afin de tisser de nouveaux partenariats ou courants d'affaires). Le repérage très amont des fragilités des entreprises critiques pour une filière (car détentrice d'un savoir-faire unique ou à haute valeur ajoutée) ou l'emploi d'un territoire (car support à l'économie présente d'un bassin d'emploi), repose sur un effort structuré État-Région et sur la mobilisation des partenaires collectivités - opérateurs de filières afin d'engager au plus tôt les actions correctives individuelles (renseignement économique, appui au conseil stratégique) et celles plus collectives (intégration dans une stratégie de diversification régionale). L'identification des compétences ou savoir-faire « critiques » (susceptibles de disparaître, ou à l'inverse non suffisamment pourvus) est une démarche commune aux filières et pouvant donner lieu à des organisations favorisant la mutualisation des compétences. ADI NA, les pôles de compétitivité et clusters sont des acteurs clefs pour la sensibilisation et le déploiement de ces actions.

Positionnée au cœur du plan de relance Nouvelle-Aquitaine Rebond adopté le 5 octobre 2020, donnant lieu à une feuille de route régionale dédiée (SP décembre 2020), le déploiement de l'intelligence économique repose sur des actions incontournables appelées des vœux des acteurs du territoire lors d'une concertation réalisée en septembre 2019 et janvier 2020, et validées par le comité stratégique intelligence économique État Région installé le 27 novembre 2020 :

- **Simplification et vulgarisation** : création d'un portail collaboratif régional État-Région mettant en visibilité les ressources existantes (contacts, boîtes à outils, accès à des informations qualifiées...), des témoignages de dirigeants ou de territoires, un programme annuel d'animation / sensibilisation ;
- **Sensibilisation et formation** : un programme ambitieux permettant de « toucher » l'ensemble des acteurs du territoire régional ;
- **Relais de proximité auprès des entreprises** : grâce à des missions spécifiques opérées par ADI Nouvelle-Aquitaine, les pôles de compétitivité, les clusters, les opérateurs de l'export ;
- **Relais auprès des EPCI** : en stimulant l'émergence et l'accompagnement de projets d'intelligence économique territorialisés (reconversion de friches, stratégie de retournement de territoires ruraux...)

3.4. Un appui massif et coordonné pour accélérer l'innovation des entreprises notamment grâce à l'investissement vers des démonstrateurs

En matière d'innovation, les propositions des différentes filières dans le cadre du plan Nouvelle-Aquitaine Rebond convergent vers la nécessité de susciter et accompagner des projets collaboratifs inter-entreprises ou entreprises-laboratoires ciblant les priorités identifiées, et de prioriser l'investissement vers des démonstrateurs permettant d'accélérer l'innovation dans les domaines technologiques clés pour le territoire :

- ✓ Filières vertes notamment hydrogène, traitement des eaux, re-use
- ✓ Aéronautique plus verte
- ✓ Chaîne de traction automobile
- ✓ Chimie biosourcée/chimie du bois/bioraffinerie/matériaux recyclés
- ✓ Recyclage plastique (cofinancement de l'AAP Orplast 3 avec l'Ademe)
- ✓ Électronique
- ✓ Capacités de séchage mutualisées pour la filière forêt...

Dans le domaine de la santé, les programmes engagés dans le cadre de sa feuille de route santé (développement industriel basé sur les thérapies guidées par l'image, santé numérique, réparation du corps humain, oncologie, santé publique et éthique) ont déjà donné lieu à des organisations de recherche à l'échelle régionale. Deux de ces domaines se révèlent être des pépites régionales en termes de potentiel recherche, d'industrialisation et d'impact médical. Il s'agit de la **cancérologie**, dont la communauté était jusqu'à présent moins visible en comparaison avec les neurosciences et la cardiologie, ainsi que la **réparation du corps humain**. L'appui à l'innovation sera amplifié dans les dispositifs médicaux, équipements de protection et les biotechnologies : biosourcing, recyclage, matériaux intelligents, etc... avec notamment le projet de création d'une plateforme technologique dans le domaine de la santé.

De plus, la crise sanitaire a plus que jamais mis en lumière le rôle majeur des infrastructures de transport (telles que les grands ports maritimes) et leur volonté d'intégrer des briques innovantes (biocarburants, énergies alternatives...) en tant que **terrains d'expérimentation**. Lorsqu'il n'existe pas de réponse nationale à travers des AAP dédiés, nous proposons la mise en place d'un « fonds » commun qui serait alloué au financement de démonstrateurs stratégiques pour les filières du territoire (électronique, eau...).

Par ailleurs, les **projets industriels** ambitieux contribuant à innover pour la transition écologique et énergétique ou à innover par la diversification des activités industrielles seront accompagnés dans le cadre des différents dispositifs France Relance de l'État et/ou de la Région.

3.5. Soutien à l'économie sociale et solidaire

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire rassemble les entreprises de l'ESS, au sens de la loi du 31 juillet 2014. Elle assure les missions de représentation, de promotion, de développement et d'observation de l'ESS au niveau régional. Elle permet aux acteurs publics de mieux appréhender ses enjeux globaux pour les intégrer dans leur stratégie de développement local. Elle est, l'interlocuteur privilégié de l'État et du Conseil Régional en Nouvelle-Aquitaine en matière d'ESS.

Pour représenter au mieux l'ensemble des territoires et la diversité des acteurs et actrices de l'ESS, la CRESS est présente dans les espaces de concertation régionaux qui traitent notamment de thématiques telles que du développement territorial (CTAP), du développement économique (CCRCI), du développement de l'emploi et de la formation professionnelle (CREFOP) et également au sein de la gouvernance de structures régionales afin de faciliter la prise en compte et la mise en relation avec les acteurs de l'ESS : ADI NA (Agence de développement de l'innovation de Nouvelle-Aquitaine), Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, So Coopération (Réseaux multi-acteurs de la coopération internationale). Elle contribue au développement des structures de l'ESS en lien avec les territoires concernés.

L'État souhaite développer au plus près des citoyens une dynamique de réduction et de tri des déchets, valoriser les déchets inertes du BTP, déployer la tarification incitative, mais aussi mettre en place des filières de recyclage et de valorisation, en particulier sur les plastiques. L'ESS y a toute sa place. Dans ce contexte, le soutien à la Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire, ainsi qu'au Dispositif Local d'Accompagnement est acté. A ce titre, l'État mobilisera dans le futur CPER une enveloppe d'environ 7 700 000 €.

3.6. Soutien à l'économie touristique

La filière tourisme, 1ère filière économique en Nouvelle-Aquitaine a été touchée de plein fouet par la crise de Covid-19 avec un arrêt d'activités. Une baisse de 26% de la fréquentation est constatée sur l'année 2020 touchant l'ensemble du territoire et l'ensemble des acteurs touristiques. Les attentes des visiteurs ont également évolué dans ce contexte de crise : la recherche de sécurité, des espaces peu fréquentés et une offre touristique à réinventer pour répondre au mieux à ces attentes.

Pour accompagner la relance et le rebond du secteur touristique, la filière devra opérer une transition vers un tourisme durable avec :

- La mutation des filières touristiques vers un tourisme durable par l'innovation et le développement de compétences ;
- Le repositionnement de l'offre touristique des Grands Acteurs ;
- La création d'une foncière pour renforcer les fonds propres des entreprises touristiques avec la Banque des Territoires.

Le projet de repositionnement touristique du Lac de Vassivière sera la vitrine de la transformation et de la transition vers une destination durable.

SYNTHÈSE MAQUETTE CONTRACTUALISATION ÉTAT-RÉGION 2021-2027									
SOUTIEN À L'APPAREIL PRODUCTIF ET AUX FILIÈRES									
en M€	ÉTAT				Région				TOTAL CPER
Thématiques	Sous- thématique	ARR	CPER	Crédits valorisés	Sous- thématique	ARR	CPER	Crédits valorisés	
Soutien aux filières industrielles						29,000			0,000
Soutien aux PME et entreprises industrielles						158,000			0,000
Intelligence économique						1,000	2,000		2,000
Soutien à l'investissement productif (PIA 4)		26,841		17,892			17,892		17,892
Soutien à l'économie sociale et solidaire – Stratégie économique et fiscale			7,700				5,900		13,600
Développement touristique					Mutations des filières et repos. touristique	28,200	6,000		31,000
					Foncière		10,000		
					Vassivière		15,000		
Fonds propres						25,000			0,000
Total		26,841	7,700	17,892		241,200	56,792	0,000	64,492
Total ARR + CPER		34,541				297,992			

Crédits valorisés : crédits de l'État ou de la Région engagés en dehors du contrat de plan mais contribuant à la réalisation des opérations qui y sont inscrites.

4 Cohésion sociale et territoriale

4.1. Emploi et formation professionnelle

La mise en œuvre de la société de compétences suppose le déploiement sur l'ensemble des territoires d'outils partagés au service des individus et des citoyens. Il s'agit à la fois d'identifier les gisements d'emplois et les compétences adéquates mais aussi d'accompagner les actifs face aux mutations à venir dans les manières de produire. Sous l'égide du CREFOP, les Transitions Collectives compléteront l'éventail des dispositifs de soutien à la formation des actifs, depuis les mesures ciblant l'accès à l'emploi pour les publics en difficultés, les actions orientées vers le reclassement des demandeurs d'emploi et enfin celles d'adaptation à l'emploi des salariés. Les transitions collectives visent à anticiper et faciliter l'acquisition de compétences nouvelles vers de nouveaux métiers, dans des perspectives de reconversions professionnelles des individus, voire des entreprises.

Au-delà de l'engagement commun État-Région en faveur de la formation dans le cadre du Pacte Régional d'investissement dans les compétences (280 millions d'euros en 2022), l'ambition est de renforcer l'expertise en matière d'accompagnement des entreprises, des actifs et des territoires. Ainsi, le volet emploi du CPER s'inscrit dans la logique d'une continuité orientation – formation - emploi. Les actions visent donc à la fois :

- À outiller au mieux les acteurs et opérateurs des services publics de l'orientation, de la formation et de l'emploi ainsi que leurs usagers (amélioration des connaissances sur les territoires, les filières ou les secteurs et création-diffusion de supports d'information)
- À faciliter la mise en réseau et à professionnaliser ces mêmes acteurs pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers,
- À fluidifier les démarches de transitions professionnelles en permettant aux entreprises et aux actifs de se positionner sur les compétences émergentes.

4.1.1. Assurer une meilleure information et mieux analyser les besoins : le CARIF-OREF

Les missions de CARIF (Centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation) - OREF (Observatoires régionaux de l'emploi et de la formation) sont confiées à Cap Métier Nouvelle-Aquitaine, agence régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi. Face à l'évolution attendue des métiers (50 % des métiers seront modifiés dans les 20 ans à venir) et des besoins en termes de déploiement, de mobilisation et d'adaptation de l'appareil de formation, l'objectif est de se doter d'outils et de services permettant aux entreprises et aux actifs de mieux comprendre leur environnement et aux institutionnels (prescripteurs, financeurs, opérateurs...) de disposer d'outils d'aide à la décision.

A ce titre, la mobilisation du centre d'animation, de recherche et d'information sur la formation, et de l'observatoire régional de l'emploi et de la formation doit être priorisée sur les orientations suivantes :

- Collecter des informations relatives à l'offre de formation en apprentissage, ainsi qu'à l'offre de formation professionnelle continue à destination des personnes sans emploi, inscrites ou non comme demandeurs

d'emploi. Et, sur demande conjointe de l'État et de la Région, la collecte de toute autre information relative à l'offre de formation ;

- Observer et analyser la relation entre la formation et l'emploi ainsi que les processus d'accès à la formation, notamment les usages et évolutions de l'emploi, de la formation, de l'orientation et de l'insertion professionnelles, les besoins en compétences, en qualifications, en acquis de l'expérience, de l'appareil de formation, des situations socio-économiques des territoires et des populations qui y résident ;
- Animer et accompagner la professionnalisation des acteurs et opérateurs du champ de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, notamment en assurant une veille active des innovations technologiques et pédagogiques dans les domaines de l'orientation et de la formation professionnelles, ainsi que leur essaimage et leur diffusion ;
- Mettre en œuvre toutes autres actions qui leur sont confiées par l'État, la Région en relation avec leurs missions.

A titre d'illustration, les types d'opérations ou d'actions que l'État et la Région pourraient soutenir sont les suivantes :

Au titre de la collecte des informations relatives à l'offre de formation :

- ✓ Contributions à l'élaboration des cartes des formations et des opérateurs de formation comprenant les offres de formation par apprentissage et par alternance ;
- ✓ Publication d'un panorama des plateaux techniques déployés au sein des Organismes de formation en région ;
- ✓ Initier une expérimentation régionale portant sur la consolidation des données des OPCO en matière d'alternance, étant entendu que les OPCO sont missionnés pour financer les formations par apprentissage afin de rendre lisible le développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine

Au titre des missions d'observatoire Emploi Formation (OREF) :

- ✓ Mise en place d'un observatoire sur la formation et l'emploi des personnes en situation de handicap sur les 3 items suivants : Accès à la formation / Accès à l'emploi / Maintien dans l'emploi ;
- ✓ Approfondissement des travaux sur les métiers de la filière sanitaire et sociale ;
- ✓ Production annuelle de l'observatoire de l'alternance (contrats apprentissage et professionnalisation) ;
- ✓ Appui à l'observation des évolutions des besoins de compétences et d'emploi dans les filières prioritaires (au sein notamment des Contrats Régionaux de Filières)

Au titre de l'animation et de la professionnalisation des acteurs de la formation :

- ✓ La poursuite de l'animation et professionnalisation des organismes de formation et des opérateurs de l'emploi et de l'orientation opérant au sein du territoire régional ;
- ✓ L'animation de l'écosystème de la Validation des Acquis de l'Expérience.

Au titre des autres actions pouvant être confiées par l'État et la Région : La poursuite de l'administration de la bourse de l'alternance, qui permet une mise en relation des offres d'emploi proposées par apprentissage et des candidatures disponibles sur les territoires.

4.1.2. Accompagner les territoires : la GPEC-T

La GPEC territoriale vise à mieux faire correspondre évolution des besoins des entreprises et évolution des compétences des actifs. C'est un exercice indispensable pour les publics à faible mobilité géographique mais aussi pour les territoires qui, du fait de l'évolution de la population active et des transformations technologiques, sont confrontés à des bouleversements de l'activité. La GPEC territoriale doit donc s'inscrire dans une posture de moyen terme dynamique, entre stratégie économique et aménagement du territoire et modification du contenu des activités ou des métiers.

Le financement de projets de GPECT (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriale) reste un moyen de fédérer les acteurs autour de projets de développement locaux passant par l'analyse de la population active, des potentiels d'activité et de croissance en vue de déterminer les gisements d'emploi non-délocalisables. L'enjeu du renouvellement générationnel est majeur. De nombreux départs à la retraite devraient intervenir dans les années à venir et les aspirations des jeunes actifs sont nouvelles : les actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale doivent permettre d'appréhender ces changements.

Elles s'appuient sur le travail de prospective réalisé par le CARIF-OREF, des observatoires de branche et les travaux de la commission prospective du CREFOP et doit permettre de conforter ou de transformer l'organisation de l'offre de formation.

A ce titre pourront être financés :

- ✓ Des travaux à la maille du bassin d'emploi identifiant les dynamiques de mobilités, de compétences et d'emploi pour permettre aux acteurs locaux de construire des plans de développement de l'emploi et de développer leur attractivité.
- ✓ Des travaux par filière, stratégique et/ou représentant un nombre d'emploi conséquent en vue d'orienter les systèmes de formation et les stratégies d'implantation des entreprises

4.1.3. Accompagner les nouvelles formes d'emplois : ARACT- L'emploi partagé (GE et GEIQ)

L'anticipation des mutations ne se limite pas à la GPEC territoriale : elle vise à mieux armer les salariés sur les évolutions technologiques, économiques ou sociales qui peuvent modifier profondément leurs conditions de travail et d'emploi. Elle vise aussi à proposer aux entreprises, à travers un accompagnement et des propositions d'appui à la formation, des modes d'évolution maîtrisés du changement qui impactent leurs activités. Ces formations sont nécessairement conçues et mises en œuvre en partenariat très étroit avec les chefs d'entreprises, les représentants des salariés, les organisations professionnelles, les structures du paritarisme et les chambres consulaires.

Dans le cadre du développement continu des compétences et des changements rapides des besoins des entreprises, l'État et la Région ont pour objectif de permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de retrouver durablement un emploi en s'appuyant sur l'expertise de l'ARACT (Association Régionale pour l'Amélioration des conditions de Travail) et des GEIQ.

L'ARACT

L'action de l'ARACT participe de cette dynamique, et permet à la fois l'amélioration des conditions de travail, la prévention des risques professionnels, mais également l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques, et donc le maintien de l'employabilité. L'expertise de l'ARACT et son caractère paritaire apportent une plus-value individuelle pour les entreprises et les salariés pour lesquels elle intervient mais également une approche collective qui peut faire émerger des besoins de formation, des dynamiques de secteur ou de territoire, des projets de développement.

A ce titre, les actions et opérations éligibles pourront être :

- ✓ Des interventions directes en entreprise pour des actions de diagnostic ou d'accompagnement ;
- ✓ La conduite et/ou la participation à des projets partenariaux ;
- ✓ La capitalisation et la diffusion de pratiques et d'expériences.

L'emploi partagé

L'Association CRGE a été créée en 1999 pour accompagner la montée en puissance des Groupements d'Employeurs (GE). Son siège social se situe à Poitiers, avec, depuis 2017, une antenne à Bordeaux et à Limoges. Il a pour mission de promouvoir, développer et animer les GE du territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine.

La gouvernance du CRGE est composée, pour moitié de représentants de Groupements d'Employeurs (GE Agricoles, GE pour l'insertion et la Qualification, GE « classiques » et GE associatifs) et pour l'autre moitié, d'organismes partenaires (Syndicats d'Employeurs, Syndicats de Salariés, Organismes Paritaires Collecteurs Agréés, ...) intervenant dans les champs de la formation, de l'emploi, du développement économique et du syndicalisme.

Le CRGE est également un outil national au service du développement des GE et au niveau européen, le CRGE constitue également aujourd'hui la référence européenne en matière de Groupement d'Employeurs puisqu'il a notamment travaillé depuis 2002 à exporter le concept en Belgique, en Allemagne et en Autriche, et a initié en 2008 la création du CERGE, Centre Européen de Ressources pour les Groupements d'Employeurs, avec le soutien de la Commission Européenne et du Comité des Régions.

La Région soutient le CRGE pour la mise en place, à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine, de son programme d'actions visant les objectifs suivants :

- la promotion, diffusion et développement du dispositif GE ;
- le soutien des porteurs de projet de GE ;
- le développement et professionnalisation des GE.

L'emploi partagé constitue un outil de stabilisation de l'emploi en période économique incertaine et en ce sens, est un levier à la relance économique.

Pour assurer le déploiement de l'emploi partagé sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine, **l'État et la Région appuieront des expérimentations notamment en matière de " prêt de main-d'œuvre "**. L'objectif est de permettre aux entreprises et aux salariés de développer de nouvelles formes d'emploi dans le but de valoriser les compétences et satisfaire les besoins de main d'œuvre.

Les Groupements d'Employeurs pour l'IQ

L'État et la Région apportent un soutien coordonné à l'émergence et à la structuration des GEIQ (groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification) pour en faire de véritables outils d'accès à l'emploi dans des secteurs en mutation.

La fédération d'employeurs divers offrant des activités proches permet aux GEIQ de répondre au besoin de souplesse des entreprises et de diversité des salariés. Les GEIQ apportent aussi une réponse en termes d'emploi dans des territoires moins bien dotés en entreprises et en emplois à temps complet.

A ce titre les projets d'implantation, d'extension ou de structuration des GEIQ seront accompagnés.

4.1.4. Le développement des formations en santé et liées au grand âge : l'urgence du recrutement et de la formation dans le domaine sanitaire et social

La crise sanitaire a exacerbé les besoins en ressources humaines avec une grande difficulté de recrutement. Le Rapport El Khomri publié en octobre 2019, relatif au grand âge et à l'autonomie, met en exergue de forts besoins en recrutement dans les métiers du grand âge, liés au déficit de valorisation, donc d'image de ces métiers.

Dans le prolongement du Ségur de la santé, l'État et la Région se sont mobilisés pour former davantage d'infirmiers, d'aides-soignants, d'accompagnateurs éducatifs et sociaux (AES) pour les Ehpad, et d'auxiliaires de vie. Par anticipation, la Région vient de financer 131 places d'étudiants infirmiers (septembre 2020) et ouvrira progressivement avec le levier du Pacte régional d'investissement dans les compétences, à partir de janvier 2021, 547 places supplémentaires pour la formation d'aides-soignants et d'AES principalement. Au total, sur la période 2021-2022, l'engagement de l'État et de la Région porte sur la création de plus de 1 800 places supplémentaires d'infirmiers, d'aides-soignants et d'AES.

Le développement de cette offre de formation s'inscrira dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et sociales qui a été adopté en 2018. L'analyse préalable des besoins sera partagée avec les employeurs du secteur dans le cadre du contrat régional de filière santé, action sociale, métiers du social et du médico-social animé par la Région. Un tel développement ne saurait par ailleurs s'envisager sans la prise en compte du volet immobilier concernant les locaux des instituts de formations sanitaires et sociales.

Les bâtiments sont en effet souvent en très mauvais état et insuffisants pour permettre l'ouverture de places supplémentaires. D'ores et déjà, certains projets de relocalisation d'écoles ont fait l'objet d'un financement dans le cadre de l'enseignement supérieur lorsqu'il s'agit en majorité de formations universitarisées. C'est le cas du campus de Périgueux dans le précédent CPER et des campus de formations sanitaires Vanteaux à Limoges, de relocalisation des IFSI/IFAS de Brive et de Tulle, et de relocalisation des écoles de Villeneuve-sur-Lot financés par la Région.

Le présent CPER 2021-2027 poursuit cette démarche d'accompagnement du développement des formations sanitaires et sociales avec trois nouveaux projets structurants pour la Nouvelle-Aquitaine.

Ces projets ont pour objectif de renforcer l'attractivité de ces formations en offrant aux apprenants des conditions d'enseignement optimum et innovantes tout en répondant aux enjeux de ce CPER en tant que projets résilients, durables, dynamiques et solidaires du territoire, dans un esprit décentralisé. Ils correspondent en effet à des opérations majeures d'aménagement du territoire, en réponse à des besoins des populations en termes de professionnels qualifiés de santé et de l'action sociale et de qualité de vie des apprenants.

De plus, la crise sanitaire a souligné la nécessité d'augmenter le nombre de personnes formées et les bâtiments actuels sont inadaptés pour des regroupements de formations, sous-dimensionnés ou énergivores.

- La Communauté d'agglomération Rochefort Océan programme, dans le cadre de la réhabilitation du site de l'hôpital Saint Charles à Rochefort, la création d'un campus de formation supérieure. Il s'agit notamment

de regrouper les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et Instituts de Formation d'Aides-Soignants (IFAS) des Centres Hospitaliers de la Rochelle et de Rochefort. Ce projet valorise le patrimoine existant et s'inscrit dans le cadre de la requalification urbaine et redynamisation du centre-ville de Rochefort. Ce campus urbain offrira une conception de vie de campus, associée à une vie étudiante avec des espaces dédiés et adaptés.

- Aujourd'hui le bâtiment de l'Institut Régional de Travail Social (IRTS) de Talence a 50 ans. Il a fait l'objet d'un diagnostic énergétique qui met en exergue des problématiques d'entretien et d'exploitation du bâtiment. Les travaux de rénovation permettront de réhabiliter ce bâtiment notamment sur l'environnement intérieur (salles de cours, amphithéâtre, réfectoires...) et la refonte extérieure. Ce projet s'inscrit également dans le cadre du développement de l'offre des formations sociales et médico-sociales en réponse aux besoins de professionnels. L'IRTS de Talence est le seul institut en Gironde à délivrer des formations sociales supérieures.
- Le projet d'Instituts des Métiers de la Santé du Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers constitue une priorité en raison de l'obsolescence du bâtiment actuel, et une opportunité pour le développement de la mutualisation pédagogique, logistique et administrative entre les écoles du CHU (11 formations paramédicales, plus de 1 600 apprenants) et l'Université (faculté de médecine). Il offrira des conditions d'enseignement modernes, innovantes, adaptables au contexte sanitaire.
Enfin, ce projet répond à un besoin urgent des professionnels dans cette partie du territoire régional. Il est à ce titre soutenu et sera cofinancé par le Grand Poitiers, le département de la Vienne et l'Université, tous convaincus de sa pertinence.

4.2. Accompagner les territoires dans leur diversité

Enjeux

Comme le rappelle le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), la Nouvelle-Aquitaine est une région peu dense (70 hab/km²), où la répartition spatiale de la population est déséquilibrée entre l'est et l'ouest avec un phénomène d'héliotropisme et de métropolisation : 50% de la population est concentrée à moins de 60 km de l'océan. Les taux de croissance les plus élevés s'observent sur le littoral, la métropole, les pôles urbains et leurs couronnes. La Région conserve un caractère rural prégnant avec 53,5% des habitants résidant dans une commune peu dense ou très peu dense contre 35% au niveau national.

La Nouvelle-Aquitaine est ponctuée de villes plus ou moins grandes, qui maillent l'espace de façon assez régulière. Près de la moitié des néo-aquitains (presque 3 millions de personnes) habitent dans les 24 grandes aires urbaines que compte la Région (hors Bordeaux). Chaque grande aire urbaine comporte à la fois une agglomération de plus de 10 000 emplois et une couronne de communes sous son influence, leurs habitants allant quotidiennement travailler dans la polarité centrale. Les espaces urbains et péri-urbains occupent une place majeure dans le fonctionnement économique et social des territoires, et s'ils méritent une attention particulière c'est aussi parce qu'ils portent de nombreux enjeux : consommation foncière, fragmentation des continuités écologiques, banalisation des paysages, présence de grandes inégalités sociales et de quartiers d'habitat dégradé, crise des centres-villes.

Les ruralités ont remplacé le monde rural car en quelques dizaines d'années, la limite entre villes et campagnes s'est estompée, la dépendance à l'agriculture s'est atténuée, la mobilité s'est généralisée, bref la ruralité s'est recomposée et diversifiée. Elle reste pourtant ancrée dans les représentations. Dépendance à l'automobile, mitage et artificialisation des sols, sentiment de délaissement, et incapacité pour les habitants à satisfaire certains besoins fondamentaux en un temps de déplacement "raisonnable", sont autant d'enjeux caractéristiques auxquels sont confrontés les territoires ruraux. Ces territoires, souvent en déprise démographique (surtout dans l'est de la Région), sont pourtant riches de ressources naturelles, de savoir-faire, de patrimoine historique et culturel, ce qui leur offre des potentialités de développement.

Face à ces enjeux, ces territoires ne peuvent plus être appréhendés à partir de leurs seuls périmètres administratifs. Les nouvelles représentations de l'espace, à plusieurs échelles et sur des thématiques variées, nécessitent de nouveaux modes d'action plus souples adossés à des stratégies locales devant s'appliquer sur le moyen et long terme.

La démarche contractuelle est désormais le mode d'intervention partenarial privilégié de l'État et du Conseil régional dans les territoires, et les projets s'y inscrivant seront prioritaires pour bénéficier de leurs moyens d'accompagnement notamment financiers. S'agissant de l'État, l'ensemble des objectifs du volet territorial du contrat de plan État-Région aura vocation à être décliné localement dans des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) proposés aux collectivités infrarégionales. Ceux-ci ont vocation, sur une durée de 6 ans, à permettre aux territoires de s'associer à l'effort de relance dans le cadre de leurs compétences et sur les domaines qui correspondent à leurs besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État. Le CRTE traitera l'ensemble des enjeux du territoire identifié, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture ou encore d'aménagement numérique.

Pour ce qui concerne le Conseil régional, le contrat de plan État-Région a vocation à s'articuler avec sa politique contractuelle infrarégionale. En effet, si le CPER porte des orientations stratégiques, la Région souhaite poursuivre le développement de son action territoriale sur les bases de la contractualisation initiée en 2017. Pour le Conseil régional, la stabilité des outils et des collectifs de travail sont essentiels dans l'atteinte des objectifs. Aussi, afin de développer le partenariat avec les territoires, il a été proposé de partager avec les collectivités de proximité, la gestion du volet territorial du prochain programme opérationnel FEDER et LEADER sur la base des territoires de contractualisation.

4.2.1. Soutenir l'armature urbaine Néo-aquitaine qui maille et irrigue le territoire et accompagner les petites et moyennes centralités en déprise dans leur programme de redynamisation

La métropole de Bordeaux, les communautés urbaines de Limoges et de Poitiers, les communautés d'agglomérations constituent une armature qui structure l'espace se caractérisant par une forte concentration de population, d'emplois, d'équipements et de services. Pour preuve de cette polarisation, les 25 « grandes aires urbaines » que compte la Région regroupent 70 % de sa population (20 %) pour la seule métropole bordelaise et plus de 7 emplois sur 10.

L'État et la Région poursuivront leur soutien à ces pôles au rayonnement indéniable et promouvront la coopération entre ces derniers.

Le processus de dévitalisation des centres-villes et centres-bourgs est une réalité en Nouvelle-Aquitaine. Elle est la conséquence de choix individuels et de politiques publiques, qui ont conduit à privilégier progressivement des implantations en dehors des centres-bourgs, tant pour l'habitat que pour les activités économiques, commerciales ou les équipements. L'enjeu aujourd'hui est donc de redonner de la valeur et du sens au fait de vivre et d'habiter la centralité.

Dans le cadre de leur démarche contractuelle respective ou dans le cadre d'initiative partagée telle que le programme « Petites villes de demain », l'État et le Conseil régional, en lien avec la Banque des Territoires, soutiendront les opérations de redynamisation des petites et moyennes centralités identifiées dans le cadre d'un projet de territoire partagé entre la commune et son intercommunalité.

Une politique régionale de soutien aux petites centralités intermédiaires dans les zones rurales de la Région Nouvelle Aquitaine

Depuis 2019, la Région a adopté une politique de revitalisation des « petites centralités » (petits et moyens pôles disposant de 1500 à moins de 10 000 emplois). Elle soutient la mise en œuvre d'un projet multisectoriel au bénéfice du renforcement des fonctions de centralité du centre-bourg sur les questions d'habitat, d'économie, de commerces/artisanat de proximité, de services au public, de mobilité...

L'accompagnement régional dédié à la revitalisation des centres bourgs s'inscrit dans le cadre des politiques sectorielles régionales portées au titre du logement, du développement économique et environnemental, de la formation ou de toute autre politique régionale opportune à mobiliser dans la perspective de soutenir ces centralités.

L'objectif est d'agir sur les priorités suivantes :

- **La réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ;**
- **Le développement commercial et économique ;**
- **L'accessibilité, la mobilité et les connexions ;**
- **La mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ;**
- **L'accès aux équipements et aux services publics.**

Un projet de revitalisation relève d'une démarche de mise en synergie des différentes politiques publiques et d'innovation pour et par le territoire. En ce sens, il s'agit d'initier un processus par la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés potentiellement concernés. Si ce processus est primordial au niveau local, la Région doit proposer un cadre partenarial avec des opérateurs majeurs en matière de revitalisation utilement mobilisable au travers des démarches locales de projets (Banque des Territoires/Groupe Caisse des dépôts, Bailleurs sociaux, Etablissements Fonciers...). A ce jour, la Région Nouvelle Aquitaine accompagne 36 centres bourgs en lien avec leur intercommunalité.

4.2.2. Soutenir les territoires infra-urbains et ruraux en fragilité

Les quartiers Politique de la ville

Selon l'Insee (Dossier INSEE février 2018 – regards sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville), au 1^{er} janvier 2015, environ 200 000 Néo-aquitains résident dans les 81 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Ces quartiers, comparés aux zonages englobants pertinents, affichent nécessairement des profils différenciés. Toutefois, il peut être noté qu'en 2012 en Nouvelle-Aquitaine, la moitié des Néo-Aquitains résidant en quartiers prioritaires perçoit un revenu inférieur à 12 900 euros ; dans les unités urbaines englobantes, le revenu médian s'établit à 19 900 euros.

Par suite, dans les quartiers prioritaires de la Région, 41 % des habitants possèdent un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Il peut être souligné enfin, que le taux d'emploi précaire de ces quartiers prioritaires est bien supérieur à celui de France métropolitaine (26 % contre 21 %), même si ce résultat reste à nuancer compte tenu du niveau particulièrement bas (17 %) et du poids de l'Île-de-France. Ainsi, bien que la Nouvelle-Aquitaine ne semble pas la région la plus en difficulté sur le plan de l'emploi, sa part d'emplois précaires importante est le signe d'une population vulnérable.

En conséquence, une attention particulière devra être portée sur la situation des habitants des quartiers Politique de la ville dans le contexte de la crise sanitaire, au vu de ses répercussions économiques et sociales. Dans ces quartiers, un soutien accru devra être apporté aux associations, aux acteurs de l'emploi, à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, à la création de maisons médicales et de centres de santé, ainsi qu'à la mobilité pour les territoires enclavés.

Aussi, la Région s'associera à la dynamique déjà engagée par l'État en lien avec les collectivités concernées en faveur du soutien à l'activité économique, de l'emploi, de la réussite scolaire, de l'amélioration de la mobilité et des associations dans les quartiers.

1. Développer l'attractivité et l'insertion par l'activité économique dans les quartiers prioritaires en développant de nouvelles formes d'emploi, à travers l'innovation et l'économie circulaire ;
2. Développer l'artisanat et le commerce de proximité dans les QPV : espaces dédiés à l'incubation dans les QPV pour favoriser la création d'entreprises et leur pérennité ;
3. Développer les usages et l'inclusion numérique dans les quartiers prioritaires à travers le soutien aux tiers lieux, aux équipements culturels ;
4. Développer une mobilité durable et alternative douce à travers des investissements dans les opérations d'aménagement ainsi que de l'accompagnement au changement pour les modes de déplacement alternatifs pour les habitants QPV ;
5. Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments dans les opérations de rénovation urbaine, utiliser les énergies renouvelables dans les quartiers prioritaires à travers la mobilisation du FEDER également sur ces questions ;
6. Lutter contre les discriminations à l'emploi et à l'égalité professionnelle à travers l'accès et l'accompagnement à la formation professionnelle ;
7. Accompagner l'orientation des jeunes issus des QPV ;
8. Aider à l'émancipation des femmes des quartiers prioritaires en favorisant la création d'activités, en suscitant l'entrepreneuriat dans les QPV et en proposant des modes de garde alternatifs ;
9. Lutter contre la violence faite aux femmes en développant des hébergements d'urgence ainsi qu'en accompagnant l'accès aux droits des femmes et des familles, action de prévention intrafamiliale également.

Au cœur de la politique de la ville, l'ANRU, a actuellement pour mission la réalisation du nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024 (NPNRU) dans un objectif de mixité sociale et de développement durable. Le nouveau programme cible 200 quartiers d'intérêt national et 250 quartiers d'intérêt régional avec une enveloppe de 25 Mds €. En Nouvelle-Aquitaine, on dénombre 5 quartiers d'intérêt national, et 15 quartiers d'intérêt régional dont 7 mobilisent plus de 7 millions de concours financiers de l'agence.

Dans la continuité des différents volets de la politique de la ville conduits jusque-là, les objectifs retenus pour le NPNRU sont :

- **Augmenter la diversité de l'habitat ;**
- **Adapter la densité des quartiers à leur environnement et aux fonctions urbaines visées ;**
- **Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique ;**
- **Renforcer l'ouverture des quartiers et la mobilité des habitants ;**
- **Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers ;**
- **Réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté, et anticipant les évolutions et mutations futures.**

Les protocoles de préfigurations ayant été signés depuis la mi-2018 environ, l'étape suivante de signature des conventions étant également largement avancée, il appartient maintenant aux territoires d'engager les travaux, et de décliner de manière opérationnelles les projets. Ces projets, dans les 20 territoires concernés, sont fondés sur une stratégie, des dispositifs et équipements en réponse aux besoins, dans une logique d'intégration des quartiers dans les dynamiques des agglomérations. Le développement économique et l'accès à l'emploi sont travaillés au bénéfice des habitants des quartiers politique de la ville, en complément des enjeux liés à la cohésion sociale et à l'amélioration du cadre de vie. Ce sont ces fondamentaux qui sont promus et mis en œuvre par l'État, dans les QPV et dans les projets ANRU avec les aides et le soutien actif des collectivités locales.

Les territoires ruraux en fragilité

Ces mêmes difficultés se retrouvent dans de nombreux territoires ruraux. Dans la Région, des territoires à faible densité de population abritent une forte part de population pauvre. Ainsi, dans deux territoires aux limites de la Gironde et du Lot-et-Garonne, la majorité des intercommunalités de la Creuse et, par proximité, les Portes de Vassivière en Haute-Vienne, un ménage sur cinq vit en situation de pauvreté monétaire. Ces territoires partagent des caractéristiques communes : une surreprésentation de la population âgée, vivant souvent seule, ainsi que des retraités du monde agricole. La part des prestations sociales y est plus élevée qu'ailleurs, surtout en raison des minima sociaux, dont l'allocation de solidarité aux personnes âgées. L'éloignement des principaux services, équipements publics, de l'emploi et des formations, le déploiement inégal du numérique, la dévitalisation des centres-bourgs, sont autant de réalités alimentant un sentiment de déclassement et de perte de chances.

A travers leur politique contractuelle, l'État et le Conseil régional ont identifié les territoires les plus vulnérables et poursuivront leur soutien aux projets structurants établis dans le cadre de stratégies pluriannuelles aptes à renforcer les capacités des territoires et à dépasser les logiques de concurrence territoriale. L'État et la Région s'attacheront à répondre aux enjeux de ces territoires dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, de revitalisation urbaine, de développement économique, d'emploi, d'aménagement numérique, d'accès aux services publics et aux équipements publics... L'État s'appuiera notamment sur les dispositions de l'Agenda rural.

Par ailleurs, la Région fait le constat, depuis de nombreuses années, que les territoires dotés d'une ingénierie territoriale ont davantage de chance de se développer. C'est pourquoi elle soutient fortement l'accompagnement à l'ingénierie des territoires les plus vulnérables. Cette ingénierie présente un rôle essentiel de pivot et de développeur. De son côté, l'État déploie également de l'ingénierie pour l'animation de certains de ses dispositifs. Dans un souci d'efficacité, l'État et la Région veilleront au positionnement de cette ingénierie afin de répondre aux enjeux définis dans la stratégie de chaque territoire.

Enfin, il semble nécessaire de renforcer la connaissance de ces territoires, l'animation des réseaux d'acteurs, et l'échange d'expériences et de pratiques par le croisement des savoirs. Le centre de ressources « Pays et quartiers de Nouvelle-Aquitaine », soutenu par l'État et le Conseil régional, orientera ses missions en réponse aux enjeux partagés entre les deux maîtres d'ouvrage, sur les champs de la politique de la ville et du développement territorial via la mutualisation des outils, l'appropriation de "nouveaux" sujets, le questionnement autour de la mise en œuvre des politiques publiques dans les territoires les plus fragiles.

PQNA bénéficiera d'une intervention à parité de l'État et la Région en termes de crédits (clause d'évolution potentielle)

4.2.3. Accompagner les mutations économiques dans les territoires en transition

Avec un PIB de 164 milliards d'euros en 2015, la Nouvelle-Aquitaine se positionne comme la 3^e région de France en poids économique. Les filières de l'aéronautique, de la chimie, de l'optique-laser-électronique, du numérique, des matériels de transport, du cuir, du luxe, de l'image, de la céramique, ou encore du tourisme sont très présentes, tandis que d'autres à forte valeur ajoutée prennent de l'ampleur : transition énergétique, numérique, silver-économie, e-santé...

La Nouvelle-Aquitaine est la première région forestière et agricole de France, ce qui explique le caractère structurant des filières agro-alimentaires et du bois qui sont deux filières industrielles majeures. Enfin, le vignoble bordelais comme celui de Cognac sont des richesses patrimoniales et économiques qui ne sont plus à démontrer. Ces filières d'excellence s'appuient sur un tissu dynamique de TPE et de PME bien réparties sur le territoire.

Afin que tous les territoires bénéficient de cet élan et en particulier les plus fragiles, l'État et le Conseil régional, à travers les territoires d'industrie, s'engagent sur une stratégie déterminée de reconquête industrielle, centrée sur les enjeux de recrutement, d'innovation, d'attractivité et de simplification. Il s'agit d'une approche nouvelle qui part des projets des territoires, de la géographie industrielle, et de l'accompagnement renforcé et ciblé des bassins les plus impactés par la désindustrialisation.

Au-delà, le Conseil régional développe une contractualisation spécifique pour les bassins les plus en difficulté via le contrat néo-aquitain de développement de l'emploi sur le territoire (CADET). Il s'agit de la forme la plus poussée d'ingénierie territoriale proposée par le Conseil régional sur un territoire donné. Il consiste à localiser un chargé de mission de la Région, qui met en œuvre les aides de la collectivité régionale vers les entreprises sur un territoire défini, pour accélérer sa redynamisation économique et sociale.

4.2.4. Répondre au besoin de services publics plus proches et plus performants

Le besoin de services publics plus proches et plus performants est d'autant plus prégnant dans une région ayant une forte dimension rurale et qui est aussi concernée par l'accroissement du péri-urbain. En outre, le vieillissement de la population est une réalité puisqu'en 2015, 11,3% de la population a 75 ans ou plus contre 9,3% en France métropolitaine, plaçant la Nouvelle-Aquitaine en tête des régions les plus âgées.

Dans le cadre de leur démarche contractuelle et de leur règlement d'intervention, l'État et le Conseil régional soutiendront les projets destinés à améliorer l'accès aux services publics dans les territoires sous-dotés, et en particulier :

- ✓ Les maisons de santé qui ont vocation à maintenir une offre de soins ambulatoires répondant aux besoins de la population, en particulier dans les territoires confrontés à une problématique de démographie médicale. Le développement de maisons de santé pluriprofessionnelles organisant le regroupement de médecins avec des professionnels paramédicaux et sociaux sera soutenu afin de contribuer à réduire les inégalités d'accès à la prévention et à des soins de qualité. Les projets seront labellisés au sein du comité régional associant l'État (préfecture de région et ARS) et le Conseil régional ;
- ✓ Les tiers lieux qui sont des espaces physiques partagés pour télétravailler, accéder à des services, transmettre des connaissances, démarrer une activité économique ou une création culturelle... L'État à travers notamment les « Fabriques de territoire » et le Conseil régional soutiendront ces nouveaux lieux de lien social et de projets collectifs ;

- ✓ Tout autre équipement concourant à améliorer l'accès du public aux services et dans ce cadre l'État déploiera les espaces France Services.

Démarches administratives du quotidien, liées à la santé, la famille, la retraite ou l'emploi, les espaces France Services dispenseront neuf services : ceux du ministère de l'Intérieur (aide au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise), des finances publiques (déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source), de la Justice (accompagnement de l'utilisateur dans l'accès au droit), de l'Assurance maladie, de l'Assurance retraite, des Allocations familiales, de Pôle emploi, de la Mutualité sociale agricole et de La Poste. D'ici 2022, chaque citoyen pourra trouver au moins une maison France Services à moins de 30 minutes de son domicile. Des bus France Services seront également mis en place afin d'assurer une présence itinérante dans plusieurs communes ou quartiers non couverts.

4.3. Le Numérique

Le contexte sanitaire a permis de mesurer toute l'importance de disposer d'une économie numérique dynamique sur son territoire, et de permettre à chacun d'accéder aux services en ligne désormais essentiels pour l'accès aux droits, travailler, se former, communiquer. La problématique de l'accès à un débit suffisant, mais aussi l'accès à un équipement minimal et aux compétences suffisantes pour les usages numériques sont désormais des enjeux encore plus criants de solidarité, d'équité territoriale et d'égalité de traitement des citoyens néo-aquitains.

L'objectif poursuivi conjointement par l'État et la Région est d'accélérer la transformation numérique de l'ensemble des acteurs du territoire, favoriser la croissance des entreprises de la filière et permettre l'inclusion numérique des néo-aquitains. L'État et la Région partagent une volonté de permettre au territoire de se doter des moyens suffisants pour faire face à cet enjeu croissant de la cybersécurité, impactant l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire.

4.3.1. Agir en faveur de l'inclusion numérique des Néo-aquitains

L'inclusion numérique est une thématique majeure qui nécessite une politique articulée entre l'État, la Région, la Banque des Territoires, les Départements et les EPCI pour soutenir une politique régionale d'inclusion numérique au plus proche des territoires.

Dans le cadre des dispositifs pilotés par l'ANCT et dans le cadre du Plan de relance, la stratégie de l'inclusion numérique s'articule autour de différents axes. Il comprend, entre autres, la mise en œuvre du dispositif « Pass numérique » par les acteurs, le soutien aux actions portées par les « Hub territoriaux pour un numérique inclusif » qui permettent de lutter contre l'illectronisme et les actions portées par les lauréats du programme « Nouveaux-lieux – Nouveaux-liens » qui permet de soutenir l'émergence et la consolidation de Tiers-Lieux portant des actions sur le numérique en QPV et zones rurales.

Complémentaire, dans le cadre du Pacte d'investissement dans les compétences, la Région ouvre un Appel à projets Illectronisme et Illectronisme invitant les acteurs sociaux et de la formation dans les territoires à expérimenter des formes d'intervention innovantes qui contribuent à favoriser la maîtrise des savoirs de base et les usages du numérique par les personnes en recherche d'insertion professionnelle et sociale.

La Nouvelle-Aquitaine bénéficie d'ores et déjà du plus fin maillage de tiers-lieux en zone rurale et péri-urbaine de France, l'ambition régionale portée depuis de nombreuses années étant de permettre l'accès à un tiers-lieux à moins de 20 minutes de tous les Néo-aquitains. La Région, outre les expérimentations de déploiement du dispositif « Pass numérique » auprès d'une quarantaine de Missions Locales et Tiers-Lieux, porte des dispositifs massifs de lutte contre l'illectronisme dans le cadre de sa politique régionale de formation professionnelle.

Par ailleurs, dans le cadre du volet « inclusion numérique » du Plan de relance, l'AMI « Conseiller numérique », permettra la démultiplication des actions sur tous les territoires par la création de postes de médiateurs numériques et d'actions de soutien aux lieux d'inclusion numérique.

4.3.2. Finaliser la couverture fibre optique de tous les territoires de la Région

Le Plan France Très Haut Débit est un élément clé pour la résilience de l'économie française. Il permet la transformation de celle-ci et participe à la cohésion nationale. L'objectif est de parvenir à la généralisation d'ici fin 2025 de la fibre optique partout sur le territoire. L'État et la Région auront consacré plus de 743 M€ pour déployer la fibre optique sur l'ensemble du territoire régional délaissé par l'initiative privée, infrastructure essentielle désormais du développement des territoires. La Région, engageant de fortes avances aux maîtres d'ouvrage, a d'ores et déjà versé plus de 170 M€ sur les plus de 346M € qui seront mobilisés. Pour l'État, cet engagement fort se traduit par 397,5 M€ de crédits de paiement qui seront versés dans la Région dans le cadre du Plan France Très Haut Débit. Au 3ème trimestre 2020, le taux de couverture global en fibre optique pour la Région était de 39 % (55 % au niveau national), avec des fortes disparités entre départements.

L'atteinte des objectifs 2022 pour la couverture en internet fixe nécessite une accélération des déploiements et une forte mobilisation des acteurs publics et privés impliqués dans la mise en œuvre de cette politique publique essentielle. Pour permettre l'accélération du déploiement de la fibre optique, le guichet du Plan France Très Haut Débit a été rouvert. Cette poursuite du Plan France THD irriguera les acteurs économiques de toute taille et l'ensemble des territoires ruraux bénéficieront de solutions de connectivité numérique. Ces crédits permettront :

- De prendre en compte l'impact défavorable de la crise sanitaire quant aux conditions financières de réalisation des projets ;
- D'accélérer le raccordement des logements et locaux professionnels situés dans les zones les plus difficiles, à couvrir du territoire et sécuriser l'éligibilité à la fibre optique des locaux les plus complexes à raccorder.

Sous réserve de l'examen des projets à venir et de leur éligibilité, la Région pourra bénéficier dans le cadre de la réouverture du guichet d'une enveloppe supplémentaire d'au moins 28 M€ de crédits qui seront attribués par l'État. De même, au regard de l'évolution des périmètres des projets menés sur les territoires et l'actualisation de leurs plans de financement, la Région accentue son soutien financier auprès des différents syndicats mixtes et départements maîtres d'ouvrage avec 38,036 M€ d'investissements (Landes, Charente, Vienne, Deux-Sèvres, Lot-et-Garonne, Dordogne) proposés en 2021 et 27,197 M€ en 2022 (Charente-Maritime, Gironde, Pyrénées-Atlantiques).

4.3.3. Favoriser et valoriser le partage et le traitement de la donnée publique

Les projets numériques utiles pour le développement des territoires, notamment dans le domaine de la valorisation de l'information géographique, du transport et traitement de la donnée publique, seront soutenus. Une attention particulière sera apportée en particulier :

- ✓ Au déploiement de la Plate-forme d'information géographique mutualisée en Nouvelle-Aquitaine (PIGMA) porté par le GIP ATGeRi, outil stratégique pour éclairer la décision publique ;
- ✓ Aux projets d'accessibilité à la donnée publique, et à son utilisation au plus proche des territoires ;

- ✓ Aux projets de développement de structures de médiation numérique ainsi que des tiers-lieux permettant d'accompagner la transition numérique des territoires en matière d'usages et de services, en cohérence avec le programme "Nouveaux lieux, nouveaux liens" portés par l'ANCT ;
- ✓ À l'analyse d'opportunité de mise en œuvre d'un réseau de collecte très haut débit fibre optique à l'échelle de la Région, associé à un datacenter régional pour le développement d'offres numériques mutualisées au service des collectivités et des services publics.

4.3.4. Un projet structurant RINA

L'État et la Région conviennent aujourd'hui de contribuer à la constitution d'un réseau régional (RINA), véritable colonne vertébrale sécurisée à très haut débit, fédérant toutes les initiatives publiques antérieures ou en cours, au bénéfice de toutes les communautés publiques (Enseignement supérieur et recherche, Éducation, Collectivités Territoriales, Santé) en le mettant à la disposition de leurs établissements. Constitué en boucle sécurisée aux meilleurs standards du marché, le réseau régional connectera entre eux les quelques vingt réseaux d'initiative publique existants ou en cours de déploiement. Il permettra la démultiplication des échanges entre acteurs publics, l'accès sécurisé aux données sensibles publiques et la souveraineté numérique grâce à une infrastructure publique stratégique.

Les bénéficiaires publics du projet sont le Data center régional positionné au cœur du réseau, les 64 sites d'Enseignement supérieur et recherche (ESR), les 79 hôpitaux regroupés en 12 groupements hospitaliers territoriaux, les instituts de formation en soins infirmiers et établissements de formation aux métiers de santé (environ 70 sites), les 271 lycées et les 50 sites de la Région. La Région sera le maître d'ouvrage investisseur et son exploitation sera confiée à la SPL Nouvelle Aquitaine THD, dont la Région est actionnaire.

4.4. La Santé

En matière de santé, l'ambition essentielle du CPER est de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, par des actions de proximité permettant de conforter l'accès aux soins de la population, en mobilisant divers leviers et sources de financement.

Afin de décliner cet objectif stratégique, les objectifs opérationnels retenus portent sur :

- L'exercice coordonné des professionnels de santé, largement plébiscité par les nouveaux professionnels qu'il s'agit d'accompagner dans cette aspiration, à la faveur des territoires et de leurs habitants ;
- Le déploiement du numérique en santé, pour réduire la fracture territoriale et contribuer par là même à l'accès aux soins, aux avis spécialisés et à la coordination des interventions des professionnels ;
- Enfin, la déclinaison, d'une nouvelle politique publique d'investissement en santé associée à une gouvernance territoriale renouvelée.

4.4.1. Promouvoir l'exercice coordonné

La stratégie nationale « Ma santé 2022 » promeut le déploiement massif de l'exercice coordonné comme solution à la désertification médicale, les nouvelles générations de médecins sollicitant prioritairement ce mode d'exercice, en maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) et centres de santé (CDS). Les MSP et les CDS contribuent par

ailleurs, au-delà d'un objectif de maillage territorial impliquant un développement quantitatif, à une meilleure qualité des soins, par une approche pluri-professionnelle, une coordination des interventions et le déploiement d'actions de santé publique.

Ils jouent ainsi un rôle clé dans la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Pour les professionnels de santé, l'exercice collectif permet de rompre avec l'isolement et de mieux répondre, grâce à une organisation collective, aux exigences de continuité et de permanence des soins. Il améliore les conditions d'exercice des professionnels de santé et renforce ainsi l'attractivité des territoires. Selon l'observatoire national des MSP, la Région Nouvelle-Aquitaine est la deuxième région de France en nombre de maisons de santé en fonctionnement. L'objectif est de poursuivre cette dynamique, en particulier au bénéfice des zones déficitaires en offre de soins. Cet enjeu est partagé avec le Conseil régional, en lien avec sa mission d'aménagement du territoire. L'État comme le Conseil régional, sont particulièrement impliqués dans le financement des projets immobiliers des MSP faisant appel à des aides à l'investissement. Ces projets sont notamment examinés et validés collectivement dans le cadre du comité régional de sélection, qui se réunit 2 fois par an sous l'égide de l'État (Préfecture de région et ARS), et de la Région. La méthode de sélection et de déploiement est donc en place.

La santé de demain ne sera plus des 4P mais des 6P : préventive, prédictive, personnalisée et participative, elle devra devenir plus que jamais **protectrice et partenariale** pour répondre aux drames causés par la crise sanitaire de 2020. Elle doit se concentrer sur les enjeux de santé-environnement, d'accès à la prévention, y compris dans le monde du travail, de formation, d'accès aux soins, notamment pour les jeunes et les personnes âgées.

La feuille de route santé propose aujourd'hui une série de mesures en cours d'évaluation :

- Soutien aux expérimentations et aux projets innovants de lutte contre les déserts médicaux, de renforcement de l'offre de soins, des stages et des coopérations entre professionnels de santé, patients et acteurs locaux ;
- Soutien aux MSP, centres de santé, CPTS, PTA et contrats locaux de santé ;
- Déploiement massif des outils numériques de parcours de soin autour du patient ;
- Programme régional de très haut débit dans les établissements de soins ;
- Développement de la télémédecine ;
- Accompagnement et pérennisation des innovations développées par les entreprises e-santé régionales en lien avec les groupements de professionnels ;
- Accompagnement au déploiement de plateformes régionales d'information, de partage et de valorisation de données.

4.4.2. Accroître les moyens sur le sujet de la déprise médicale

L'investissement dans l'offre de soins

Le Comité interministériel de la Performance et de la Modernisation de l'offre de soins hospitaliers (COPERMO) a pris l'engagement d'appuyer financièrement la réalisation d'opérations d'investissement en Nouvelle-Aquitaine, soit 14,183 M€ d'investissements ainsi aidés sur 2021-2027. (La liste des opérations concernée sera transmise ultérieurement).

Renforcer le lien recherche-territoire sur le thème de la déprise médicale

L'objectif est d'orienter l'AMI territoire santé du futur vers la création de territoires de recherche et de développement portant des projets de recherche action ou sciences participatives ou recherche fondamentale tels qu'ils peuvent être soutenus dans l'appel à projets recherche du Conseil Régional. Par ailleurs, le développement de l'e-santé, en partenariat avec l'ARS reste un objectif des appels à projet télémédecine et son évolution avec la généralisation de la pratique. Il est aujourd'hui réservé aux territoires les plus en difficulté et aux pratiques de télémédecine les plus innovantes, notamment en faveur des personnes âgées.

Une coopération accrue entre collectivités locales sur le thème de la santé

Depuis près de 15 ans, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et l'Agence Régionale de Santé (ARS) soutiennent, dans l'ensemble de la Région, le développement des structures d'exercice coordonné, à savoir des maisons de santé et centres de santé pluri-professionnels. La Région intervient également dans le recrutement de chargés de mission « santé » et/ou « silver économie » afin d'appuyer les collectivités locales dans leur volonté de réduire les inégalités d'accès à la santé.

À ce jour, on recense plus de 220 maisons de santé et 19 centres de santé pluri-professionnels dans la Région. Un bilan du déploiement des maisons et centres de santé est en cours de réalisation, lancé conjointement par le Conseil Régional et l'ARS. Ces travaux permettront d'améliorer l'accompagnement des projets et de déployer les actions les plus pertinentes au regard des besoins des acteurs dans les 5 années à venir.

4.4.3. Intensifier la lutte contre les inégalités d'exposition aux crises sanitaires

La crise sanitaire touche les plus démunis

La prévention est encore trop souvent l'angle mort du système de santé en France. Pourtant, comme cela a été rappelé en introduction, **la prévention est un des axes forts de la santé de demain** au même titre que la médecine personnalisée.

L'épidémie de Covid-19 touche l'ensemble de la population mais les plus vulnérables et les plus pauvres sont les plus impactés : d'un point de vue sanitaire mais aussi économique. Les inégalités existantes s'accroissent. Pour les plus jeunes, le principe d'égalité des chances (médical et socio-économique) s'éloigne à mesure que la crise s'installe.

Pour le Conseil Régional, cette situation oblige en matière de politique de prévention déjà dédiée principalement aux populations cibles (jeunes, étudiants, personnes âgées, chômeurs). L'outil de pilotage qu'est l'appel à projets PREVA'NA, décliné en 3 axes (public cibles, territoire, thématique) sera renforcé à travers une augmentation de son budget dédié.

Cette politique en matière de prévention est corrélée à celle en matière d'aménagement du territoire. Elles doivent être pensées dans les politiques d'accompagnement des territoires, d'urbanisme, d'économie, de transports comme dans les structures de premier recours types MSP et Centres de santé qui ont vocation à être des relais territoriaux en matière d'actions de prévention et de promotion de la santé.

La crise sanitaire accentue l'isolement des personnes âgées

La priorité au maintien à domicile doit se doubler de la priorité à la lutte contre l'isolement. **La création d'un Gérontopôle** - L'objectif principal du futur Gérontopôle Nouvelle Aquitaine fondé par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence Régionale de Santé est de développer la recherche et l'innovation dans l'aide au mieux vieillir : prévention, promotion d'un vieillissement dynamique, accompagnement de la personne âgée dans tous ses choix, quels que soient ses besoins de soins, de santé, d'autonomie, de mobilité, ou plus largement sa place dans la société de demain.

Les axes stratégiques du Gérontopôle s'articuleront autour de **4 thématiques multidimensionnelles** :

- ✓ **Géron'Dom** : qui s'attachera à travailler sur la notion d'un domicile choisi, évolutif et adapté aux multiples composantes du bien vieillir ;
- ✓ **Géron'Care** : dont l'objectif sera de soutenir l'autonomie et la longévité en bonne santé, maintenir les capacités physiques et cognitives ;
- ✓ **Géron'Prév** : permettra le repérage des fragilités concerté entre acteurs et un repérage précoce afin de faire reculer l'entrée dans la dépendance ;
- ✓ **Géron'Tech** : le numérique, IoT, la télémédecine, l'e-santé génèrent de nouveaux usages et de nouvelles sources de données nécessaires à exploiter.

Avec un budget prévisionnel de 1,400 M€ pour la première année de lancement, le Gérontopôle est soutenu par la Région et l'ARS sur cette première année à hauteur de 0,500 M€ chacun. Afin d'accompagner le rôle structurant pour le territoire Nouvelle-Aquitaine et son ambition européenne et internationale, un financement conséquent des pouvoirs publics et des acteurs privés sera nécessaire.

Campus des métiers et des qualifications sur la silver économie - Le Campus des métiers et des qualifications *Silver Économie, professionnels connectés, soutien à l'autonomie* a pour vocation de répondre à l'évolution des besoins en compétences des professionnels intervenant auprès des personnes en perte d'indépendance, afin d'améliorer la qualité des services et prestations, et favoriser le mieux vivre à domicile en Nouvelle-Aquitaine. Il rassemblera différents partenaires autour du sujet de la Silver Economy : acteurs économiques (entreprises, associations, structures de l'économie sociale et solidaire, organismes de formation, établissements universitaires...).

Les filières concernées sont celles de la santé, des soins et services à la personne, du bien-être, du bâtiment, de la domotique et de la sécurité. Ce projet de campus cible son champ d'action sur un territoire régional limité (Charente, Corrèze, Dordogne, Lot-et-Garonne, Vienne, Haute-Vienne), de type rural.

4.4.4. Des défis industriels

Participer à l'indépendance de la filière santé

L'objectif de la stratégie industrielle régionale dans le secteur de la santé est de participer à l'indépendance de la France pour les médicaments et les composants stratégiques, en créant les conditions du développement d'approches innovantes et d'activités industrielles dans ce domaine.

Sur la période couverte par le CPER, les priorités de la Région Nouvelle-Aquitaine passeront par les appuis aux projets qui portent sur :

- ✓ La relocalisation/sécurisation de productions : médicaments, masques ; valoriser l'expertise des entreprises régionales ; valoriser la Nouvelle-Aquitaine comme région de pointe en matière d'industries de santé, favoriser l'émergence et l'industrialisation de technologies de rupture permettant d'aller vers une industrie plus « propre » ; soutenir l'industrialisation de projets de recherche dans le domaine ; soutenir les projets de bio-sourcing, initier des partenariats inter-entreprises, grands groupes et PME/ETI/Start-ups ; développer la formation et l'emploi dans les domaines touchant à la santé.
- ✓ Les dispositifs médicaux et l'instrumentation médicale : appui aux entreprises en matière de réglementation, frein majeur à l'accès au marché dans le secteur du dispositif médical.
- ✓ L'appui à l'innovation dans les dispositifs médicaux, équipements de protection et les biotechnologies : bio-sourcing, recyclage, matériaux intelligents, etc... On peut notamment citer un projet de création d'une plateforme technologique dans le domaine de la santé ;
- ✓ La production de masques en Région : organisation de la filière et des logiques de distribution (commande publique mais aussi circuits de vente).

S'appuyer sur la création du Cluster santé ALLISNA

En 2020, alors que le travail s'est engagé depuis 2 ans, ALLISNA est né du regroupement de l'ensemble des clusters santé des ex-Régions composant la Nouvelle-Aquitaine. L'ambition est de fédérer les différents acteurs qu'ils soient pharmaceutiques, DM, e-santé, biotechnologies, recherche, structures sanitaires et sociales, pour développer leurs réseaux à l'échelle de la nouvelle grande région, au bénéfice des entreprises qu'ils représentent. A eux tous, ils couvrent une grande partie de la chaîne de valeur de la filière santé. Cette alliance a porté plusieurs projets au cours des dernières années (roadshow cancer, concours innovation et cancer, mission de prospection au Québec pour la création d'un réseau de coopération et de collaboration dans le domaine de la chirurgie réparatrice et des biomatériaux, salon Médipolis à Bordeaux...). Au total, ALLISNA représente plus de 250 entreprises (TPE, PME, ETI et grands groupes), 36 établissements de recherche et de formation, et de nombreux établissements sanitaires ou médicosociaux sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

L'objectif partagé est de créer un pôle de compétences ambitieux et fédérateur, qui a vocation à fédérer et animer l'écosystème santé à l'échelle régionale, mettre en réseau les compétences scientifiques et technologiques de ses membres, développer la visibilité et la notoriété de la filière santé ; renforcer l'innovation et la compétitivité des entreprises.

Les membres fondateurs sont :

- InvivoLim - Biotech & Health Cluster - siège basé à Limoges
- Technopole Grand Poitiers - siège basé à Poitiers
- Réseau des Dispositifs Médicaux - Nouvelle Aquitaine (RDM - NA) - siège basé à Pessac
- GIPSO - Cluster des Industries de Santé en Nouvelle Aquitaine - siège basé à Bordeaux
- L'Agence de Développement et d'Innovation en Nouvelle-Aquitaine
- La Région Nouvelle-Aquitaine.

L'objectif est de proposer un déploiement territorial qui permette à toutes les entreprises et acteurs de la filière de disposer d'interlocuteurs et d'une animation de proximité, pour favoriser la mise en réseau et soutenir leurs projets d'innovation. ALLISNA et ADI sont fortement mobilisés sur le plan de reconquête industrielle lancé à la suite de la première vague de la crise sanitaire liée au coronavirus.

Remettre la santé au cœur des défis et dispositifs environnementaux à travers une montée en puissance des Plans Régionaux Santé Environnement

L'État comme les collectivités sont directement concernés par ce défi. Cependant, les principaux éléments qui impactent la santé, tels les pesticides ou les particules fines, sont en lien direct avec certaines compétences des collectivités : logement, agriculture, transport, énergie, industries... Il convient donc de se saisir collectivement de ces enjeux.

Le PRSE doit être le document d'orientations stratégiques qui guide l'ensemble des actions de l'État et des collectivités territoriales, le Conseil régional mais aussi les intercommunalités, qui constituent l'échelon adapté pour mettre en œuvre les politiques impactant la santé environnementale. L'ensemble des documents ou politiques intégrant ces enjeux (CLS, contrats de territoire...) s'y rapporteront.

Santé animale, humaine et environnementale, one-health et création d'une école vétérinaire à Limoges

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite agir sur les déterminants de santé humaine, animale et environnementale via les enjeux de l'alimentation et de nos systèmes agricoles, de la qualité de l'eau, de l'air et des sols, des risques émergents chimiques ou biologiques, des attentes de nos concitoyens sur le bien-être animal... L'émergence d'épizooties dont une majorité porte un risque zoonotique, montre qu'il n'y a désormais plus qu'une seule santé (« One Health ») : humaine, animale, environnementale.

Cette réalité demande de pallier le manque de vétérinaires tout particulièrement en secteur rural. Il est avéré que plus de la moitié des vétérinaires s'inscrivant à l'ordre sont maintenant formés à l'étranger. Il faut répondre à la désertification vétérinaire des zones rurales et mieux accompagner la transition agroécologique en positionnant le vétérinaire au cœur de celle-ci.

Il est nécessaire de mettre en œuvre un ensemble de solutions pour faciliter l'installation, l'organisation d'une réponse rationnelle à la prise en charge des animaux en situation d'urgence, la transmission et la reprise des établissements de soins vétérinaires, leur mise en réseau et leur structuration, l'aide au logement des étudiants et des jeunes diplômés, le soutien à l'investissement...

En particulier, la Région souhaite favoriser le projet de création d'une cinquième école vétérinaire nationale à Limoges, pour former notamment les praticiens faisant défaut en milieu rural, mais aussi dans l'industrie... Afin de la rendre attractive, elle pourrait marier sciences vétérinaires, médicales et sciences agronomiques à destination principalement du monde rural, afin de lier les pathologies animales, humaines et végétales, et d'optimiser l'utilisation des intrants.

L'investissement dans la recherche et le développement doit servir cette dynamique en créant du lien entre les formations médicales humaine et vétérinaire, les écoles d'agronomie, et les formations universitaires en biologie et en sciences de la vie et de la santé. Les liens avec les entreprises leader du secteur sont à conforter.

4.5. Jeunesse et sport

La prochaine génération des CPER 2021-27 doit permettre dans le domaine de la jeunesse et des sports de répondre à 4 enjeux :

- Répondre à la crise sanitaire, économique et environnementale ;
- Transformer, sur une durée plus longue, notre modèle de développement, dans une optique de transition écologique, numérique et productive ;
- Illustrer l'approche différenciée de la décentralisation sur des thématiques d'intervention identifiées dont le sport ;
- Donner à chaque jeune les moyens d'accéder à une information complète, sur leurs droits (mobilité, logement, santé...) en s'appuyant sur une Information Jeunesse renouvelée.

4.5.1. Jeunesse

L'État et le Conseil régional portent conjointement des politiques publiques dédiées à la jeunesse, aux côtés des collectivités territoriales et des acteurs institutionnels (CAF, ARS, etc.). Ces politiques nécessitent une coordination interinstitutionnelle entre l'État et le Conseil régional afin d'en améliorer l'efficacité et l'efficience.

Parmi ces politiques, un des sujets majeurs, inscrit dans la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, mérite d'être conforté dans une approche commune et partagée : il s'agit de l'optimisation de l'accès des jeunes à l'information. Cette coordination se justifie notamment depuis la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, par laquelle la Région devient responsable de l'organisation des actions d'information sur les métiers et les formations en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis et des étudiants.

Au titre de l'optimisation de l'accès des jeunes à l'information

Le réseau Information jeunesse (IJ) apparaît comme un acteur incontournable sur ces actions vis-à-vis des régions et des rectorats/académies. En effet, ces structures de droit public ou de droit privé, pouvant solliciter le label « information jeunesse », ont pour objet d'informer les jeunes. Ces structures labellisées doivent proposer une information personnalisée relative aux politiques éducatives et de jeunesse du territoire, offrir gratuitement des conditions matérielles, des modalités d'information et des services adaptés aux besoins des jeunes. Elles font vivre une information gratuite et actualisée aussi bien dans les domaines scolaire, professionnel, que de la vie quotidienne (logement, droit, santé, loisirs, culture, mobilité internationale, etc...). Le réseau information jeunesse porté par le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ) de Nouvelle-Aquitaine remplit ces conditions.

Dans le cadre du CPER, il est attendu d'accompagner la modernisation de l'information jeunesse et de conforter son réseau, par le biais du CRIJ Nouvelle-Aquitaine et par l'intermédiaire des structures territoriales labellisées via un soutien au titre de l'accueil, de l'information et de l'accès aux droits des jeunes.

Actions

Accompagner la modernisation de l'information jeunesse selon 4 axes stratégiques :

1. Développer la participation des jeunes ;
2. Adapter les lieux d'accueil des jeunes et "aller vers" les jeunes ;

3. Mettre en place une stratégie numérique permettant un accueil « Hors les murs » ;
4. Développer de nouveaux outils d'accès aux droits, notamment la boussole des jeunes.

Le budget alloué par le ministère chargé de la Jeunesse au CPER Nouvelle-Aquitaine est fixé à 400 000 € par an, soit 2 800 000 €. Le budget alloué par le conseil Régional est fixé à 480 000€ par an, soit 3 360 000€.

Au titre de la mise en œuvre du dialogue structuré territorial

L'article 54 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, dite « Egalité et citoyenneté », confie aux Régions le rôle d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics en matière de politique de jeunesse en lien avec l'action de l'État.

Au-delà de ces modalités d'actions communes, cette loi propose aussi le dialogue structuré comme méthode d'échange et de co-construction de l'action publique avec les citoyens, dont les jeunes.

Le dialogue structuré territorial portant sur l'établissement d'orientations stratégiques partagées entre les pouvoirs publics, les jeunes et la société civile, implique la formalisation et la mise en œuvre d'une stratégie régionale en faveur de la jeunesse, en vue d'apporter une réponse aux besoins des jeunes dans le périmètre de leur vie quotidienne.

Depuis 2017, l'État et la Région ont installé une Conférence territoriale de la jeunesse (CTJ). Cette instance de dialogue et de concertation avec des jeunes répond à l'enjeu législatif.

Actions

1. Poursuivre l'organisation d'espaces de concertation sur des sujets concernant les jeunes, permettant de définir des orientations stratégiques de politiques publiques ;
2. Encourager la participation citoyenne des jeunes et des rencontres entre jeunes/structures de jeunesse et institutions ;
3. Assurer le suivi des travaux via le comité de pilotage partenarial.

Les moyens humains alloués par les services de l'État s'estiment à 0,5 Equivalent Temps Plein. Le budget alloué par l'État et la Région s'estime à 100 000€ chacun sur ce champ.

4.5.2. Sport

Soutien aux équipements sportifs

Le Gouvernement, en concertation avec les collectivités territoriales, a créé en 2019 l'Agence nationale du sport, dont l'objectif est de renforcer les capacités sportives de la Nation, sur le fondement d'une gouvernance collégiale et concertée du sport, tout en contribuant à la réduction des inégalités sociales et territoriales en France. L'Agence nationale du Sport poursuit son action en matière d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs vers les territoires les plus carencés et les publics les plus éloignés de l'activité sportive. La mise en place de la conférence régionale des sports doit permettre l'élaboration d'un projet sportif territorial qui a vocation à couvrir l'ensemble des politiques sportives territoriales. Ce projet se traduira par des contrats pluriannuels d'orientation et de financement qui préciseront les actions que les membres de la conférence s'engagent à conduire.

Dans le cadre du Contrat de plan État – Région 2021-2027, le soutien aux équipements sportifs et au plan aisance aquatique est acté. Les équipements sportifs, espaces et sites de pratique participent au développement et à la qualité de la pratique, tant compétitive que de loisir. Ils jouent par ailleurs un rôle essentiel dans les domaines de l'enseignement, de l'insertion, de la santé et de la prévention, du tourisme, de l'économie locale, de la vie de certains territoires, et plus généralement de la cohésion sociale. Afin de favoriser et de généraliser la pratique sportive notamment en club, le soutien de l'Agence sera accordé pour des projets de construction ou de rénovation structurante d'équipements sportifs, situés en priorité dans des territoires carencés qui comprennent des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou dans des territoires ruraux (ZRR...).

Suite à la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État, indiquant que « l'ANS déploiera son action au niveau Région via les CREPS pour ce qui relève du sport de haut niveau », le pilotage des missions relatives au sport de haut niveau est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021, avec la rédaction par les deux CREPS d'un schéma d'organisation territoriale du sport de haut niveau. Cette réforme a notamment pour objectif de rendre le pilotage du sport de haut niveau, plus lisible et plus réactif, afin d'améliorer la performance sportive dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Un soutien de l'Agence sera accordé pour les projets d'équipements structurants nécessaires à la haute performance construits par la Région dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement, au sein des deux CREPS régionaux intégrés au réseau Grand INSEP et labellisés Centres de préparation aux Jeux (CPJ).

Concernant la participation de l'Agence nationale du sport, les projets éligibles présentés devront répondre aux critères d'éligibilité des règlements d'intervention, et aux procédures de l'Agence, notamment ceux relatifs aux équipements sportifs. L'attribution des subventions par le Directeur général de l'Agence nationale du Sport ou par le Délégué territorial de l'Agence ne pourra se faire qu'après validation des directives, par le Conseil d'administration de l'Agence, et après avis d'une instance de concertation composée de représentants de l'État, du mouvement sportif, des collectivités territoriales et du monde économique. A terme, le projet sportif territorial qui sera adopté par la conférence régionale du sport, constituera le cadre formel dans lequel l'Agence nationale du sport pourra déployer ses actions.

Dans cette attente, une première enveloppe de l'Agence nationale du sport de 9 000 000 € pour la période 2021 – 2027 est envisagée. Elle pourra être mobilisée conformément à la loi n°2019-812 du 1^{er} août 2019 relative à la création de l'Agence nationale du sport et à diverses dispositions relatives à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et à ses décrets d'application.

4.6. Culture et patrimoine

La Région Nouvelle-Aquitaine bénéficie d'un réseau de qualité remarquable, dense, riche et varié d'équipements culturels de proximité. Elle possède une armature particulièrement serrée et de qualité exceptionnelle en matière de patrimoine culturel. La Région Nouvelle-Aquitaine est ainsi la première en termes patrimoniaux avec plus de 6 000 monuments protégés, de nombreux Sites Patrimoniaux Remarquables, des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et un grand nombre de sites UNESCO. En dépit de quelques agglomérations d'équilibre (Limoges, Poitiers, Bayonne-Anglet-Biarritz, Pau), l'offre culturelle régionale est toutefois marquée par de fortes inégalités territoriales, par des villes petites et moyennes en difficulté, et par la ruralité. Tous les Néo-Aquitains sont donc loin d'être égaux dans l'accès à la culture, que ce soit en raison de l'éloignement géographique, de fragilités économiques ou d'inégalités sociales. Les différences de structuration culturelle entre les anciennes Régions sont encore sensibles, fruits de l'histoire culturelle de chaque territoire. Ainsi, le réseau d'équipements culturels structurants est inégalement réparti.

La Nouvelle-Aquitaine est aussi marquée par une forte attractivité vis-à-vis des équipes artistiques et des professionnels de la culture, sans toujours pouvoir offrir l'activité recherchée. Les équipes artistiques recherchent aussi de nouveaux modèles, et se tournent vers les communes rurales pour conduire des projets d'économie sociale et solidaire, associant démarche artistique, lien avec les habitants et développement durable, ce qui conduit à un développement des tiers lieux culturels et de projets atypiques.

Le secteur culturel bénéficie par ailleurs d'une bonne structuration grâce à des réseaux actifs dans les domaines du cinéma, du livre, des musiques actuelles et plus récemment, des arts visuels, qui font tous l'objet de contrats de filière avec la Région et les établissements publics nationaux.

Comme partout en France, la crise sanitaire a touché le secteur culturel et patrimonial de plein fouet. Si les structures ont plutôt bien résisté grâce au maintien global des subventions publiques, au chômage partiel, aux exonérations de charges et aux nombreuses aides mises en place par le ministère de la Culture, et par le Conseil régional et les collectivités territoriales, les équipes artistiques et techniques indépendantes semblent les plus affectées. Le contrat de plan contribuera à la reconstruction de ce secteur sur le moyen terme, après la mise en place du Plan de Relance et de l'Accord de Relance sur 2021-2022.

Dans ce contexte, deux enjeux particuliers propres au ministère de la Culture seront transversaux à tous les projets aidés : l'éducation artistique et culturelle, et la solidarité territoriale. En outre, les critères suivants font également l'objet d'une attention particulière : l'apport des projets en termes de développement durable et de transition écologique, de développement numérique, le droit d'accès à la Culture, la prise en compte des principes d'égalité et de diversité dans leur conception, ainsi que leur faculté à intégrer dans les différentes phases, la participation des citoyens, et une dimension de co-construction entre artistes et habitants.

Dans ce cadre, et dans le respect des besoins propres à chaque territoire, l'État et le Conseil régional s'accordent à permettre la reprise et relancer la dynamique culturelle en soutenant les différentes mesures suivantes.

4.6.1. La relance de l'activité des labels et des autres lieux de création et de diffusion en Région

La vitalité du réseau de structures labellisées de création et de diffusion est l'une des conditions premières de l'irrigation équilibrée du territoire, du développement harmonieux de l'éducation artistique et culturelle, et de la présence artistique renforcée. Or, pour une partie de ces équipements, les infrastructures datant souvent de plusieurs décennies, deviennent insuffisantes voire obsolètes au regard de l'évolution des normes d'accessibilité et de sécurité, de transition écologique, voire aux nouveaux standards de scénographie et de relations aux publics.

Dans le domaine du Spectacle vivant, des équipements structurants de niveau national nécessitant une rénovation sont priorités :

- ✓ CDCN de Bordeaux,
- ✓ TNBA, CDN de Bordeaux,
- ✓ CNAREP à La Rochelle,

Par ailleurs, une attention particulière est donnée au réseau relativement dense aujourd'hui de scènes nationales qui, pour certaines, voient leurs infrastructures vieillir :

- ✓ La Coursive Scène nationale de La Rochelle,
- ✓ Le Carré-colonnes de St Médard-en-Jalles,
- ✓ La Scène nationale d'Aubusson

De plus, des espaces et sites dédiés à la création artistique et au spectacle vivant, labellisés (Centres culturels de rencontre, SCIN) ou non labellisés (scènes en milieu rural, tiers-lieux), méritent une attention particulière :

- ✓ La Maison Maria Casarès à Alloue
- ✓ Le pôle arts plastiques de Labenne
- ✓ Le complexe du Foirail à Pau, accueillant notamment les programmations de la SCIN Espaces pluriels et de l'Orchestre de Pau, ainsi que le cinéma d'arts et essai le Méliès
- ✓ La cité créative de la culture béarnaise « La Ciutat »

La Région Nouvelle Aquitaine est dotée d'un réseau particulièrement dense et actif de scènes de musiques actuelles, adossé à un contrat de filière exemplaire État/Région. Ce secteur a besoin d'une attention particulière dans le domaine de ses infrastructures, d'autant qu'il est particulièrement malmené par la crise sanitaire depuis mars 2020 qu'il convient de prendre en considération.

- ✓ Rock School Barbey à Bordeaux
- ✓ Krakatoa à Mérignac
- ✓ Café Music Mont de Marsan
- ✓ La Sirène à La Rochelle

La Région et l'État portent une attention particulière à l'écosystème angoumois de l'image et au développement de la filière BD, ce qui se traduira par un soutien à la Cité internationale de la Bande-dessinée et au projet de la Halle 57.

La Région souhaite porter à Limoges, sur le site de l'ancienne usine Jidé, un projet de pôle culturel axé sur la création et l'image, prenant en compte les dimensions suivantes :

- ✓ Le dessin de presse, avec des espaces d'expositions, de médiations, de résidences artistiques, et de réserves, en lien avec l'équipe du festival de Saint Just le Martel, et qui bénéficieront également de la compétence et de l'expertise du Frac-Artothèque pour la conservation du fonds ;
- ✓ Les antennes des agences culturelles régionales (ALCA)
- ✓ La Cinémathèque de Nouvelle-Aquitaine, dont le développement nécessite l'installation dans de nouveaux locaux (salle de projection, bureaux, espace médiation)
- ✓ Le festival Les Francophonies – des écritures à la scène. L'État soutiendra le projet dans ses différentes composantes.

4.6.2. Les projets de rénovation immobilière et les projets d'investissement des établissements d'enseignement supérieur du champ culturel qui intègrent la transition numérique des écoles

L'enseignement supérieur culturel et artistique est riche de nombreux établissements à la fois dans le domaine de l'architecture, des arts visuels et du spectacle vivant, qui maillent l'ensemble des trois anciennes régions. Ces écoles, qui fonctionnent en réseau, restent attractives et sont particulièrement investies dans l'insertion professionnelle, l'égalité des chances, l'ouverture avec des classes telles les classes « outre-mer » à l'académie supérieure de théâtre de Limoges. Or, le parc d'équipements est très vétuste à l'exception de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design des Pyrénées (Pau-Tarbes) et il fait l'objet de nombreux projets de réhabilitation (Bordeaux, Poitiers, Angoulême). L'EBABX de Bordeaux est sous-dimensionnée et ne peut jouer le rôle de locomotive régionale qu'elle devrait jouer. Ainsi, les enjeux de restructuration sont majeurs pour plusieurs établissements. Le PESMD inscrit au précédent contrat de plan doit pouvoir jouer son rôle régional grâce à de nouveaux locaux adaptés.

- ✓ PESMD
- ✓ EESI
- ✓ Académie de l'Union
- ✓ EBABX

4.6.3. La restauration, la conservation et la valorisation des patrimoines

La Nouvelle-Aquitaine, avec plus de 6000 monuments protégés, dispose notamment d'un grand nombre d'édifices, jardins, villes, villages ou quartiers historiques, et d'une grande diversité de sites et de paysages, mais ces paysages du quotidien sont confrontés à une banalisation et à une dégradation, et les paysages emblématiques souffrent souvent d'excès de fréquentation. La préservation de ce patrimoine très riche (ressources naturelles, paysagères, culturelles) et sa valorisation sont un enjeu majeur en termes d'aménagement durable mais aussi d'adaptation aux changements climatiques.

La Région est irriguée par plus d'une centaine de musées, aux collections extrêmement variées et qui irriguent tous les territoires tant urbains que ruraux. Toutefois, le vieillissement des équipements conduit à poser les fondements d'un véritable plan Musées à l'échelon régional.

Véritable richesse caractéristique de la Nouvelle Aquitaine, les patrimoines sont aussi un moteur qui, à travers l'investissement local, favorise la reprise économique et l'attractivité du territoire.

Plan Musées

- ✓ Musée Bonnat-Helleu Bayonne
- ✓ MBA La Rochelle
- ✓ MADD Bordeaux
- ✓ Musée DW Mt de Marsan
- ✓ Musée Tulle

- ✓ Musée Aubusson
- ✓ Musée des Beaux-Arts d'Agen

Un axe spécifique en faveur des musées ou lieux dédiés à l'art singulier (art brut, art naïf par exemple) est souhaité par l'État et la Région, au travers du soutien au Jardin de Gabriel à Nantillé et au Musée de la création franche à Bègles.

Monuments historiques et archéologie

- ✓ Flèche Saint-Michel à Bordeaux
- ✓ Mise en valeur de la Cité Frugès de Pessac
- ✓ Pont de Pierre de Bordeaux
- ✓ Rénovation du quartier du Palais, restauration du Palais des Ducs de Poitiers
- ✓ Turenne - Eglise de Turenne
- ✓ Viaduc des rochers noirs
- ✓ L'église Saint-Jean Baptiste de Libourne
- ✓ Les remparts de Brouage
- ✓ Le pont suspendu de Tonnay-Charente

4.6.4. Le soutien aux langues et cultures basques et occitanes

Langues et cultures basques

Le Pays Basque, territoire à forte identité, s'est engagé dès 1992 dans une démarche originale visant à dessiner, sur la base d'un diagnostic approfondi et partagé du territoire, les grandes évolutions et orientations souhaitables (« Pays Basque 2010 » puis « Pays Basque 2020 »), et depuis 2017, dans la constitution de la Communauté d'agglomération Pays Basque qui regroupe 158 communes. Les axes fondateurs demeurent des piliers de l'action de la Communauté d'agglomération : solidarité territoriale, langue et culture basques, jeunesse, transition écologique et énergétique, économie productive et innovante, transfrontalier. Les enjeux attachés à l'identité culturelle basque ont été régulièrement rappelés, et ont mis en évidence son importance dans le développement du territoire. Dans cette perspective, le développement et la promotion de la culture et la langue basques s'appuient sur deux structures :

- **L'Institut culturel basque (ICB)**, créé en 1990, a pour mission de transmettre et valoriser le patrimoine culturel basque, et d'accompagner les acteurs culturels ainsi que le développement culturel des territoires. Il constitue également un centre de ressources et un observatoire de la culture basque.
- **L'Office public de la langue basque (OPLB)**, créé en 2004, a pour objet de définir et de mettre en œuvre une politique publique en faveur de la langue basque.

Dans le domaine de l'enseignement, les dernières données disponibles montrent une forte progression du nombre d'établissements proposant un enseignement bilingue et du nombre d'élèves suivant ces enseignements dans le 1^{er} degré, mais un taux élevé d'abandon lors du passage dans le secondaire. La reprise de la langue par l'école chez les jeunes générations se poursuit. Toutefois, à l'échelle de l'agglomération, la part des bascophones continue de baisser. Aussi, il demeure nécessaire de renforcer le rythme de transmission de la langue basque et d'élargir les dynamiques d'usage en particulier dans l'espace public.

Soutien au fonctionnement de l'Office public de la langue basque

L'État et le Conseil régional (860 000 €), aux côtés du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et de la Communauté d'agglomération Pays basque, soutiendront le fonctionnement de l'Office public de la langue basque chargé de concevoir, définir et mettre en œuvre une politique linguistique publique et concertée en faveur de la langue basque.

Soutien au fonctionnement de l'Institut culturel basque

L'État et le Conseil régional (196 000 €), aux côtés du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et de la Communauté d'agglomération du Pays basque, soutiendront le fonctionnement de l'Institut culturel basque (ICB) dont les missions principales visent à :

- ✓ Accompagner les décideurs institutionnels dans la définition des politiques culturelles publiques, en matière de culture basque ;
- ✓ Sauvegarder, transmettre, et valoriser le patrimoine culturel basque ;
- ✓ Accompagner les acteurs culturels dans les domaines de la création, de la formation et de la diffusion ;
- ✓ Diffuser, par les réseaux modernes de communication, tous les éléments d'information concernant la culture basque.

Langue et culture occitanes

S'agissant de la langue et de la culture occitanes, les enjeux stratégiques sont similaires, mais sur une échelle territoriale plus étendue : carrefour historique des langues romanes, l'occitan couvre un espace interrégional et transfrontalier qui s'étend des Pyrénées aux Alpes et de l'Atlantique à la Méditerranée. Cette immensité, si elle constitue une véritable richesse, exige néanmoins sur le plan institutionnel, de faire preuve d'un certain volontarisme en matière de coopération intentionnelle.

C'est tout d'abord par le biais de la culture que les Régions concernées se sont réunies, en s'associant autour de l'Estivada de Rodez, festival interrégional consacré à la création artistique contemporaine en langue occitane. De ces rencontres a émergé à partir de 2010, la première plateforme de coopération interrégionale pour le développement de l'occitan, réunissant alors les ex-Régions Aquitaine, Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, autour d'un texte commun d'orientations stratégiques pour le développement de la langue et de la culture occitanes.

Ont ensuite été lancés les travaux de préfiguration de l'Office public de la langue occitane par ces Régions signataires, dont les champs de compétence ont été inspirés par son homologue basque, et qui a vu le jour en 2016. Ce groupement d'intérêt public est constitué de l'État (ministère de l'Éducation nationale et de la Culture) ainsi que des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. L'enseignement a été défini comme enjeu prioritaire de reconquête linguistique permettant d'accroître son usage, en particulier chez les jeunes. Si la récente enquête sociolinguistique occitane fait apparaître un effritement du nombre de locuteurs, les motifs d'encouragement sont nombreux si l'on en croit l'appétence exprimée par nos concitoyens sur le sujet.

Parallèlement, la coopération interrégionale s'incarne également sur le champ culturel à travers la fusion, en janvier 2019, de deux opérateurs culturels majeurs : l'Institut occitan et le CIRDOC. L'EPPC CIRDOC-Institut occitan de cultura représente une opportunité dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de la diversité culturelle en général, de la préservation et du développement de la culture occitane dans le monde du XXI^{ème} siècle en particulier.

Soutien au fonctionnement de l'Office public de la langue occitane

L'État (hors CPER Nouvelle-Aquitaine), le Conseil régional (900 000 €) aux côtés du Conseil régional d'Occitanie soutiennent le fonctionnement de l'Office public de la langue occitane chargé de concevoir, définir et mettre en œuvre une politique linguistique publique, et concertée en faveur de la langue occitane.

Soutien au fonctionnement du CIRDOC - Institut occitan de cultura

L'État (hors CPER Nouvelle-Aquitaine) et le Conseil régional (215 000 €), aux côtés du Conseil régional d'Occitanie, des Conseils départementaux de l'Hérault, des Pyrénées-Atlantiques et de l'Aude, des Communautés d'agglomération Béziers-Méditerranée et Pau-Béarn-Pyrénées et de la Ville de Béziers, soutiendront le fonctionnement du CIRDOC-Institut occitan de cultura, chargé de la sauvegarde, de la connaissance et de la promotion de la culture occitane.

Il a notamment pour mission :

- De rassembler, produire, diffuser les ressources et les savoirs du domaine occitan dans une visée encyclopédique, de contribuer au développement des connaissances et à leur diffusion au plan national et international ;
- D'œuvrer à la conservation du patrimoine artistique, scientifique et documentaire en langue occitane, en particulier par la gestion et le développement d'une collection publique de référence nationale et internationale dans son domaine par achat, réception de dons, legs et dépôt dans le cadre d'une politique d'acquisition définie dans son projet d'établissement ;
- De contribuer au débat d'idée, au dialogue interculturel et à l'accès de tous aux savoirs et à la création artistique par des actions de programmation événementielle, et une offre de services et de pratiques culturelles dans et hors de ses locaux ;
- De participer au développement et à la promotion du territoire par des actions culturelles, touristiques, d'innovation et de développement de la recherche ;
- D'œuvrer à la préservation et à la transmission du patrimoine littéraire, artistique, et du patrimoine ethnologique et immatériel de l'espace occitan ;
- De contribuer à la préservation et à la promotion de la diversité des expressions culturelles occitanes dans une visée de promotion du dialogue interculturel et de développement de la coopération internationale en matière de culture.

Projet du Congrès permanent de la langue occitane

- L'État (DRAC Nouvelle-Aquitaine et Occitanie) et les deux Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie souhaitent apporter leur soutien au projet de plateforme langue et toponymie occitane porté par le Congrès permanent de la langue occitane.

4.6.5. L'innovation numérique : Cultures Connectées

Historiquement créé en 2000 et confirmé par la suite par les différents CPER, ce programme intitulé aujourd'hui *Cultures Connectées* est un dispositif porté par la DRAC Nouvelle-Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine. Son objectif principal est de développer l'appropriation du numérique par les professionnels du secteur culturel, et la

diversification des formes et formats à destination des publics. Prenant la forme d'un appel à projet annuel État/Région, ce dispositif a permis de soutenir en 2020, 46 projets numériques pour un montant total de l'ordre de 0,753 M€.

Soutenant à la fois des projets de création et de médiation auprès des publics, l'objectif de ce programme peut se décliner en différents axes :

- ✓ Favoriser la diffusion des pratiques innovantes réalisées dans l'ensemble de l'écosystème de la culture et du patrimoine ;
- ✓ Favoriser des expérimentations pour développer de nouveaux services (recherche et développement de nouveaux procédés, de nouvelles organisations, de nouveaux outils en vue d'innover en matière de création et de transmission) ;
- ✓ Atteindre de nouveaux publics en tenant compte des nouveaux usages et notamment les formats appelant à plus d'interaction avec les publics permettant de renouveler leur appropriation artistique et culturelle ;
- ✓ Accompagner les créations artistiques intégrant du numérique ;
- ✓ Créer des synergies entre l'écosystème du numérique, l'écosystème de la recherche et des sciences, et celui de la culture ;
- ✓ Favoriser la médiation numérique autour de la création artistique et du patrimoine en Nouvelle Aquitaine.

Compte tenu de la fusion des régions, ce programme, calibré à l'échelle de l'ancien CPER d'Aquitaine, sera adapté à la dimension de la Nouvelle-Aquitaine, d'autant que la crise sanitaire a mis particulièrement en lumière le potentiel artistique et culturel du numérique, suscitant une très forte attente des acteurs culturels de la Région. Il est proposé de soutenir ce programme à hauteur de 3,2 M€ sur la durée du CPER, à parité entre la Région et l'État (0,300 M€ annuel chacun à partir de 2023).

4.6.6. Plan friches culturelles

De plus en plus de projets hybrides émergent sur les territoires, mêlant des dimensions sociales, culturelles, numériques, d'économie sociale et solidaire, et investissent des friches urbaines pour créer de nouveaux lieux de création, diffusion, d'échanges... L'État et la Région souhaitent pouvoir accompagner ces nouveaux tiers-lieux créatifs dans le cadre d'une enveloppe de 6 M€ sur la durée du CPER.

4.7. Approches territoriales

Conformément à l'article L.5217-2 du code général des collectivités territoriales, le contrat de plan État-Région comprend un volet spécifique consacré à la Métropole. D'autres territoires par leurs spécificités et caractéristiques pourront bénéficier d'un tel volet : Agglomération du Pays basque, Pôle métropolitain Pays de Béarn, Pôle Métropolitain Centre Atlantique...

Pour l'État, de manière générale, l'ensemble des objectifs du volet territorial du contrat de plan État-Région aura vocation à être décliné localement dans des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) proposés aux collectivités infrarégionales. Ceux-ci ont vocation, sur une durée de 6 ans, à permettre aux territoires de s'associer à l'effort de relance dans le cadre de leurs compétences et sur les domaines qui correspondent à leurs besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État. Le CRTE traitera l'ensemble des enjeux du territoire identifié, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture ou encore d'aménagement numérique.

La métropole bordelaise

Face à l'urgence écologique et sociale, la Métropole ambitionne de devenir une métropole à énergie positive à l'horizon 2050, et est engagée sur de nombreux chantiers : la mise en place d'un budget climat, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, la rénovation énergétique de l'habitat, le développement des énergies renouvelables, le renfort de l'autonomie alimentaire du territoire, la réduction des déchets, la protection de la ressource en eau, la lutte contre la précarité, la lutte contre l'érosion de la biodiversité, l'écologie du quotidien et des modes de vie, la préservation du foncier, l'amélioration de la qualité de l'air, la promotion des mobilités actives, le développement d'une économie de proximité et de l'économie sociale et solidaire, une politique métropolitaine de l'insertion et de l'emploi.

S'agissant du volet métropolitain du CPER 2021-2027, la Métropole souhaite qu'il soit complémentaire au CPER cadre, avec des crédits spécifiques qui viendraient soutenir notamment les territoires prioritaires au titre de la politique de la ville, le tourisme, la réhabilitation de friches et le numérique.

Parmi les enjeux stratégiques sur 2021-2027, la Métropole entend notamment se mobiliser sur 5 priorités :

1. Le développement de la transition écologique en faveur du climat et de la qualité de vie de ses habitants

L'impératif de la transition écologique constitue le fil de l'intervention publique pour devenir une métropole à énergie positive et bas carbone, et l'adapter aux changements environnementaux. C'est aussi un engagement pour la qualité de vie de ses habitants. Après l'adoption d'un règlement métropolitain de protection des arbres en 2020, l'évaluation et la révision du plan climat air énergie engagée en 2021, l'élaboration d'un plan déchet ambitieux, l'actualisation du PLUi ou la mise en place d'un budget climat seront autant d'outils pour structurer l'action métropolitaine à venir.

2. Un urbanisme privilégiant l'habitant autant que l'habitat

Après un développement urbain très important ces dernières années, au cours duquel la production d'habitat a été renforcée, la volonté est de placer l'habitant au cœur du projet urbanistique. Il s'agit de concilier développement et développement durable. Le premier levier d'action en matière d'habitat repose sur la modification du plan local d'urbanisme intercommunal, avec comme objectif qu'il soit opposable en 2023. Il s'agira de traduire le nouveau projet métropolitain à travers cet outil, selon un projet pluriel fonction de l'identité des villes et des quartiers, afin qu'il soit acceptable par la population.

L'action de la collectivité sera développée selon 4 axes :

- **L'habitat et la politique foncière**

Un effort en termes de logements sociaux doit être fait, en particulier dans les communes déficitaires. La volonté est également que le logement soit abordable financièrement, en intervenant sur le marché locatif (engagement dans l'expérimentation des dispositifs d'encadrement de loyers sur la ville de Bordeaux et le permis de diviser / louer et déclaration de louer sur des périmètres ciblés) et le prix du foncier via une politique foncière volontariste (en lien avec l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine et en renforçant l'activité de l'office foncier solidaire).

Le logement sera également traité du point de vue de la solidarité, en soutenant la production de l'offre de logements spécifiques (étudiants, personnes âgées, habitat précaire). Cette solidarité se traduira aussi par la création d'Espaces Temporaires d'Insertion (ETI) pour l'accueil temporaire des populations vulnérables et par de l'hébergement d'urgence.

- **La politique de la ville et la cohésion sociale**

L'objectif de la Métropole est de rapprocher du droit commun les quartiers prioritaires, afin qu'ils s'insèrent pleinement dans l'agglomération, et bénéficient mais aussi contribuent à son développement et son dynamisme, pour éviter d'avoir un territoire à deux vitesses. Cette intervention vise précisément à diversifier l'habitat par l'introduction de nouvelles typologies de logements, requalifier les équipements et espaces publics pour améliorer le cadre de vie des habitants, créer et même renforcer le tissu économique et commercial.

- **Les opérations d'aménagement urbain**

Entre enjeux de mobilités et programmes de construction, la plaine rive droite constitue l'un des principaux sites de développement de la métropole. Les principaux secteurs d'aménagement en phase opérationnelle y figurent (Garonne Eiffel, ZAC Bastide- Niel, débouché du pont Chaban-Delmas, projet Brazza...). D'autres grandes opérations, comme Mérignac Marne Soleil ou la ZAC route de Toulouse entre Bègles et Villenave d'Ornon constituent pour les années à venir de nouveaux grands pôles de centralité métropolitains au sein de territoires déjà urbanisés.

- **Les équipements et les services de proximité**

Bordeaux Métropole souhaite mettre en œuvre une politique en faveur des équipements de proximité (plan piscines, équipements scolaires, etc.) permettant de répondre aux besoins de la population via le maillage du territoire, tout en contribuant à la transition écologique.

3. Le développement de toutes les mobilités

Bordeaux Métropole souhaite agir pour faciliter les déplacements sur son territoire, améliorer l'accessibilité à la métropole, limiter la congestion métropolitaine, tout en répondant aux objectifs du plan climat. Elle souhaite favoriser toutes les mobilités au service des habitants et des entreprises. Actuellement, on compte près de 170 millions de voyages par an sur le réseau TBM, 77 km de lignes de tramway, 1 425 km d'aménagements cyclables et 2 651 km de voirie. L'ambition métropolitaine repose sur le renforcement et la coordination des mobilités multiples (piéton, vélo, bus, tramway, ferroviaire, fluvial, sans oublier la voiture qui reste un moyen de transport encore nécessaire pour beaucoup), selon les différents modes (privé, collectif et partagé).

4. Le soutien au développement économique, l'insertion et les emplois locaux pérennes

Le soutien à une activité économique frappée par la crise sanitaire s'imposera dans un premier temps comme une priorité. Dans la durée, la volonté est de soutenir les petites et les grandes entreprises à diversifier et à transformer leur activité vers de nouvelles activités durables, l'insertion, tout en créant des emplois locaux pérennes. Bordeaux Métropole doit aussi offrir un contexte favorable à l'innovation.

Axes identifiés :

- les grandes filières métropolitaines et les filières vertes ;
- la transition vers un tourisme durable ;
- l'économie de proximité et l'économie sociale et solidaire (ESS) ;
- l'aménagement économique à travers les opérations d'intérêt métropolitain.

5. Le développement des coopérations territoriales avec les territoires voisins

Une des priorités de Bordeaux Métropole est de renforcer les liens et les coopérations entre le territoire métropolitain et les territoires voisins, prioritairement avec les 27 intercommunalités girondines (là où les interactions y sont les plus fortes). Cette politique de coopération et de réciprocité entre la Métropole et les territoires proches doit permettre d'amener des réponses concrètes aux préoccupations quotidiennes des citoyens, tout en préparant collectivement l'avenir, et ce dans le difficile contexte actuel.

Agglomération du Pays-Basque

Pour une approche sur-mesure du territoire Pays basque dans le CPER Nouvelle-Aquitaine

Lors du lancement des travaux de ce nouveau CPER 21-27, l'État a souhaité développer une nouvelle approche en appliquant la méthode de la différenciation, afin de ne pas avoir un cadre uniforme sur l'ensemble du territoire national. Cette approche « sur-mesure » des territoires est en parfaite adéquation avec les attentes de la Communauté Pays Basque, quant à un volet territorial Pays Basque au sein du prochain CPER Nouvelle-Aquitaine.

Au-delà des actions qui pourraient être soutenues dans les différents volets thématiques du CPER (ESRI, mobilité, etc.), ce volet territorial Pays basque pourrait mettre en évidence l'engagement et l'effort soutenu de la Région (et de l'État) sur un territoire à enjeux, tel que le Pays basque. Ce dispositif viendrait aussi compléter l'action de la Région sur le Pays basque dans le cadre de sa politique contractuelle.

Pour la reconnaissance des spécificités de la Communauté Pays basque

Ce volet territorial se justifie d'une part au regard de l'histoire, le Pays basque disposant d'un volet territorial depuis les années 2000, en raison notamment de ses particularités culturelles et linguistiques (financement de l'Office Public de la Langue Basque et de l'Institut Culturel Basque).

D'autre part, en tant que deuxième aire urbaine de Nouvelle-Aquitaine, la Communauté Pays basque nécessite une approche spécifique au regard de ses caractéristiques. Avec 158 communes et 310 000 habitants, la CAPB n'est pas une agglomération « classique » de Nouvelle-Aquitaine. Les travaux menés dans le cadre du SRADDET Nouvelle-Aquitaine – qui est d'ailleurs un document de référence pour le CPER et la politique contractuelle régionale – ont mis en évidence que le Pays basque est un territoire singulier, puisqu'il concentre sur son périmètre les 5 types d'espaces à enjeux identifiés (littoral, montagne, grand pôle urbain, rétro-littoral et espaces ruraux), auxquels pourrait s'ajouter une sixième avec la dimension transfrontalière.

A souligner que les différents outils financiers européens que la CAPB peut mobiliser, illustre l'hétérogénéité des enjeux du territoire : Leader, DLAL FEAMP Côte Basque Sud Landes, volet urbain FEDER/FSE et autres outils CPER, CPIER. Les nombreuses compétences dont s'est dotée la CAPB depuis sa création, confirment cette

diversité territoriale et positionnent l'institution à la fois en tant que communauté stratégique, communauté de projets et communauté de services.

Après une phase de structuration et de définition de ses documents-cadres, la CAPB va désormais s'engager dans une phase de déploiement de ses politiques publiques et de montée en puissance de son action, en répondant à un enjeu majeur à cette échelle, celui de la cohésion sociale et territoriale.

Pour un volet territorial co-construit avec la Région Nouvelle-Aquitaine et l'État

L'année 2021 permet de relancer les dynamiques contractuelles. Ces dynamiques visent à soutenir des démarches fédératrices, innovantes, intégrées, qui renouvellent l'action publique locale et font participer les populations. Parallèlement, la Région a annoncé son soutien renforcé aux territoires à fort potentiel. La Communauté d'Agglomération Pays basque souhaite rapidement entrer dans les démarches fédératrices et intégrées annoncées. La réponse à la crise, la nécessité de la relance et les nombreux défis que doit affronter le Pays basque se feront en collaboration étroite.

Pour ce faire, le volet territorial Pays basque est en cours de négociation et fera l'objet d'une convention spécifique à venir entre l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération Pays basque ; convention dont la signature devrait intervenir, au plus tard, à l'automne 2022.

Aussi, pour la Communauté d'Agglomération Pays basque, le Plan Climat constitue un fil rouge de son projet de territoire, et l'engage dans une nouvelle étape dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation aux transitions écologique et énergétique. Ce Plan Climat est en parfaite adéquation avec les ambitions portées au niveau national à travers la Loi Climat et Résilience, et au niveau Régional à travers la feuille de route Néo Terra. En réponse à ces enjeux stratégiques partagés, la Communauté Pays basque entend se mobiliser sur les axes principaux de son Plan Climat, pour la mise en œuvre du CPER (2021-2027) à savoir :

- Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel ;
- Devenir un Territoire à Energie Positive en 2050 ;
- Rendre possible des modes vie et des activités bas carbone ;
- Innover et changer de modèle économique ;
- Partager les connaissances et expériences de transition pour agir ensemble.

Pôle Métropolitain Pays de Béarn

Avec près de 380 000 habitants, le territoire béarnais s'organise autour de l'aire urbaine de Pau, qui réunit près des deux tiers de la population totale. Sa géographie lie entre eux des espaces urbains, industriels ou ruraux, des espaces de plaine, de coteaux ou de montagne, qui induisent une importante diversité d'enjeux d'aménagement et développement local, pour un même bassin de vie. Voisin du Pays basque français, de l'agglomération Tarbes-Lourdes Pyrénées, des pays du Sud des Landes, le Béarn se situe au cœur d'un ensemble interrégional de plus d'un million d'habitants dénommé « les Pays de l'Adour ». A une échelle plus large enfin, le Béarn jouit d'un positionnement géographique relativement original à quasi-équidistance de quatre métropoles européennes (Bordeaux, Toulouse, Saragosse et Bilbao).

Outre ce positionnement géographique, le territoire du Béarn se caractérise d'une part par une identité - d'abord culturelle - singulière et, d'autre part, par une dynamique socio-économique, technologique, de recherche et

d'innovation qui le connecte aux échelles régionale, nationale et européenne.

Le pôle métropolitain du Pays de Béarn a été créé au printemps 2018 et fédère les huit intercommunalités béarnaises. Le département des Pyrénées-Atlantiques en est membre. Né dans un contexte global de métropolisation, le Pays de Béarn fait renaître un périmètre vieux de mille ans – historique, culturel, politique - en associant à la fois les représentants publics (le pôle métropolitain) et privés (son conseil de développement).

Le projet du Pays de Béarn n'est pas de générer une métropolisation du territoire à tous crins mais plutôt de s'inscrire subtilement dans ce processus de développement. La voie de la coopération a permis l'installation d'une gouvernance territoriale (et non d'un gouvernement local) à son échelle. En permettant une libre association de ses membres, en favorisant la mise en réseau autour d'une identité commune, le pôle métropolitain vise l'émergence d'un territoire de projets singulier.

Par l'émergence d'actions communes, le Pays de Béarn ouvre une nouvelle ère de son développement l'invitant par ailleurs au dialogue et aux échanges avec ses territoires voisins, y compris aragonais et navarrais. Il est ainsi le premier pôle métropolitain frontalier France-Espagne.

Dans ces perspectives, son plan d'actions 2021-2027 est structuré autour de trois objectifs à partir desquels ses membres lui délèguent des actions territoriales et transversales, fondées sur ses singularités :

1. **Promouvoir** : actions en faveur de la promotion territoriale et la communication, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'identité culturelle et de la valorisation patrimoniale ;
2. **Développer** : actions en faveur de l'industrie, de l'innovation technologique, de l'économie touristique et de montagne, de l'économie rurale et agricole ;
3. **Anticiper** : actions en faveur des transitions écologique et énergétique, de l'aménagement et de la prospective, des mobilités et de l'accessibilité du territoire.

Pour coordonner ces coopérations à la fois internes et externes, l'enjeu d'animation territoriale est d'ampleur. Le Pays de Béarn agit en ce sens à la fois pour le compte de ses membres et pour son Conseil de développement. Son ingénierie peut également constituer un facilitateur pour la territorialisation des politiques publiques de rang supérieur, auprès de la Région et de l'État notamment.

Pôle Métropolitain Centre Atlantique

Composé de 9 intercommunalités comptant 521 923 habitants, le Pôle métropolitain Centre Atlantique, à l'interface entre les régions Nouvelle-Aquitaine et Pays-de-la-Loire, est initié en 2015 et est fondé sur un Projet de territoire formalisé par une Charte. Espace de coopération et de mutualisation de l'action publique, son ambition est de dynamiser l'attractivité de son bassin de vie, et de contribuer à l'équilibre régional.

Le Pôle Centre Atlantique entend participer à la mise en œuvre du CPER à travers les axes suivants :

- Proposer une offre complète de formations post-bac de proximité pour l'accès aux études supérieures des jeunes. Affirmer la spécialisation à l'échelle régionale sur des thématiques telles que le numérique ou les risques. Conforter les cursus « de niche ».

- Favoriser la mobilité dans l'emploi et l'installation de nouveaux actifs en rapprochant les acteurs de l'économie, de l'emploi et de la formation.
- Développer une offre touristique complémentaire à l'attractivité littorale à travers la promotion du cyclotourisme par la création d'une boucle Vélopolitaine®.
- Accélérer l'accompagnement vers la neutralité carbone et l'efficacité énergétique.
- Faire converger les démarches des Plans alimentaires territoriaux à travers une approche filières : de la production à la commercialisation en passant par la transformation et la promotion.
- Répondre aux besoins de déplacements quotidiens au sein du bassin de mobilité et garantir les connexions ferroviaires aux deux métropoles régionales Nantes et Bordeaux. Dans la dynamique du futur RTE-T, favoriser le report modal du fret en confortant les approches coordonnées des ports de La Rochelle et Rochefort-Tonnay-Charente ainsi que de Niort-Terminal.

4.8. Itinérance et voie fluviale

Riche d'espaces singuliers et d'un important réseau de fleuves et rivières navigables, la Nouvelle-Aquitaine offre un potentiel de développement important de produits et de nouvelles mobilités touristiques, à partir de ces voies d'eau. L'offre a été historiquement construite pour l'accueil et la satisfaction des clientèles étrangères. L'enjeu de développement des bassins de navigation est aujourd'hui tourné vers les clientèles de proximité, et la recherche d'usages de mobilité multi-usages.

Les objectifs prioritaires ciblés par l'État et la Région devront ainsi permettre de consolider la vocation touristique et de loisirs des voies d'eau prioritaires, mais aussi, et selon les bassins, de relancer les activités de fret, dans le respect des différents usages. Une attention prioritaire sera donc portée sur le soutien à la remise en navigabilité et à la mise en valeur touristique des vallées fluviales navigables.

4.8.1. La Vallée de la Charente

Mise en place d'une stratégie de valorisation du fleuve Charente afin de développer l'axe Charente en tant que vecteur d'attractivité, de préserver et valoriser le patrimoine naturel tout en préservant son écosystème, de maintenir la mixité des usages et des fonctions, tant terrestres que fluviales, à l'attention d'un public diversifié. Pour cela, il est prévu la réhabilitation et l'aménagement de l'existant en matière de pontons, passerelles, quais d'accostage, cales... afin de pouvoir conforter et augmenter l'offre déjà présente.

4.8.2. Le Canal de Lalinde

Réalisation des travaux de restauration de l'ouvrage pour développer le potentiel d'attractivité touristique de ce territoire en lien avec le développement de la vallée de la Dordogne.

4.8.3. Le Canal des Deux Mers (partie Canal latéral en Nouvelle Aquitaine) et Garonne

Le Canal latéral à la Garonne bénéficie d'un patrimoine bâti historique (ouvrages et bâtiments) contribuant à l'attractivité des territoires. Ce patrimoine nécessite des actions de restauration, modernisation et de valorisation d'ouvrages, nécessaires au maintien de la navigation, au développement d'activités touristiques et fluviales, et à la gestion économe de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique. Comme pour le canal du

Midi, le développement, la qualification et la montée en gamme de l'offre de service, notamment dans les haltes et ports fluviaux, ainsi que la requalification de ces derniers, concourra à la vitalité des territoires.

Des expérimentations de nouvelles technologies de propulsion des bateaux ou de production d'énergie renouvelable pourront faire l'objet d'études et de tests.

Enfin, si la stratégie régionale de façade maritime pour les 4 Ports de Nouvelle-Aquitaine passe par une ambition forte pour les infrastructures portuaires, l'entretien et la modernisation des infrastructures fluviales existantes sur le territoire sont également identifiés comme des leviers importants. La promotion du transport fluvial pour les marchandises et de soutien à l'essor de chaînes logistiques bas carbone s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'ambition 4 Néo Terra de verdissement du transport et des mobilités.

Le développement du transport fluvial de marchandises est aussi un objectif stratégique de la relance du Grand port Maritime de Bordeaux, ainsi qu'un enjeu fort porté par l'État (VNF). La structuration d'entreprises et d'acteurs du territoire, autour du fret fluvial est en cours pour envisager de nouveaux trafics sur la voie d'eau et des aménagements nouveaux favorisant le chargement/déchargement des marchandises, seront effectués. Il s'agit là d'enjeux partagés entre l'État, VNF et les deux régions concernées, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. La commission territoriale des voies navigables de l'Occitanie et de Nouvelle Aquitaine pourrait être l'instance de concertation de ce dispositif.

Les projets identifiés pour le canal des Deux Mers sont les suivants :

Optimisation de la gestion de l'eau face au changement climatique

Le canal est un « vecteur d'eau » pour un large territoire et en particulier pour l'agriculture. 160 millions de m³/an transitent dans le canal latéral à la Garonne. Le volume à destination du monde agricole est de 80 millions de m³/an. Le projet de modernisation de la gestion hydraulique devrait permettre une économie d'eau estimée à 20 millions de m³/an. Ce projet consiste à équiper les ouvrages en outils de mesure, à mettre en place un outil de supervision, à rénover et mécaniser les ouvrages hydrauliques, et à installer un dispositif permettant une gestion à distance. Cette opération permettra une gestion plus fine et plus réactive, donc plus économe en eau. Ces actions contribueront à une meilleure connaissance et à un partage équilibré des ressources en eau entre les différents usages.

Restauration des digues du canal latéral

Les opérations de confortement de digues prioritaires ont pour objectif l'augmentation du niveau de sécurité des populations riveraines, et le maintien fonctionnel de l'ouvrage. Elles concourent également à des économies d'eau en limitant les fuites du canal. Sur la base d'une étude de 2014, un programme de restauration a été établi. Sur les 32 km identifiés à traiter en Nouvelle Aquitaine, 12,7 km ont été réalisés sur la période 2015-2020. 16,3 km le seront sur la période 2021-2027.

Restauration des écluses

Un programme de restauration des écluses, ouvrages essentiels et patrimoniaux du canal latéral à la Garonne, a été bâti. Les interventions concernent notamment le changement de portes permettant le maintien de l'ouvrage dans son rôle vis-à-vis de la fréquentation touristique et dans un rôle souhaité de transport de fret.

Restauration des escaliers du canal d'Agen

Le pont-canal d'Agen, patrimoine remarquable de la Région, inscrit sur la liste des Monuments Historiques, a fait l'objet de travaux de rénovation entre 2013 et 2016 concernant l'étanchéité de l'ouvrage et la restauration des banquettes. La réfection des 4 escaliers a pour objectif, au vu des enjeux de valorisation

touristique de ce site, de permettre l'accès à l'ouvrage depuis les berges de la Garonne. Ces escaliers permettront l'accès entre le pont canal et le café vélo

Restauration de bâtis

La diminution de l'occupation des logements par les agents de service, le resserrement des bâtiments techniques et administratifs, et la fin d'activités historiquement liées au canal a conduit à la libération d'un nombre important de bâtiments. C'est pourquoi depuis plusieurs années, VNF a adopté une politique de reconversion/valorisation de son bâti, par le biais d'appels à projet, pour développer des activités économiques et des services aux usagers navigants et terrestres de la voie d'eau, mais également à destination des acteurs des territoires traversés (gîtes, restaurants, activités associatives, culturelles...).

Dans le cadre d'une stratégie de programmation pluriannuelle d'appels à projets, orientés vers des activités déterminées à partir du potentiel d'adaptation du bâti, des besoins identifiés sur la séquence de la voie d'eau et des besoins du territoire concerné, des travaux d'investissement sur certains bâtis vont être réalisés afin de faciliter leur reconversion vers un usage nouveau.

Installation de stations de dépotage

La gestion des eaux usées des bateaux représente un enjeu particulièrement fort en termes d'image et du point de vue environnemental. L'insuffisance d'équipements de dépotage opérationnels sur le réseau des voies navigables ne permet pas aujourd'hui d'assurer, dans les meilleures conditions, la collecte et le traitement de toutes les eaux noires produites par les bateaux. Ainsi, VNF, s'est engagé spécifiquement, depuis 2018, sur le canal des Deux Mers, pour identifier les besoins en dépotage, et développer et mettre en œuvre une stratégie de déploiement de stations de dépotage. Les stations nécessaires vont être installées ;

Installation de bornes eau/électricité

Afin d'améliorer les services, des installations de bornes eau / électricité sont nécessaires et seront installés afin de développer les services portuaires à l'attention des usagers de la voie d'eau.

Création d'aires de virement

Depuis plusieurs années, les usagers de la voie d'eau (péniches-hôtel, bateaux à passagers, transporteurs de fret...) demandent au gestionnaire VNF la matérialisation des aires de virement existantes et l'aménagement d'aires de virement supplémentaires. Ces aires permettront un développement de leurs activités via de nouveaux itinéraires plus adaptés, une réduction des trajets grâce à un jalonnement plus régulier et donc une moindre consommation de carburants et de pollution générée.

Aménagement de sites portuaires sur le canal latéral

L'aménagement des ports et haltes nautiques existants sont nécessaires dans un schéma d'ensemble cohérent pour rééquilibrer la fréquentation et répondre à l'attente en services. La progression de la qualité des services, la montée en gamme de l'offre, tout en garantissant le respect de l'environnement est donc à soutenir. Le développement de bouquets de services en lien avec l'itinérance est indispensable. L'aménagement des bords des canaux permettra de mettre en valeur les canaux et leurs territoires, et ainsi d'en améliorer l'attractivité, et de participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Des études de développement sont prévues sur Agen (projet d'aménagement global des berges/abords et port d'Agen), Fourques, Damazan (halte fluviale). Les travaux d'aménagement nécessaires, définis par les études de développement, seront menés afin de développer l'accueil des publics au niveau fluvial et terrestre.

Reconversion du site de Langon (Airbus)

À Langon, une darse spéciale destinée à recevoir les convois fluviaux a été créée sur le cours de la Garonne. Une imposante grue a été établie en rive gauche (sud) du fleuve pour procéder au déchargement des éléments d'un même avion, amenés depuis le port de Bordeaux sur des barges, et à leur chargement sur

des camions adaptés aux transports volumineux. Avec l'arrêt du transport des éléments de l'A380, et dans le cadre d'une démarche de relance du fret par voie fluviale initiée par VNF avec les professionnels, une reconversion du site de Langon est nécessaire.

Création / restauration d'un quai de chargement / déchargement

Dans le cadre de la démarche de relance du fret, il est également envisagé la création ou restauration d'un quai dans les environs de Damazan pour le chargement et déchargement du fret.

Innovation

Le canal Latéral peut être un territoire d'innovation et d'expérimentation, au service des transitions (écologique, sociale et climatique), par l'expérimentation, par exemple, de nouveaux modes de propulsion pour les bateaux (électricité ou hydrogène), ou le développement d'une énergie propre sur le canal. Depuis 2020, le Plan d'aide à la modernisation et de l'innovation (PAMI) est ouvert au tourisme.

Les crédits contractualisés par l'État via VNF, pour le chapitre consacré à l'itinérance et à la voie fluviale, sont de 9,5 millions d'euros. Ils sont entièrement mobilisés pour le canal des deux mers (partie Canal Latéral en Nouvelle Aquitaine) et la Garonne.

4.9. Réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes en Nouvelle-Aquitaine

Enjeux

L'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée « Grande cause du quinquennat » par le Président de la République. L'objectif est de passer à une égalité réelle, qui n'est pas encore atteinte. Ainsi, en Nouvelle-Aquitaine, l'insertion des femmes sur le marché du travail et leurs conditions d'emploi restent moins favorables que celles des hommes. Les femmes sont moins souvent sur le marché du travail que les hommes mais davantage confrontées au chômage. Les femmes, qui ont été en première ligne lors de la gestion de la crise sanitaire, risquent d'être les premières victimes de la crise économique, notamment sur le champ de l'emploi. De plus, la crise sanitaire a mis en lumière la répartition sexuée des métiers, et la part importante de femmes dans des métiers sous-valorisés socialement et financièrement. Cause importance des écarts salariaux (les femmes perçoivent en moyenne 20% de salaire net mensuel de moins que les hommes), la ségrégation des métiers dans de nombreux secteurs est de plus un frein au recrutement pour les entreprises et à la liberté individuelle pour les citoyens.

En matière de création d'entreprises, seules trois entreprises (hors auto-entreprises) sur dix créées en Nouvelle-Aquitaine le sont par des femmes. Les créatrices d'entreprise s'orientent majoritairement vers le tertiaire. Au démarrage, elles investissent souvent moins que les hommes et l'OCDE souligne la plus grande fragilité des PME dirigées par des femmes, qui disposent d'un levier financier moindre pour faire face à la crise, et dépendent davantage de l'autofinancement.

En Nouvelle-Aquitaine, comme partout, les violences faites aux femmes restent une réalité. En 2019, les forces de l'ordre ont constaté plus de 11 000 faits de violences conjugales et le 3919, numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences, a reçu 2308 appels en provenance de la Région. 12 femmes de Nouvelle-Aquitaine sont mortes tuées par leur compagnon ou ex-compagnon dans la Région.

Actions

Dans ce contexte, l'État et la Région s'accordent sur les orientations suivantes :

Accompagnement à l'égalité professionnelle

Les entreprises et les collectivités territoriales peuvent être accompagnées à la prise en compte effective de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en particulier avec des aides au financement d'action de sensibilisation, de formation et de conseils. Afin de faciliter l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle, des services innovants notamment en matière de gardes d'enfants peuvent être soutenus financièrement.

Mixité dans le Numérique

Un plan d'action régional en faveur de la mixité dans le numérique sera élaboré pour ce secteur stratégique où la part des femmes régresse. Ce plan permettra de soutenir et déployer des actions, qui visent à favoriser l'orientation des filles ou la reconversion des femmes vers les métiers du numérique, et la prise en compte des enjeux d'égalité professionnelle dans les entreprises du numérique.

Mixité dans l'Agriculture

De même, un effort particulier sera fait vis-à-vis des acteurs de l'agriculture sur les enjeux de l'égalité professionnelle dans cette filière, à la fois prioritaire pour l'économie régionale, et où les inégalités professionnelles sont encore très fortes.

Création d'entreprises par les femmes

L'État poursuivra son investissement, aux côtés de la Région, de Bpifrance et des partenaires bancaires, sur la création d'entreprise par les femmes. Le plan d'action régional pour l'entrepreneuriat des femmes, conclu en 2018 pour une période de trois ans parvenant à échéance fin 2020, sera renouvelé en 2021 sur la base du futur accord-cadre national en cours d'élaboration.

Insertion des femmes éloignées de l'emploi

Le financement de l'action des CIDFF en matière d'insertion professionnelle des femmes, en particulier les plus éloignées de l'emploi, sera poursuivi et renforcé notamment par la création d'un nouveau bureau d'accompagnement à l'insertion par l'emploi (BAIE) en Creuse. Des actions spécifiques pourront de plus être financées pour prendre en compte les freins spécifiques que rencontrent les femmes les plus éloignées de l'emploi (mobilité, monoparentalité, santé...).

Éducation à l'égalité entre les filles et les garçons

Les jeunes constituent un public prioritaire en matière d'éducation à l'égalité. La convention nationale pour l'égalité dans le système éducatif adoptée en novembre 2019 sera déclinée au niveau régional, et permettra de favoriser en particulier une orientation plus égalitaire et le respect entre les filles et les garçons. Les jeunes seront également sensibilisés aux violences, dans la perspective de leurs propres expériences de la conjugalité. Le soutien au projet porté par la fédération régionale du Planning familial, intitulé « Ton plan à toi », qui vise à sensibiliser les 15-30 ans à une sexualité égalitaire et sans violence, sera reconduit.

Observatoire des violences faites aux femmes

Lors du Grenelle, les professionnels de terrain ont exprimé une attente forte de meilleure lisibilité du phénomène des violences. Un observatoire sur les violences faites aux femmes établira collectivement une cartographie régionale des violences, pour mieux comprendre les éventuelles insuffisances de la réponse institutionnelle, et proposer des ajustements adaptés aux besoins des usagers.

Amélioration du maillage territorial en matière d'accompagnement des femmes victimes de violences

Une première enquête menée en 2020 par l'observatoire montre que la répartition territoriale des structures accompagnant les femmes victimes de violences pourrait être optimisée, afin notamment de mieux couvrir certaines zones rurales.

Ces structures seront appelées à développer des antennes dans les zones blanches et des dispositifs complémentaires, tels que les « points d'information » en centre commercial, seront par ailleurs maintenus ou créés. Enfin, pour répondre à une demande associative forte, un effort accru sera effectué pour approfondir les réseaux locaux et encourager les dynamiques partenariales.

Prise en charge des auteurs de violences conjugales

Face à la gravité et à l'ampleur du phénomène des violences au sein du couple, la prévention de la réitération de tout acte de violence constitue un enjeu essentiel. Plusieurs centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA) seront créés dans la Région.

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

SYNTHÈSE MAQUETTE CONTRACTUALISATION ÉTAT-RÉGION 2021-2027									
COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE									
en M€	ÉTAT				Région				TOTAL CPER
Thématiques	Sous- thématique	ARR	CPER	Crédits valorisés	Sous- thématique	ARR	CPER	Crédits valorisés	
Pacte régional d'investissement dans les compétences – Plan Jeunes		58,709							0,000
PRIC				276,900				324,000	0,000
Revalorisation de la rémunération des stagiaires jeunes et adultes		18,151				11,000			0,000
Investissement dans la formation						15,000			0,000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi			26,089		CARIF- OREF		35,000		71,301
					ARACT		1,700		
					GPECT		8,512		
Aménagement et cohésion des territoires		154,226	167,406			30,000	70,000		237,406
Rénovation énergétique des bâtiments						14,000			0,000
Rénovation urbaine et Politique de la ville			114,52			8,000	27,200		141,720
Retournement des territoires et des entreprises						36,000			0,000
Réouverture du guichet « Plan France Très Haut Débit »		2,000		28,000			65,000		65,000
Plan France THD				397,461				331,791	0,000
Inclusion numérique		15,000							0,000
Projet RINA						21,000			0,000

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

SYNTHÈSE MAQUETTE CONTRACTUALISATION ÉTAT-RÉGION 2021-2027									
COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE									
en M€	ÉTAT				Région				TOTAL CPER
Thématiques	Sous-thématique	ARR	CPER	Crédits valorisés	Sous-thématique	ARR	CPER	Crédits valorisés	
Santé	Séjour de la santé Investissements publics	180,253				5,000			16,000
	Fond de modern. Ets de santé publics et privés			14,183					
	Fonds d'intervent° régional			9,560	Déprise médicale		4,000		
					Prévention		6,000		
					Gérontopôle		3,000		
					PRSE		3,000		
Création de places en IFSI et IFAS	Envelop. Cf. augment places en format°	13,814							0,000
Investissement dans les IFSI et IFAS	Envelop. Cf. augment places en format°					12,000			0,000
Jeunesse	BOP 163	1,578		2,800		20,300	3,460		3,460
Création	BOP 131	20,497	7,500			6,500	32,375		54,875
Patrimoine	BOP 175		15,000						

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

SYNTHÈSE MAQUETTE CONTRACTUALISATION ÉTAT-RÉGION 2021-2027									
COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE									
en M€	ÉTAT				Région				TOTAL CPER
Thématiques	Sous- thématique	ARR	CPER	Crédits valorisés	Sous- thématique	ARR	CPER	Crédits valorisés	
Langues et cultures régionales	BOP 361		1,100				10,980		12, 080
Numérique culturel							1,600		1,600
Friches culturelles							2,500		2,500
Sport	ANS		9,000			34,610	49,000		58,000
Patrimoine éducatif des lycées									0,000
Itinérance et voie fluviale	VNF		9,500				6,350		15,850
Egalité entre les hommes et les femmes	BOP 137		1,050						1,050
Total		464,228	351,165	728,904		213,410	329,677	655,791	680,842
Total ARR + CPER		815,393				543,087			

Crédits valorisés : crédits de l'État ou de la Région engagés en dehors du contrat de plan et de l'accord régional de relance mais contribuant à la réalisation des opérations qui y sont inscrites.

Approche volets thématiques (hors ESRI) CPER 2021-2027				
Dept	Projet soumis par	Financeurs	Libellé du projet	Conditionnalités d'intervention régionale
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE				
19	CA Brive	État	Biométhanisation	Actualisation de l'étude souhaitée avec redéfinition du montant d'investissement et du pourcentage de subvention
33	SMICVAL	Région	Projet de recyclerie innovante, nouvelle génération, et d'incubateur d'entreprises : SMICVAL MARKET 2 (CALI)	Se conformer aux orientations du nouvel AAP "déchets", accompagnement conditionné à une reproductibilité du projet sur le territoire régional
33	ENVIE 2E	Région	Projet de recyclage des panneaux photovoltaïques au Bec d'Ambès	Se conformer aux conditions de l'AAP national porté par l'éco-organisme SOREN en charge de la REP photovoltaïque
47	CA Agen	État + Région	Poursuite du programme de protection contre les crues pour la ville d'Agen - secteurs 2 et 3 (Pont de Pierre-Saint-Jacques et Saint-Jacques - Riols)	Accompagnement historique et exceptionnel de l'agglomération d'Agen, sous réserve de la disponibilité budgétaire dans le cadre du programme PAPI
47	CA Val de Garonne	État + Région	Protection contre les crues : Mise en œuvre du programme PAPI de VGA	
47	CD 47	Région	Conservatoire végétal régional d'Aquitaine (Montesquieu)	
47	CA Grand Villeneuvois	État	Pôle zéro déchets	Accompagnement régional conditionné à la consolidation du modèle de gouvernance
64	CD Pyrénées-Atlantiques	État + Région	Restructuration des espaces du Port de pêche Saint-Jean de Luz-Ciboure et du bâti de la presqu'île des Récollets	
64	CA Pays-Basque	Région	Relocalisation/Réhabilitation d'ouvrage d'assainissement soumis au risque d'érosion côtière (station d'épuration Archilua Saint-Jean-de-Luz) - (2021-2027)	Stratégie locale de gestion de la bande côtière de l'Agglomération du Pays Basque : Soutien conditionné à la clarification du projet par rapport à la compétence « eau et assainissement » et de disponibilité budgétaire
64	CA Pays-Basque	Région	Relocalisation/Réhabilitation d'ouvrage d'assainissement soumis au risque d'érosion côtière (station d'épuration Armantonde Hendaye) - (2021-2026)	
79	CA Niort	Région	Le Pôle ESS - Atelier Rond-Point	
79	CA Niort	Région	Création d'un Pôle de transports décarbonés - BioGNV	Sous réserve de la définition de l'assiette éligible
86	CD Vienne	Région	Gestion et préservation des espaces naturels/restauration écologique zones humides/acquisitions foncières	Se conformer aux orientations de l'AAP Zone humides et soutien conditionné à la clarification du projet par rapport à la compétence ENS du département

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Dept	Projet soumis par	Financeurs	Libellé du projet	Conditionnalités d'intervention régionale
86	CA Grand-Poitiers	ADEME + FEDER	Réseau de chaleur	
87	CD Haute-Vienne	Région	Etude sur la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable	Soutien conditionné à la clarification du projet par rapport à la compétence « eau et assainissement » des intercommunalités
87	CU Limoges Métropole	État	Centrale énergie déchets	
SOUTIEN À L'APPAREIL PRODUCTIF				
16	CA Grand Angoulême	Région	Développement du pôle d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation de la Charente : Plateforme technologique Krysalide	
16	CD Charente	État + Région	Laboratoire départemental - construction de nouveaux locaux	
17	CA Royan	État + Région	Rénovation de la criée	
23	SEM Vassivière	Région	Projet Vassivière	
33	CC Sud Gironde	Région	Création de la Maison du Sauternais	
40	CD Landes	Région	Plan alimentaire territorial : 2 plates-formes logistiques - Légumeries solidaires	
79	CD Deux-Sèvres	État + Région	Restructuration de la Maison du Marais Poitevin	
79	CD Deux-Sèvres	Région	Poursuite du développement de Zoodyssée	
79	CA Bocage Bressuirais	Région	Redéploiement site de Pescalis	
86	CD Vienne	Région	Agriculture de proximité : Agrilocal	

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Dept	Projet soumis par	Financeurs	Libellé du projet	Conditionnalités d'intervention régionale
COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE				
16	CA Grand Angoulême & Grand Cognac	Région	Soutenir l'émergence d'un plan d'actions en faveur de l'excellence alimentaire et de l'agriculture durable, projet pilote autour du Lycée de l'Oisellerie (Angoulême) et en soutenant le développement des circuits courts et la transformation des produits	
16	CA Grand Angoulême & CD Charente	État + Région	Soutien au développement de la filière BD (projet de la Cité et Halle 57)	
16	CD Charente & CA Grand Angoulême & Grand Cognac	État	Valorisation du Fleuve Charente (port Houmeau, continuité écologique, flow vélo)	
16	CA Grand Cognac	État	Edifice culturel : création d'un site regroupant conservatoire, médiathèque, archives du Cognac	
17	CA La Rochelle	État + Région	Extension de La Sirène à partir du site d'Enso Bois (plan SMAC)	
17	Ville de La Rochelle	État + Région	Rénovation Musée des Beaux-arts de La Rochelle (phase 2)	
17	CA Rochefort Océan	État + Région	Aménagement des abords du pont-transbordeur	
17	CD 17 CA Rochefort Océan Ville de Port-des-Barques	Région	Grand site Estuaire : valorisation de La Pointe de Port-des-Barques	
17	Ville de Tonnay-Charente	État + Région	Grand site Estuaire : Restauration du Pont suspendu de Tonnay-Charente	
17	CA Rochefort Océan Ville de Rochefort	État + Région	Création d'un PEM à la gare de Rochefort	
17	CH Rochefort	Région	Création d'un campus à Rochefort pour le regroupement des IFSI et IFAS de la Rochelle et Rochefort	
17	CA Royan Atlantique	Région	Maison des entreprises "Up ! Le Carré des Entrepreneurs !" : création bâtiment destiné à l'accueil d'activités économiques et multiculturelles	
17	CD Charente-Maritime	État + Région	Remparts de Brouage (2021-2034)	
17	CD Charente-Maritime	Région	Requalification de la Pointe de la fumée (2021-2027)	

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Dept	Projet soumis par	Financeurs	Libellé du projet	Conditionnalités d'intervention régionale
17	CA La Rochelle Ville La Rochelle	Région	Pôle nautique des Minimes	
17	CA Rochefort Océan	Région	Arsenal des Mers : projet de valorisation et redynamisation du site de l'Arsenal Maritime à Rochefort (Airbus)	
17	CA La Rochelle	État + Région	Plan Scènes Nationales : Mise en conformité et restructuration de La Coursive	
17	CA Saintes	Région	Création port fluvial touristique	
17	CA Saintes	Région	Réaménagement de la Friche Saint-Louis	
17	CA Saintes	État + Région	Création d'une maison de santé dans le sud du territoire	
17	CA La Rochelle	État + Région	CNAREP La Rochelle	
17	Commune de Nantillé (Pays des Vals de Saintonge)	État + Région	Jardins de Gabriel	
17	CRNA	Région	Ferrocampus	
17	CD Charente-Maritime	État	Protection Fort Boyard (2021-2027)	
17	CA Saintes	État	Création de La Maison de la Nature La Palu	
19	CD Corrèze	État + Région	Viaduc des Rochers noirs	
19	CD Corrèze	État	Centre des 1000 sources	
19	CA Tulle Agglo	État + Région	Développement de nouveaux espaces de formation sur le Campus de Tulle pour adapter la ville à de nouveaux métiers – Consolidation de l'offre de formation, création de plateaux techniques, labellisation du Campus et acquisition d'un espace de formation	
19	CA Tulle Agglo	État	Requalification quartier de l'hôpital - Parking communautaire	

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Dept	Projet soumis par	Financeurs	Libellé du projet	Conditionnalités d'intervention régionale
19	Ville de Brive	État	Caserne Brune - Création d'un pôle culturel	
19	Ville de Tulle	État	Rénovation du pôle du centre technique municipal	
19	Commune de Turenne	État + Région	Eglise de Turenne - Restauration générale	
23	CD Creuse	État + Région	Programme de réaménagement du Centre culturel Jean Lurçat	
23	CD Creuse	État + Région	2 nd e tranche d'aménagement du Musée Aubusson	
23	CRNA	État + Région	Ecole régionale du patrimoine (cf. Campus des métiers - Lycée des Métiers du Bâtiment - LMB - de Felletin)	
23	Ville de Guéret	Région	Construction d'une halle commerçante au centre-ville de Guéret	
23	CD Creuse	Région	Valorisation de la forteresse de Crozant	
23	CA Grand Guéret	Région	Projet de site à la mémoire des "Enfants de la Creuse" au sein du FJT de Guéret	
23	Région Nouvelle-Aquitaine	Région	Gérontopôle : achat de véhicules aides-soignants	
23	CA Grand Guéret	État	Centre aqualudique de Guéret	
23	Ville de Guéret	État	Rénovation du théâtre à l'italienne	
24	CD Dordogne	État + Région	Stade d'eau vive et passerelle, à Bergerac : Parcours Eaux vives	
24	Ville de Périgueux	État + Région	Quartier gare - Réhabilitation de l'ancien site SEITA	
24	CA Grand Périgueux	État + Région	Aide complémentaire au projet "Le Silot" : passerelles de connexion quartier Gare	

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Dept	Projet soumis par	Financeurs	Libellé du projet	Conditionnalités d'intervention régionale
24	CA Grand Périgueux	Région	Pôle numérique Digital Valley	
24	Ville de Périgueux	État + Région	Cité sportive à rayonnement régional (restructuration du stade de Rongières)	
24	CA Grand Bergerac	État	Pôle évènementiel	
24	Boulazac Isles Manoire	Région	Légumerie	
24	Ville de Bergerac	État	Centre d'interprétation et patrimoine	
33	CA Libournais	État	Création maison de l'emploi de Coutras	
33	CA Libournais	État + Région	Pôle d'Echanges Multimodal de Libourne (PEM)	
33	CC Sud Gironde	État + Région	Pôle d'Echanges Multimodal de Langon (PEM)	
33	Ville de Libourne	État + Région	Rénovation de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste	
33	Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon	État	Réseau d'assainissement	
33	CRNA	Région	Institut Régional du Travail Social (IRTS) de Talence : travaux de réhabilitation énergétique, équipements et travaux sur le réseau informatique, équipement des salles numériques	
33	CRNA	Région	CAMPUS INCARNE "Maintenance en environnement sensible" à Blaye	
33	CD Gironde	État	Pistes cyclables	
33	Ville de Libourne	État	Plan vélo 2025	
40	CA Mont-de-Marsan	État	Rénovation Café Music	

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Dept	Projet soumis par	Financeurs	Libellé du projet	Conditionnalités d'intervention régionale
40	CA & Ville Mont-de-Marsan	État + Région	Projet scientifique et culturel du musée d'intérêt régional de Mont-de-Marsan "Despiau-Wlérick" Cf. Action Cœur de Ville)	
40	CA Grand Dax	Région	Réalisation d'une salle de spectacle polyvalente	
40	MACS	État + Région	Pôle arts plastiques de Labenne	
40	CD Landes	État	Maison d'accueil des jeunes autistes - 1 ^{ère} tranche	
47	Ville d'Agen	État + Région	Rénovation du musée des Beaux-arts d'Agen	
47	CA Grand Villeneuvois	État + Région	Pôle multimédia Audevard de Sainte-Livrade	
47	CA Grand Villeneuvois	État + Région	Pôle de santé Villeneuvois	
47	CA Grand Villeneuvois	Région	Rénovation du Stade de la Myre-Mory	Sous réserve d'une fréquentation avérée des lycéens d'au moins 20%
47	Syndicat ValOrizon	État	Eco-Parc ValOrizon (Damazan)	
64	CD Pyrénées-Atlantiques	État + Région	Liaison cyclable entre St. Jean de Luz et Ascaïn puis vers Col de St. Ignace (Rhune), en zone urbaine et sortie d'agglo, avec création de 3km de piste cyclable en continuité de celle de Chantaco, puis entre Ascaïn et La Rhune	
64	Pays de Béarn	Région	Office Public de la Langue Occitane (OPLO)	
64	Pays de Béarn	Région	Centre International de Recherche et de Documentation Occitanes - (CIRDOC-InOc)	
64	Pays de Béarn	Région	Congrès permanent de la langue occitane	
79	CA Bocage Bressuirais	État + Région	Centre régional de tennis	
79	CA Bocage Bressuirais	État + Région	Projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires	

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Dept	Projet soumis par	Financeurs	Libellé du projet	Conditionnalités d'intervention régionale
79	CA Niort	Région	L'Eco-système Niort Tech 3	Sous réserve de l'assiette éligible au titre du soutien en matière de technologies
79	CA Niort	État	Réserves muséales	
79	CA Niort	État	Restauration du Château de Coudray-Salbart	
86	CD Vienne	État	Rénovation énergétique des collèges	
86	CD Vienne	Région	Institut international J. ROBUCHON (Institut régional du Goût)	
86	Ville de Poitiers & CU Grand Poitiers	État + Région	Requalification du quartier de la gare de Poitiers	Assiette éligible pour intervention régionale à préciser par le porteur de projet
86	Ville de Poitiers & CU Grand Poitiers	État + Région	Aménagement du quartier du Palais : rénovation du Palais des Ducs d'Aquitaine et projet urbain + création d'une place secteur cathédrale	
86	CHU/Université de Poitiers	Région	Campus santé avec les CHU de Poitiers - 11 instituts paramédicaux	
86	CA Grand Châtelleraut	État + Région	En lien avec la politique régionale sur la cybersécurité, projet de stratégie dessinée pour la résilience du territoire de Grand Châtelleraut sur les risques cyber	
86 -16	CU Grand Poitiers	Région	EESI : développement des activités de transmission et de création sur le pôle des Couronneries	
86	Ville de Poitiers	Région	Opération Caserne Pont Achard : urbanisme transitoire	
87	CD Haute-Vienne	État + Région	Stade d'athlétisme couvert à Limoges	
87	CRNA	État + Région	Pôle culturel bâtiment Jidé, maison du dessin de presse et festival des francophonies	
87	CD Haute-Vienne	Région	Nouvelle scénographie du centre de mémoire d'Oradour-sur-Glane	
87	CU Limoges Métropole	Région	« ESTER » - Espace Scientifique et Technologique d'Échanges et de Recherche	Sous réserve de l'assiette éligible à définir / Mobilisation du FEDER recherchée

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Dept	Projet soumis par	Financeurs	Libellé du projet	Conditionnalités d'intervention régionale
87	CU Limoges Métropole	Région	Création d'un BioPark industriel sur le site hospitalier de Cluzau	
87	Ville de Limoges	État	Transformation du parc des sports et du Palais des sports de Beaublanc	

**Approche territoriale
Bordeaux Métropole - Agglomération du Pays basque - Pôle métropolitain Pays de Béarn
CPER 2021-2027**

Périmètre	Projet soumis par	Financeurs	Libellé du projet	Conditionnalités d'intervention régionale
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE				
Périmètre métropolitain	Bordeaux Métropole	État + Région	Préservation des zones humides (acquisition, études et travaux)	Se conformer aux orientations de l'AAP "zones humides"
Périmètre métropolitain	Bordeaux Métropole	État	Champs captants du Médoc	
Périmètre métropolitain	Bordeaux Métropole	État	Aires de covoiturage	
Périmètre métropolitain	Bordeaux Métropole	ADEME + FEDER	Développement des énergies renouvelables : déploiement de réseaux de chaleur	
Périmètre métropolitain	Bordeaux Métropole	ADEME + FEDER	Développement des énergies renouvelables : valorisation bio-méthane issue des stations d'épuration	
Périmètre métropolitain	Bordeaux Métropole	Région	Création d'une filière de traitement des combustibles solides de récupération (CSR)	Se conformer aux orientations du nouvel AAP "déchets" à destination des collectivités
Pays de Béarn	Pays de Béarn	État + Région	Unité de Biométhanisation des boues	Sollicitations envisagées : ADEME Europe et Région
SOUTIEN À L'APPAREIL PRODUCTIF				
Périmètre métropolitain	Bordeaux Métropole	Région	Réindustrialisation du site Ford	
Périmètre métropolitain	Bordeaux Métropole	Région	Création d'une plateforme expérimentale de réemploi des matériaux de chantiers et essaimage sur le territoire	Se conformer aux orientations du nouvel AAP "déchets et économie circulaire" à destination des collectivités

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Périmètre	Projet soumis par	Financeurs	Libellé du projet	Conditionnalités d'intervention régionale
COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE				
Périmètre métropolitain	Bordeaux Métropole	État + Région	Rénovation / Extension du Musée de la Création franche	
Périmètre métropolitain	Ville de Bordeaux	État + Région	Rénovation de la Rock School Barbey	
Périmètre métropolitain	Ville de Bordeaux	État + Région	Réhabilitation du Théâtre National de Bordeaux	
Périmètre métropolitain	Ville de Mérignac	État + Région	Rénovation / Extension Krakatoa	
Périmètre métropolitain	Ville de Bordeaux	État + Région	Rénovation du Musée des Arts décoratifs et du Design (Réserves + Hôtel de Lalande)	
Périmètre métropolitain	Ville de Bordeaux	État + Région	Rénovation de la Manufacture - CDCN	
Périmètre métropolitain	Ville de Bordeaux	État + Région	Restauration de la flèche Saint-Michel	
Périmètre métropolitain	Bordeaux Métropole	État + Région	Restructuration du Carré des Jalles	
Périmètre métropolitain	Bordeaux	État	Rénovation de la piscine du Grand Parc	
Périmètre métropolitain	Pessac	État	Valorisation de la cité Frugès	
Périmètre métropolitain	Bordeaux Métropole	État	Restauration du Pont de pierre	
Périmètre métropolitain	Bordeaux Métropole	Région	Stade nautique métropolitain	
Périmètre métropolitain	Ville de Lormont	Région	Piscine de Lormont	
Périmètre métropolitain	Bordeaux Métropole	Région	Maison des Sports des Iris à Lormont	

Contrat de Plan État-Région Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Périmètre	Projet soumis par	Financeurs	Libellé du projet	Conditionnalités d'intervention régionale
Pays basque	GIP OPLB	État + Région	Financement de l'Office Publique de la Langue Basque (OPLB)	
Pays basque	ICB	État + Région	Financement de l'Institut Culturel Basque (ICB)	
Pays basque	CA Pays-Basque	cf. Territoires d'industrie	Turbolab - Démonstrateur banc d'essai motorisation électrique (2021-2022)	
Pays basque	CA Pays-Basque	Région	Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de Saint Jean-de-Luz - Ciboure	
Pays basque	CA Pays-Basque	État	Construction d'un pôle ESS et d'une médiathèque à Bayonne	
Pays basque	CA Pays-Basque	Région	Construction d'une salle omnisport, à Saint-Palais (Amikuze)	Sous réserve d'une fréquentation avérée des lycéens d'au moins 20%
Pays basque	Ville de Bayonne	État + Région	Rénovation - Extension du Musée Bonnat-Helleu, Musée de France	
Pays de Béarn	CA Pau Béarn Pyrénées + Ville de Pau	Région	Cité créative de la Culture Béarnaise "Ciutat"	
Pays de Béarn	Pays de Béarn	État	Mise en œuvre du programme d'actions en faveur de la valorisation de l'identité culturelle du Béarn	
Pays de Béarn	Ville de Pau	État + Région	Reconversion de la Halle Sernam de Pau / Création d'un tiers lieu dédié à l'économie créative	
Pays de Béarn	Pays de Béarn	État	Projet de mémorial du Camp de Gurs	
Pays de Béarn	Ville de Pau	État + Région	Espace Culturel du Foirail	

5 Synthèse générale

En M€	ÉTAT			REGION			TOTAUX		
Thématique	ARR	CPER	Crédits valorisés	ARR	CPER	Crédits valorisés	ARR	CPER	ARR + CPER
0- Infrastructures - transports - Mobilités	939,878			697,245			1 637,123		1 637,123
1- Enseignement supérieur, recherche et innovation	135,353	116,319	79,100	68,400	228,618	78,250	203,753	344,937	548,690
2- Transition écologique et énergétique	39,185	391,142	0,000	89,305	420,153	100,097	128,490	811,295	939,785
3- Soutien à l'appareil productif et aux filières	26,841	7,700	17,892	241,200	56,792	0,000	268,041	64,492	332,533
4- Cohésion sociale et territoriale	464,228	351,165	728,904	213,410	329,677	655,791	677,638	680,842	1358,480
Total CPER	1605,485	866,326	825,896	1 309,560	1 035,240	834,138	2 915,045	1 901,566	4 816,611

Crédits valorisés : crédits de l'État ou de la Région engagés en dehors du contrat de plan et de l'accord régional de relance mais contribuant à la réalisation des opérations qui y sont inscrites.

ARTICLE 4 – ÉCO ET SOCIO-CONDITIONNALITÉS DES AIDES

L'État et la Région mettent en place des principes d'éco et socio conditionnalités au travers desquels l'impact environnemental, social et sociétal des projets sera évalué pour proposer des moyens d'améliorer la prise en compte de ces aspects.

La Région a engagé une réflexion sur ces principes autour de la feuille de route NeoTerra et à l'occasion de la révision du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Lorsque l'ensemble de ces démarches aura abouti, les principes énoncés dans le présent article feront l'objet d'une réévaluation en cours de programmation, menée conjointement par l'État et le Conseil régional.

Focus sur la prise en compte des éco-conditionnalités

L'éco-conditionnalité est un mécanisme qui lie le financement public bénéficiant à des collectivités, entreprises et opérateurs au respect de prescriptions environnementales. Elle permet de s'assurer de la performance environnementale des opérations portées par ces acteurs, et de la cohérence des actions financées avec les orientations stratégiques et réglementations mises en place par les financeurs.

Ainsi, les critères environnementaux déterminant l'éco-conditionnalité peuvent être issus de lois et de règlements, mais ils peuvent aussi provenir de stratégies et de politiques du gouvernement et de la collectivité régionale, prescrivant de bonnes pratiques environnementales ou établissant des cibles précises à atteindre en matière d'utilisation ou de gestion durable des ressources.

Les objectifs environnementaux varient en fonction des risques environnementaux propres à un territoire et visent notamment la conservation des sols, la protection des paysages, des habitats naturels, de la biodiversité et des ressources en eau. Afin d'assurer la conditionnalité de l'aide financière publique, une vérification de l'atteinte des critères environnementaux doit être opérée selon un système de suivi et de contrôle établi.

L'éco-conditionnalité dans les précédentes générations de CPER

Le principe d'éco-conditionnalité a été introduit dans la génération des CPER 2015-2020. Il visait à démontrer que la transition énergétique et écologique est un objectif transversal du CPER. Plusieurs volets du CPER présentent un risque d'incidences négatives potentielles sur l'environnement. C'est la raison pour laquelle les projets financés dans le cadre du CPER doivent répondre aux critères d'éco-conditionnalité garantissant leur respect des exigences environnementales.

Les objectifs poursuivis sont de plusieurs ordres :

- ✓ S'assurer du respect de la réglementation et de la cohérence avec les différents plans et schémas environnementaux à l'échelle nationale (stratégie nationale bas carbone, plan national d'adaptation au changement climatique, feuille de route des Assises de l'eau ...) et régionale (objectifs environnementaux fixés dans le SRADDET, feuille de route NeoTerra ...)
- ✓ Atténuer voire supprimer le risque d'incidences environnementales négatives potentielles des actions prévues par le CPER, notamment en renforçant l'attention des porteurs de projets et des maîtres d'œuvre, sur les impacts de leurs activités et de leurs décisions d'un point de vue écologique et énergétique ;
- ✓ Prioriser, pour le financement par le CPER, les projets les plus vertueux du point de vue de la transition écologique ou moduler l'intensité de l'aide.

La mise en œuvre des principes d'éco-conditionnalité (critères et référentiels)

Des critères ont été établis dans le « Référentiel technique éco-conditionnalité » introduit dans les CPER/CPIER pour la programmation 2015-2020. Ce document constitue la base de référence pour la génération des CPER 2021-2027 pour la mise en œuvre de la démarche d'éco-conditionnalité pour les thématiques retenues dans le CPER.

Il établit deux niveaux de critères :

- des critères d'éligibilité relatifs, par exemple, aux procédures environnementales réglementaires ou à l'atteinte obligatoire de certaines performances environnementales ;
- pour les projets éligibles, des critères de priorisation et de modulation du taux de subvention en fonction de leurs performances environnementales.

Le CPER intègre également des dispositifs d'aides portés par des opérateurs (ADEME, Agences de l'eau ...) qui peuvent eux-mêmes être soumis à des mécanismes d'éco-conditionnalité spécifiques. Dans ce cas, il conviendra d'utiliser les règlements d'éligibilité qui leur sont propres et qui peuvent venir en substitution ou en complément (suivant les cas) du référentiel pré-cité.

De même et suivant les volets thématiques, les partenaires pourront utilement se référer à tout autre référentiel national et régional, et outil ou démarche de certification et labellisation, qui apparaîtraient pertinents dans la mise en œuvre de la démarche d'éco-conditionnalité.

Enfin, les critères et modalités de sélection qui seront définis par le Conseil régional au titre de la feuille de route NeoTerra serviront également de référence.

L'analyse et la sélection à l'échelle des projets

Les projets veilleront à intégrer les enjeux environnementaux dès la phase d'études amont afin d'évaluer, sur la base d'un diagnostic de l'état initial du site, les impacts engendrés par le projet et de proposer les mesures d'évitement, de réduction et, lorsque cela est possible, de compensation pertinentes, conformément aux cadres réglementaires applicables.

Afin de s'assurer de la qualité environnementale du projet dès sa conception, le maître d'ouvrage doit fournir, dans le cas où il n'est pas soumis par ailleurs à une étude d'impact ou à une évaluation des incidences, un argumentaire détaillé permettant d'apprécier la prise en compte des impacts de son projet sur l'environnement.

Les porteurs de projet seront également invités à s'appuyer sur les différents labels, certifications et normes définis au niveau du territoire, pour justifier de l'engagement de leur projet dans une démarche écoresponsable, respectueuse des milieux et de la biodiversité.

Enfin, ils seront incités à valoriser dans leur dossier les efforts ou contributions de leur projet au regard des critères transversaux suivants : maîtrise foncière de l'emprise des projets et lutte contre l'artificialisation nette, intégration paysagère, prévention du risque inondation, gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, performance et valorisation énergétique, adaptation au changement climatique et résilience, réduction, gestion et valorisation des déchets.

Les modalités de suivi

De manière générale, le suivi des incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du CPER, via l'application du principe d'éco-conditionnalité, s'inscrira dans le dispositif global de suivi du CPER.

Un groupe de travail des partenaires sera mis en place en début de programmation, qui aura pour objectifs de :

- recenser l'ensemble des référentiels et dispositifs d'éco-conditionnalité pertinents et les volets thématiques auxquels ils se rapportent, susceptibles d'être utilisés dans la mise en œuvre du CPER ;
- définir les modalités de partage de l'information et de rapportage (formats, fréquence) relatives à la mise en œuvre de la démarche d'éco-conditionnalité.

Vers un principe étendu aux éco-socio conditionnalités

L'éco-conditionnalité ne saurait constituer à elle seule la grille d'analyse des performances des projets. Elle doit être accompagnée d'engagements des porteurs de projets pour l'atteinte d'objectifs déterminés par la prise en compte de critères sociaux et sociétaux. La performance environnementale, évaluée par les critères d'éco-conditionnalité, sera ainsi complétée d'une recherche de performance sociale et sociétale, évaluée par des critères de socio-conditionnalité : l'emploi des jeunes, l'égalité hommes-femmes, l'inclusion des publics défavorisés, la gouvernance des projets ou des porteurs, l'innovation sociale, ...

Aussi, la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite travailler, aux côtés de l'État, pour enrichir les critères des éco-conditionnalités – et leurs objectifs transversaux d'exigences environnementales – de critères complémentaires invitant les acteurs économiques et territoriaux de Nouvelle-Aquitaine à faire la démonstration d'une démarche vertueuse en matière de responsabilités sociale et sociétale dans un dialogue constructif avec leurs co-financeurs.

ARTICLE 5 – GOUVERNANCE DU CPER

L'État et la Région Nouvelle-Aquitaine mettent en place la gouvernance du présent CPER à travers 3 instances :

- ✓ **Un comité de suivi annuel**, co-présidé par le Préfet de région et le Président du Conseil régional (ou leurs représentants) et réunissant les collectivités territoriales et leurs groupements, parties prenantes du CPER
 - Il avalise les travaux des comités de pilotage thématiques, assure la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CPER ;
 - Il fixe et entérine le calendrier et les propositions d'ajustement, voire de révision, des orientations et maquettes financières contractuelles, ainsi que l'évolution des projets éligibles à une inscription au CPER ;
- ✓ **Des comités de pilotage thématiques, au moins une fois par an, en amont du Comité de suivi annuel, pour chacun des volets** du CPER, co-présidé par un(e) représentant(e) de l'État et le (la) Vice-Président(e) du Conseil régional délégué(e) à la thématique du volet :
 - Ils suivent la consommation des enveloppes contractualisées (taux de consommation des maquettes financières du CPER) ;
 - Ils peuvent proposer les évolutions à apporter au Contrat de plan (nouvelle inscription ou retrait de projets, redéploiement des enveloppes contractuelles), le Contrat de Plan ayant vocation à s'enrichir tout au long de la programmation par clause de révision et avenants.
- ✓ Les membres des comités de pilotage pourront s'appuyer sur **des comités techniques**, réunissant autant de fois que nécessaire, les services de l'État et du Conseil régional afin de garantir le meilleur dialogue dans l'instruction des projets, en lien avec les maîtres d'ouvrage et les autres co-financeurs.

Enfin, un bilan d'avancement des projets et des engagements des crédits de l'État et de la Région sera présenté, une fois par an, en Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).

Fait à Bordeaux, le

Le Préfet de Région

Le Président du Conseil régional

Etienne GUYOT

Alain ROUSSET